

A S S E M B L É E
C I T O Y E N N E
D U F U T U R

LIVRET DE RESTITUTION



VILLE DE
MARSEILLE



Chères Marseillaises, Chers Marseillais,

Chers membres de l'Assemblée Citoyenne du Futur,

La crise écologique agit comme un révélateur qui montre au grand jour les fractures sociales, géographiques, humaines qui bouleversent nos villes, nos pays, notre continent. A Marseille comme en Méditerranée, le dérèglement climatique pèse sur notre quotidien et nous oblige à réagir. Nous avons besoin de créer collectivement des cadres de réflexion, de pensée et d'action pour trouver des solutions et transformer nos modes et nos cadres de vie et les adapter au dérèglement climatique. Convaincus que l'échelon municipal est un levier d'action essentiel, le premier moteur de la transition, nous avons inventé l'Assemblée Citoyenne de Futur pour qu'elle soit un outil d'engagement et de pensée au service de Marseille et des Marseillais.

Il y a un an et demi, nous réunissions à l'Hôtel de Ville 71 citoyennes et citoyens tirés au sort, 24 femmes et hommes proposés par les associations de solidarité, et 16 jeunes, pour lancer les travaux de cette Assemblée d'un genre nouveau. Au total, 111 représentants des 111 noyaux villageois, qui ont travaillé pendant plus d'un an pour écrire, inventer, réfléchir ensemble à ce que pourrait être l'avenir de leur ville. C'est une grande fierté d'accueillir aujourd'hui le résultat de ce travail extraordinaire.

Je veux remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à ce travail de fond et qui ouvrent de nouvelles pistes pour faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus résiliente. Aujourd'hui, nous allons entrer dans une nouvelle ère ; les conclusions de l'Assemblée Citoyenne du Futur viendront renforcer nos politiques publiques volontaristes, ambitieuses et audacieuses en matière d'écologie et de transformation de notre cadre de vie.

Benoît PAYAN
Maire de Marseille



Table des matières

Introduction

4	Présentation de la 1^{ère} Assemblée Citoyenne du Futur de la Ville de marseille
4	Composition
4	Rôle
4	Gouvernance
5	Méthodologie et calendrier des travaux
6	Les sujets de travail
6	Les travaux de groupe
7	Les auditions réalisées
9	Constats généraux et vision commune
9	La lutte contre les inégalités et la fracture socio-spatiale : un enjeu transversal à l'ensemble des groupes
11	Renforcer la documentation et l'expertise scientifiques : une condition de réussite pour penser la prospective de Marseille en 2050
12	Un suivi indispensable
14	Synthèse des propositions
15	Avis des groupes thématiques

PRÉSENTATION DE LA 1^{ère} ASSEMBLÉE CITOYENNE DU FUTUR DE LA VILLE DE MARSEILLE

Pour faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique, l'équipe municipale a décidé de faire appel à ses habitant-e-s. L'Assemblée Citoyenne du Futur est un espace de réflexion et de consultation qui permet aux citoyen-ne-s de débattre et faire des recommandations concrètes pour répondre aux grands défis de demain.

Composition

Désignés pour une durée d'un an, les membres sont représentatifs de la diversité de la population marseillaise en termes de lieu de vie, de niveau d'étude, de genre et d'âge.

Lors de cette première année, 111 marseillais et marseillaises ont été invités à participer aux échanges :

- 71 personnes tirées au sort ;
- 24 personnes contactées à travers des associations de solidarité ;
- 16 jeunes entre 16 et 18 ans, identifiés à travers des établissements d'enseignement.

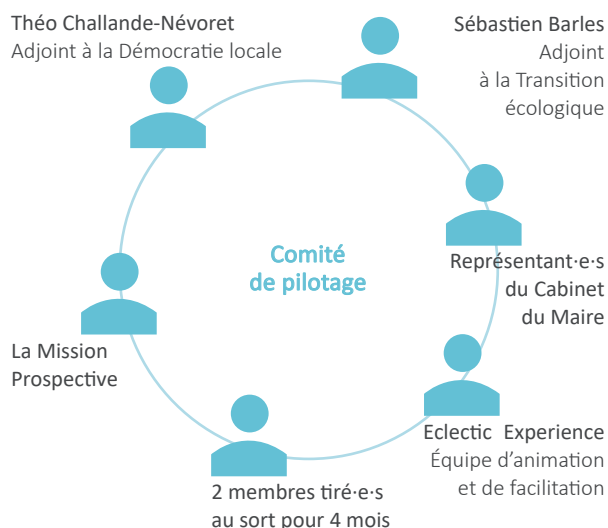
Rôle

L'ACF a pour raison d'être de participer activement à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. Les membres ont pour mission de formuler des avis, faire des propositions, émettre des vœux sur des sujets qui concernent le territoire marseillais, son fonctionnement, son espace public, son cadre de vie, son environnement... Ces propositions sont ensuite remises à la Ville de Marseille qui s'est engagée à les examiner. Une fois confirmée leur faisabilité technique, elles pourront faire l'objet de propositions de délibérations au Conseil Municipal ou de vœux auprès des instances concernées (Métropole, État, EPAGE HuCA...).

Gouvernance

L'animation de l'ACF a été confiée à Eclectic Experience, agence de concertation spécialisée dans la participation citoyenne. Un comité de pilotage composé de Sébastien Barles, adjoint à la transition écologique, Théo Challande-Névoret, adjoint à la démocratie locale, le cabinet du maire, la Mission Prospective et Eclectic Expérience est chargé de piloter l'ACF.

À partir de septembre 2023, deux membres de l'ACF tiré-e-s au sort ont été intégré-e-s aux comités de pilotage pour 4 mois avant de laisser leur place à deux nouveaux membres. Ont ainsi participé aux comités de pilotage : Christian Bugeia, Valérie Faye ainsi que Jessica Dutour et Guillaume Quiquerez.



Des référent-e-s thématiques ont aussi été désigné-e-s dans chaque groupe de travail pour participer à l'élaboration des séances aux côtés de l'équipe d'animation et de facilitation : Irène Berkowitz, Nourane Chaouachi, Martine Drai et Jessica Dutour.

MÉTHODOLOGIE ET CALENDRIER DES TRAVAUX

Après un week-end d'intégration qui s'est tenu les 25 et 26 mars 2023, les membres ont eu dix séances de travail à raison d'un samedi par mois de mai 2023 à avril 2024, puis une journée de préparation à la restitution le 8 juin 2024. Enfin, les travaux ont été présentés aux élu-e-s le 11 juin 2024.

Lancement

- 15 mars 2023 : Lancement officiel
- 25 et 26 mars 2023 : Week-end d'intégration

Exploration et émergence des sujets

- 13 mai 2023
- 17 juin 2023 : Vote des auto-saisines

Travaux thématiques

Exploration des sujets

- 16 septembre 2023
- 14 octobre 2023
- 18 novembre 2023

Émergence de propositions

- 16 décembre 2023 : Pré-rédaction de l'avis
- 20 janvier 2024
- 17 février 2024 : Rencontre des élus et services + Finalisation des avis

Consolidation

- 16 mars 2024 : Mise en commun entre groupes et temps de débat sur des sujets identifiés
- 13 avril 2024 : Approbation en plénière

Clôture & restitution

- 8 juin 2024 : Journée de clôture
- 11 juin 2024 : Restitution

Les sujets de travail

Deux sujets de saisine

À l'occasion de l'inauguration de l'ACF le 15 mars 2023 le Maire de Marseille, Benoît PAYAN, a saisi les membres de deux sujets :

- Le tourisme durable ;
- La sobriété et le partage des usages de l'eau.

Deux sujets d'autosaisine

L'ACF était également mandatée pour s'auto-saisir de deux autres sujets de travail. À la première séance de travail, les membres ont établi une liste de sujets de travail potentiels : place de la nature en ville et autonomie alimentaire ; transports ; logements et habitat ; démocratie participative, éducation civique et citoyenne ; sécurité des femmes dans la ville et politiques publiques au service des étudiant-e-s ; inégalités dans le 3^e arrondissement ; accès aux services publics.

La 2^e séance de travail, qui s'est tenue le 17 juin 2023, a permis aux membres de choisir collectivement leurs deux sujets de travail :

- La démocratie participative, l'éducation civique et citoyenne ;
- La place de la nature en ville et l'autonomie alimentaire.

Pour réaliser ce choix, il a été proposé un vote par pondération : chaque membre disposait de 5 gommettes – chaque gommette valant 1 point – à placer sur le ou les sujets de son souhait.

Les travaux de groupe

Au cours de l'été les membres ont pu s'inscrire dans le groupe de travail de leur souhait. Ils et elles ont démarré le travail en groupe thématique à partir de septembre 2023.

Le travail en groupe a permis pour chaque sujet :

- De définir les notions clés du sujet pour délimiter le cadre de réflexion du groupe ;
- D'auditionner des expert-e-s, de lire des articles pour s'appropriier les enjeux ;
- De participer à des rencontres extérieures, des conférences, des visites de terrain sur les thèmes de travail abordés ;
- De rencontrer des élu-e-s et services municipaux sur les sujets pour prendre connaissance des actions en cours, des freins de l'action publique et des opportunités à saisir ;
- D'échanger, de débattre pour aboutir à la rédaction d'un avis validé par l'ensemble du groupe de travail.

Toutes les séances ont fait l'objet d'un compte-rendu.

À l'issue des séances de travail, chaque groupe a produit un avis. Cet avis a été soumis à discussion en plénière (mars 2024), validé puis voté au jugement majoritaire à la dernière séance afin de donner à voir le degré d'approbation de l'ACF sur chacun des objectifs (avril 2024). Les avis sont le reflet de l'ensemble des auditions, débats et propositions formulées tout au long de l'année de travail. Ils s'adressent aux élu-e-s et services de la Ville de Marseille et aux autres instances au-delà des compétences municipales.

Ils font état de :



Constats, partagés par l'ensemble des membres, qui s'appuient sur des interventions mais aussi sur les connaissances et expériences de chacun des membres ;



Objectifs atteignables souhaitables ;



Actions qui permettent la réalisation de ces objectifs.

Les auditions réalisées

AUDITIONS TRANSVERSALES			
<p>• Joël Guiot Directeur de recherche CNRS Émérite et co-président du Groupe Régionale d'Expert-e-s du Climat en région PACA (GREC-SUD)</p>		<p>• Benoit Baubry et Claire Morcant Ancien-ne-s membres de la Convention Citoyenne pour le Climat ainsi qu'Antonin De Bernard, ancien membre de la Convention Citoyenne pour la Fin de Vie</p>	
<p>AUDITION DU GROUPE SOBRIÉTÉ ET PARTAGE DES USAGES DE L'EAU</p>	<p>AUDITION DU GROUPE TOURISME ET LOISIRS DURABLES</p>	<p>AUDITION DU GROUPE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE, ÉDUCATION CIVIQUE ET CITOYENNE</p>	<p>AUDITION DU GROUPE VILLE-NATURE</p>
<p>• S1 Nicolas Roche Professeur de génie des procédés – Université Aix- Marseille et GREC Sud</p> <p>• S1 Murielle Andrieu-Semmel Directrice du Service « Écologie urbaine et résilience » – Ville de Marseille</p> <p>• S4 Éric Brenner Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Huveaune Côtiers Aygalades (EPAGE HuCA)</p> <p>• S5 Bernard Mounier Président de l'association « Eau Bien Commun PACA »</p> <p>• S6 Christophe Demarque Professeur au laboratoire de Psychologie sociale – AMU</p> <p>• S6 Bruno Paternot Conseiller de Montpellier Métropole</p> <p>• S7 Marie-France Barbier Directrice générale de la Société des Eaux de Marseille Métropole (SEMM)</p> <p>• S8 Delphine Marielle, Lauren Arpin-Pont et Francis Talin Service « Écologie urbaine et résilience » – Ville de Marseille</p>	<p>• S1 Mathilde Dedieu Directrice du Service Emploi, Économie et Tourisme Durable – Ville de Marseille</p> <p>• S1 Emeline Hatt Maîtresse de conférences en aménagement et urbanisme – Université Aix-Marseille (AMU)</p> <p>• S3 Carla Rasera et Giulia David Pôle Coopération Euroméditerranéenne – Agence des Villes et Territoires Méditerranéens Durables (AVITEM)</p> <p>• S4 Prosper Wanner Hôtel du Nord et Les Oiseaux de Passage</p> <p>• S5 Laurent Lhardt Adjoint au Maire à l'Économie, l'Emploi et le Tourisme durable – Ville de Marseille</p> <p>• S5 Estelle Lebris Responsable Observatoire et Développement Durable – Office du Tourisme, des Loisirs et des Congrès</p> <p>• S8 Émilie Pietrini Cheffe de projet Tourisme Durable – Ville de Marseille</p>	<p>• S4 Vincent Lillo Ligue de l'Enseignement 13</p> <p>• S5 Floran Grosset Destination Familles</p> <p>• S7 Anna Sinsollier Marseille Mérite</p> <p>• S7 Olivia Fortin Maire des 6^e et 8^e arrondissements – Ville de Marseille</p> <p>• S7 Marie Batoux Adjointe au Maire à l'Éducation populaire – Ville de Marseille</p> <p>• S8 Louise Guillot Directrice de la mission observatoire prospective participation citoyenne</p> <p>• S8 Jean-Charles Lardic Directeur de la Mission Prospective – Ville de Marseille</p> <p>• S8 Théo Challande-Névoret Adjoint au Maire à la Démocratie locale et à la lutte contre les discriminations</p>	<p>• S5 Damien Rouquier Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM)</p> <p>• S5 Carl Pfanner, Anaïs Ricout, Sami Saleh Le Talus</p> <p>• S5 Aïcha Sif Adjointe au Maire à l'Agriculture urbaine – Ville de Marseille</p> <p>• S6 Nassera Benmarnia Adjointe au Maire aux parcs et jardins et au retour de la nature en ville – Ville de Marseille</p> <p>• S8 Lauren Arpin-Pont et Francis Talin Direction « Écologie urbaine et résilience » – Ville de Marseille</p>

Participation de certains membres à des rencontres extérieures

En dehors des séances, certains membres ont participé à des rencontres extérieures.

AUDITION DU GROUPE SOBRIÉTÉ ET PARTAGE DES USAGES DE L'EAU	AUDITION DU GROUPE TOURISME ET LOISIRS DURABLES	AUDITION DU GROUPE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE, ÉDUCATION CIVIQUE ET CITOYENNE	AUDITION DU GROUPE VILLE-NATURE
<ul style="list-style-type: none"> • Conférence d'Emma Aziza, hydrologue systémique engagée pour la préservation du cycle de l'eau planétaire Ville de Marseille 22 mars 2024 	<ul style="list-style-type: none"> • Directrice du Service Ateliers du Tourisme Durable Ville de Marseille 23 novembre 2023 • Conférence « Gestion des flux touristiques : comment agir sur les comportements ? » AVITEM 29 novembre 2023 • Conférence « Mobilités touristiques durables : les clefs de la réussite » Cerema 8 février 2024 	<ul style="list-style-type: none"> • Table ronde sur les consultations citoyennes So Good Festival 15 septembre 2023 • Assemblée générale Mad Mars 19 décembre 2023 • Table ronde « Comment passer du PIB au BIB (bonheur intérieur brut) » Mad Mars 27 janvier 2024 	<ul style="list-style-type: none"> • Débat citoyen sur la préservation des Terres agricoles Les paniers marseillais, terres Fertiles Provence et le Collectif carrière Borie 21 novembre 2023 • L'îlot potager de Frais Vallon (collectif pédagogique et culturel) Association des Terres Intérieures 22 novembre 2023 • « Altermétropolisation à Marseille, une autre vi(II)e est possible » Alexandre Grondeau, géographe au laboratoire TELEMMe d'Aix-Marseille Université 12 février 2024 • Concertation pour le Futur Parc des Aygalades – Euroméditerranée Direction des parcs et jardins de Marseille 20 février 2024

CONSTATS GÉNÉRAUX ET VISION COMMUNE

La lutte contre les inégalités et la fracture socio-spatiale : un enjeu transversal à l'ensemble des groupes

Les séances d'installation nous ont permis de partager des constats sur la situation à Marseille. Nous nous sommes accordé.es pour faire de **la lutte contre les inégalités et la fracture socio-spatiale un axe transversal à l'ensemble de nos travaux**. Cette fracture a été définie comme multiforme et englobant des inégalités économiques, scolaires mais également, d'accès aux espaces verts, aux loisirs, aux **transports**, au logement digne et aux soins.

« La répartition des écoles, des lycées est inégale. Selon les secteurs, certains lycées sont pointés du doigt et discriminés. »

« Les inégalités d'accès à la nature sont réelles. Le nombre de mètres carré d'espaces verts par habitant est bien plus élevé dans les quartiers aisés que dans les quartiers nord ou le centre. »

« Certes il y a la mer à Marseille, mais même l'accès à la mer est inégalitaire et de nombreux enfants ne savent pas nager. »

« Il faut arrêter de penser uniquement au centre-ville de Marseille ; la priorité c'est de permettre aux gens des quartiers nord de pouvoir se déplacer. »

Dans un courrier envoyé en septembre 2023 et adressé à Monsieur le Maire, nous avons pu dresser un état des lieux de la situation.

1.

Premièrement, **la réduction des inégalités entre quartiers**, comme nous l'avons indiqué, constituera un aspect majeur de nos réflexions sur tous les sujets, car elle nous semble être une priorité pour le futur de Marseille. Toutefois, nous n'aurons pas le temps, comme beaucoup d'entre nous l'auraient souhaité, de faire un « zoom » sur certains quartiers, et plus particulièrement sur le 3^e arrondissement, qui souffrent de nombreuses difficultés : insuffisance des infrastructures de santé et d'espaces verts, problématiques de gestion des déchets et une forte stigmatisation des habitant.es de ces quartiers. Nous tenons donc à souligner ces problématiques qui se cumulent et nécessitent d'être abordées de manière transversale.

2.

Deuxièmement, **les sujets du logement et des transports** sont revenus très régulièrement dans les discussions et sont deux priorités pour la plupart d'entre nous.

Concernant le logement et l'habitat, des constats forts ont été partagés :

- L'insalubrité des logements est une véritable problématique à Marseille, parallèlement à la hausse des prix pour se loger ;
- De nombreuses personnes n'ont pas accès à un logement alors même que l'accès au logement est un droit fondamental et un besoin primaire.

Cette problématique est essentielle parce que dans un contexte de crise écologique, garantir l'accès à un habitat digne est d'autant plus urgent que le logement est un facteur de protection essentiel face aux événements météorologiques extrêmes (lutte contre les passoires thermiques lors d'épisodes de chaleurs extrêmes...).

Concernant **les transports**, les constats partagés sont les suivants :

- certain·e·s d'entre nous ont de grandes difficultés à se déplacer car leurs quartiers sont mal desservis (absence ou insuffisance de transports en commun, manque de fiabilité...) notamment dans les quartiers périphériques ;
- La période estivale impacte particulièrement le réseau très souvent saturé ;
- Un manque d'infrastructures et de modes de transports doux et sécurisés.

Cette problématique nous paraît essentielle, convaincus que le déploiement d'un réseau de transport en commun connectant tous les quartiers favoriserait la réduction de l'usage de la voiture individuelle – donc une diminution des émissions de gaz à effets de serre – et permettrait aux habitant·e·s qui ne disposent pas de voiture d'accéder à des services et commerces divers, alimentaires notamment. Reconnecter les quartiers constituerait aussi un levier pour résorber la fracture socio-spatiale en favorisant la mobilité des Marseillais·es et le sentiment d'appartenance à notre ville.

3.

Troisièmement, au sujet de **l'accès aux services publics, nous partageons les constats suivants :**

- La dématérialisation de ces services accentue les fractures alors même que les services publics sont le premier outil pour lutter contre la précarité et l'exclusion sociale ;
- Parallèlement, la fracture socio-spatiale de la ville (mentionnée ci-dessus) provoque une inégale répartition de ces services (centres médicaux, postes, bureaux de proximité par exemple) et une insuffisance dans certains quartiers à laquelle il est nécessaire de remédier.

Conscient·e·s des efforts menés par la Ville de Marseille ces dernières années (rénovation des écoles, sécurité des plages...), nous avons néanmoins soulevé la nécessité de mener des politiques publiques ciblées sur certains **groupes sociaux parfois oubliés des décisions :**

- D'une part, il est nécessaire de lutter contre la précarité étudiante grandissante qui va de pair avec un inégal accès aux études supérieures et aux logements étudiants ;
- D'autre part, la sécurité des femmes dans l'espace public est un sujet dont il faut se saisir : face aux cas de harcèlement, d'agressions et au sentiment d'insécurité plus général, il est essentiel de penser des moyens, des innovations et des infrastructures pour assurer la sécurité des femmes dans la ville et leur garantir un espace public confortable.

Nous souhaitons aussi que la Ville de Marseille étudie la possibilité que ces thèmes soient pris en compte dans la définition des sujets de saisine de la deuxième année de l'ACF. Nous attendons un retour justifié de la part de la Ville de Marseille dans le cas où ces sujets ne seraient pas retenus pour le choix des futures saisines.

Enfin, nous encourageons les futurs membres de l'Assemblée Citoyenne du Futur à se saisir de ces sujets qui nous paraissent essentiels pour répondre aux enjeux sociaux, environnementaux et démocratiques.

La transition écologique : une nécessité commune à tous les groupes

Les séances d'installation ont également permis de partager un constat commun face aux enjeux écologiques (dérèglement climatique, dégradation de la biodiversité, atteinte des limites planétaires) lesquels concernent l'ensemble des territoires de la planète et particulièrement Marseille. Nous nous sommes accordés pour faire de la transition écologique un axe transversal à l'ensemble de nos travaux. Ainsi, les propositions et leur suivi doivent être pensées et intégrées dans le contexte de l'anthropocène.

Renforcer la documentation et l'expertise scientifiques : une condition de réussite pour l'Assemblée Citoyenne du Futur.

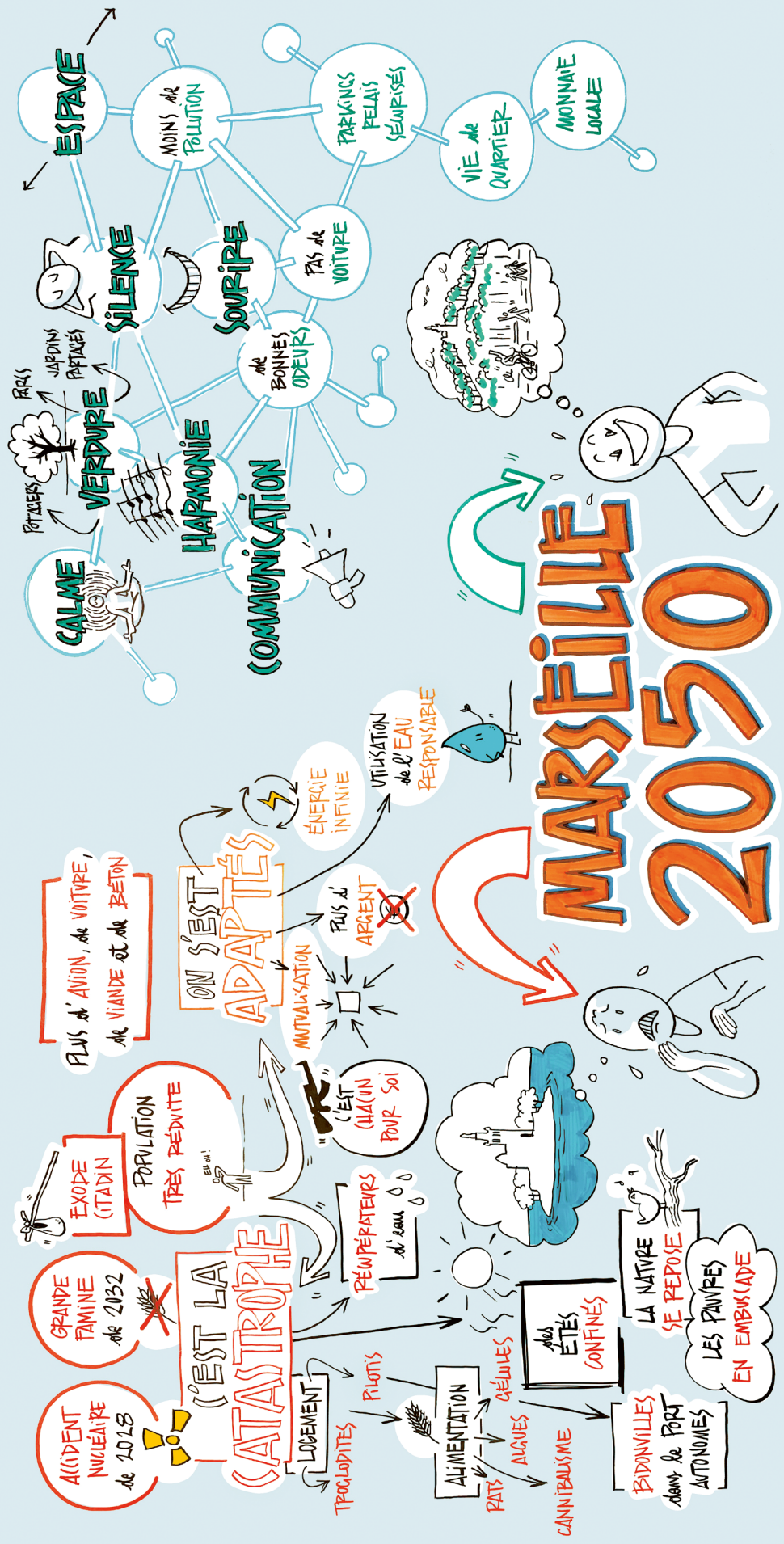
Au cours de cette première année, nous avons rencontré certaines difficultés pour disposer des informations scientifiques et expertises liées à nos propositions. En particulier, l'Assemblée Citoyenne du Futur ayant pour objectif d'orienter les politiques publiques en tenant compte du changement climatique, il nous apparaît donc nécessaire pour ses prochaines éditions :

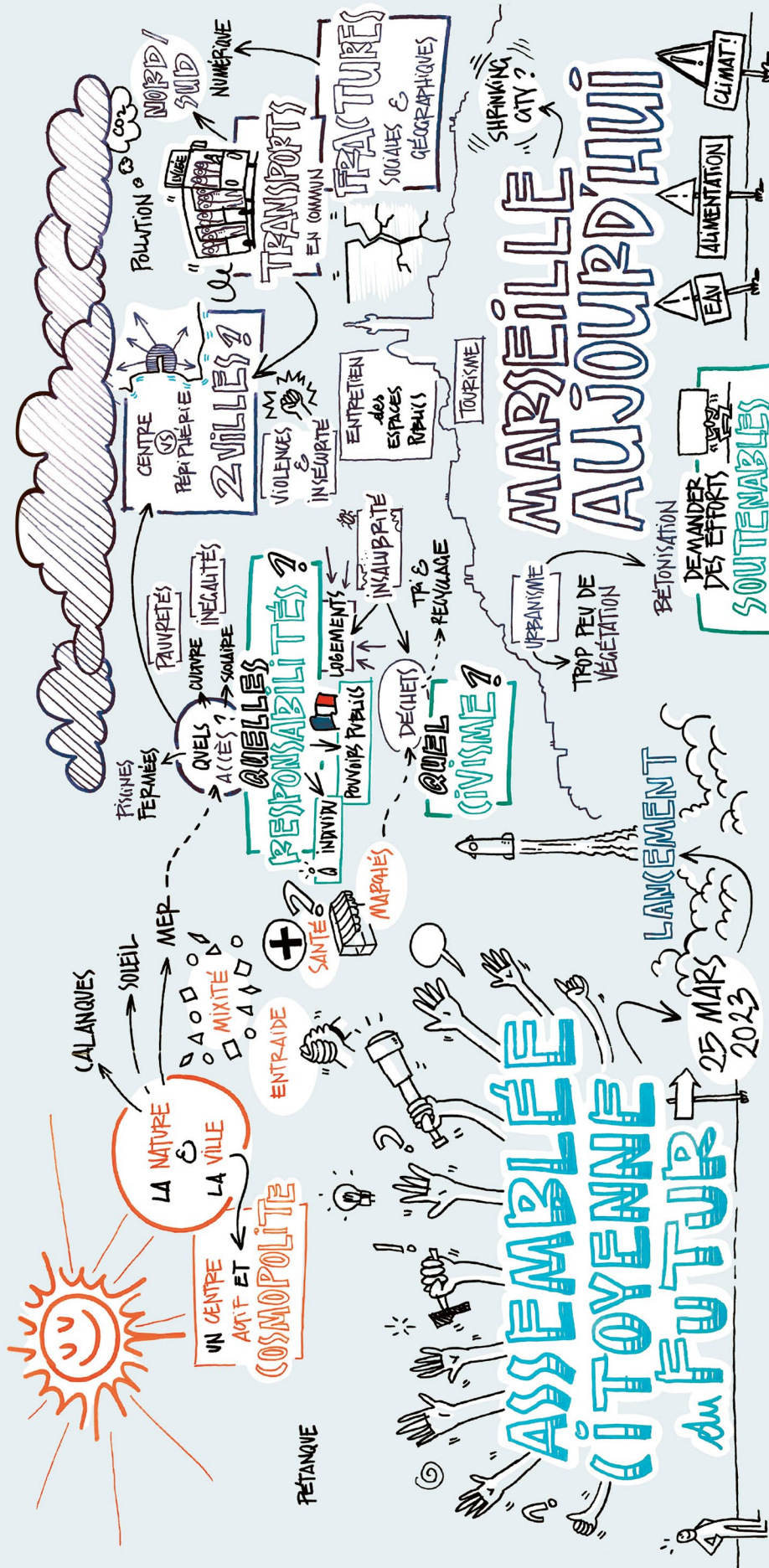
- De disposer d'une étude prospective « Marseille à 51°C » permettant d'évaluer de manière systémique les conséquences du réchauffement global sur la ville de Marseille ainsi que les politiques d'adaptation pour y faire face, à l'image de l'image du rapport « **Paris à 50°C** » ;
- D'installer un conseil scientifique indépendant, composé de chercheuses et chercheurs reconnu-e-s dans leur discipline, afin de faciliter le partage des savoirs avec les citoyen·ne·s et d'expertiser si besoin leurs projets de propositions.

11
—

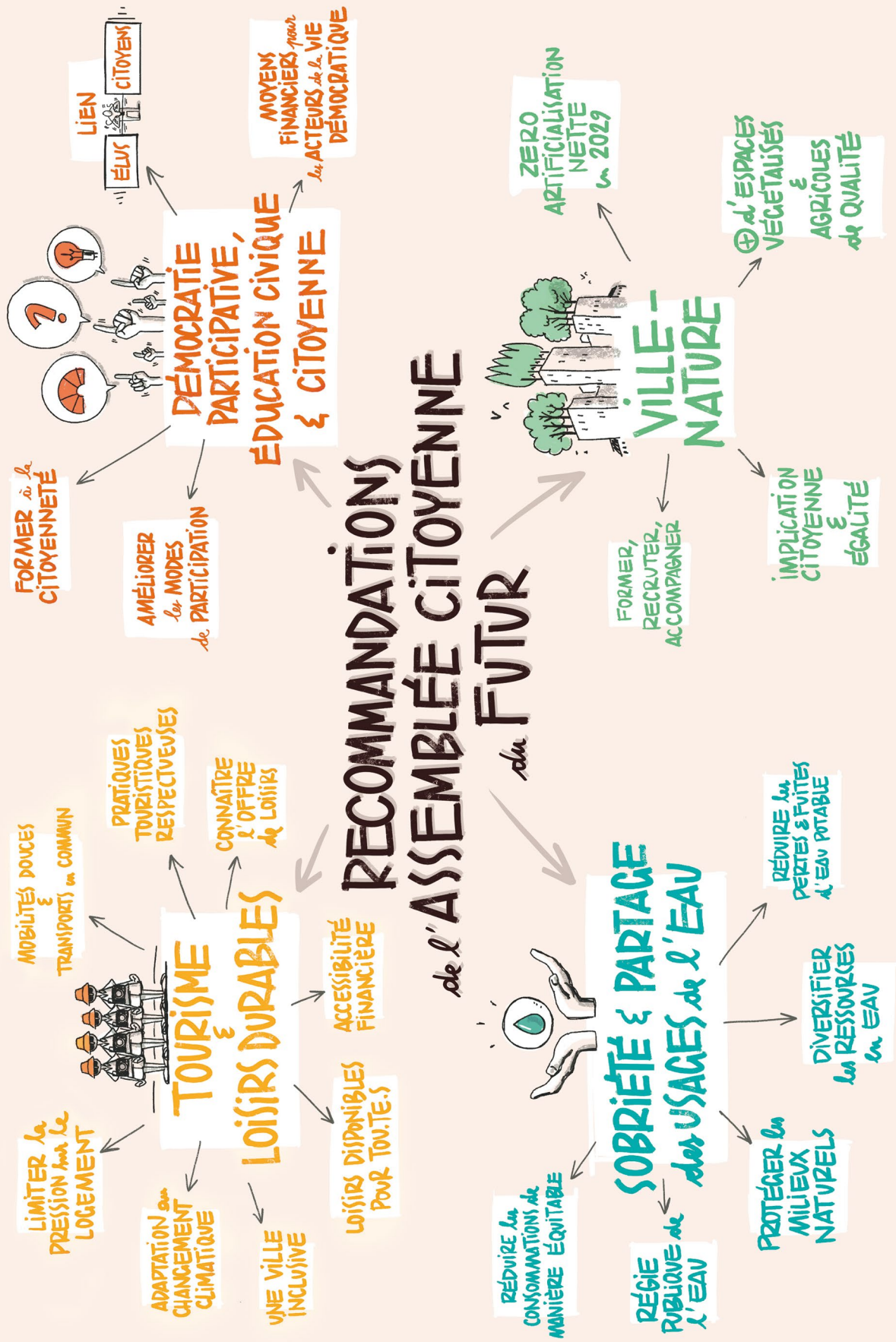
UN INDISPENSABLE SUIVI

Nous souhaitons obtenir des réponses claires et écrites de la part de la Ville de Marseille sur chacune des propositions d'ici à la fin de l'année 2024. Une partie des membres souhaitent également pouvoir être associée, avec des experts scientifiques, au suivi des actions qui seront entreprises.





SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS



ASSEMBLÉE CITOYENNE DU FUTUR 2023 – 2024

Avis du groupe

1. Sobriété et partage des usages de l'eau

Table des matières

Sobriété et partage des usages de l'eau

18	Préambule
19	Constats généraux et vision commune
20	Propositions pour réduire les consommations d'eau et mieux partager la ressource
21	Objectif 1 Prioritaire Réduire les consommations d'eau tout en garantissant un accès à tou-te-s.
21	• Action 1.1 : Réguler davantage, voire interdire certains usages de l'eau, sans en limiter l'accès aux personnes qui en ont besoin.
22	• Action 1.2 : Réduire l'empreinte eau de nos consommations quotidiennes.
22	• Action 1.3 : Généraliser des compteurs d'eau individuels intelligents pour favoriser le suivi de sa consommation.
23	• Action 1.4 : Étudier la mise en place d'une tarification coercitive pour les gros consommateurs.
23	• Action 1.5 : Assurer un accès public et régulé à l'eau.
23	• Action 1.6 : Actions de sensibilisation auprès des scolaires, des adultes, des entreprises.
24	Objectif 2 Très prioritaire Réduire les pertes et les fuites d'eau potable au niveau des réseaux.
24	• Action 2.1 : Limiter l'évaporation de l'eau dans les canaux d'acheminement.
25	• Action 2.2 : Réparer le réseau de distribution de l'eau potable et les fuites.
25	• Action 2.3 : Inciter les grand propriétaires fonciers (APHM, bailleurs sociaux...) à moderniser et optimiser leurs réseaux internes aux bâtiments.
26	Objectif 3 Prioritaire Diversifier les ressources en eau.
26	• Action 3.1 : Fournir les ménages en récupérateurs d'eau de pluie.
27	• Action 3.2 : Traiter et réutiliser les eaux grises pour les usages non alimentaires.
27	• Action 3.3 : Exploiter les eaux polluées pour des usages industriels. (refroidissement)
27	• Action 3.4 : Accroître la connaissance des réserves souterraines à Marseille.
28	Objectif 4 Très prioritaire Mieux protéger et restaurer les milieux naturels, améliorer la qualité de l'eau.
28	• Action 4.1 : Reperméabiliser les sols, identifier et préserver les « chemins de l'eau », pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie.
29	• Action 4.2 : Restaurer les milieux naturels aquatiques.
29	• Action 4.3 : Réduire les pollutions de surface.
29	• Action 4.4 : Accorder un statut juridique aux cours d'eau (Huveaune, Durance...).
30	Objectif 5 Prioritaire Défendre le passage en régie publique pour la gestion de l'eau potable auprès de la Métropole.
32	Synthèse des propositions

PRÉAMBULE

Cet avis est le reflet de l'ensemble des auditions, débats et propositions formulées tout au long de l'année par le groupe « sobriété et partage des usages de l'eau » et validé par l'ensemble de l'Assemblée Citoyenne du Futur.

L'ACF a été saisie de ce sujet à l'occasion de l'inauguration de l'ACF, le 15 mars 2023 et a dû répondre à la question suivante :

***Dans un contexte de changement climatique
qui accroît les tensions sur la ressource en eau,
comment réduire les consommations
et mieux partager la ressource ?***

Ce document s'adresse à la Ville de Marseille, aux élu·e·s et services compétents en matière d'eau dans la ville et de sobriété des usages.

CONSTATS GÉNÉRAUX ET VISION COMMUNE

En réfléchissant aux manières de réduire les consommations d'eau et de mieux partager la ressource, notre objectif est de :

- Proposer des solutions pour réduire les consommations d'eau potable à l'échelle domestique et collective ;
- Prendre en considération l'aménagement de la ville et la place de l'eau dans la ville ;
- Garantir un accès à l'eau potable pour tou·te·s.

La saisine amène à considérer différents usages : les usages domestiques (hygiène, alimentaire, loisirs), les usages collectifs (loisirs, parcs et jardins, douches sur les plages...), les usages agricoles et les usages industriels.

Dans ce cadre, le changement climatique est pris comme une donnée d'entrée exerçant une pression sur l'eau et sa répartition au cours de l'année. La situation actuelle, notamment dans les Pyrénées Orientales et la Région Sud nous démontre les effets du changement climatique sur la ressource en eau, Marseille souffre d'un retard important en matière d'anticipation des aléas climatiques, il est urgent d'agir pour éviter une situation dramatique. Les propositions ci-dessous ne visent pas à agir sur le changement climatique en lui-même mais à trouver les moyens de s'adapter à son impact sur la ressource en eau.

Par ailleurs, nous sommes conscient·e·s des enjeux sanitaires liées aux usages de l'eau. Consommer une eau potable de qualité, utiliser une eau naturelle non polluée par les activités agricoles sont des points d'attention au sein de notre groupe.

Au-delà des objectifs et des propositions, nous avons posé quelques préalables permettant de comprendre l'essence de nos travaux :

- Nos propositions se concentrent principalement sur les **consommations domestiques et collectives au niveau de la Ville**. Les usages agricoles et industriels ne sont que partiellement abordés, du fait qu'ils ne sont pas véritablement mesurés et connus (voir préambule ci-après), alors qu'il serait important de le faire pour traiter la question du « partage de l'eau » ;

- Au-delà de la sobriété des usages, nous avons souhaité nous intéresser aux inégalités d'accès à l'eau potable : les propositions doivent permettre de mieux partager la ressource et de garantir un accès à l'eau potable à tou·te·s ;

- Pour traiter ce sujet, nous avons identifié la nécessité de s'intéresser plus largement à l'aménagement et la place de l'eau dans la ville – en lien avec le groupe Ville-Nature. La végétation permet de maintenir l'humidité en surface et d'absorber les eaux de pluie (infiltration des eaux dans le sol). En revanche, la végétalisation implique de trouver des méthodes d'arrosage économes en eau. À la suite d'échanges avec le groupe Ville-Nature, le groupe a également souligné la nécessité de préserver, renaturer et davantage protéger les cours d'eau, et les « chemins de l'eau » (en cas de pluie et ruissellement), pour favoriser les écosystèmes ainsi que la qualité des eaux ;

- L'exploitation de nouvelles ressources – telle que la rivière souterraine à Marseille – qui a d'abord fait l'objet d'un vif intérêt de notre part a ensuite été écartée pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'eau karstique souterraine qui se jette à Port-Miou est saumâtre (mélange d'eau douce et d'eau salée) sur 2 ou 3 kilomètres en remontant son cours. Ensuite, le forage nécessaire à son exploitation doit être très profond et son coût est très important. Enfin, le débit estimé n'est que de 10 millions de m³ alors que les besoins de la ville montent à 170 millions m³.

PROPOSITIONS POUR RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D’EAU ET MIEUX PARTAGER LA RESSOURCE

Pour réduire les consommations et mieux partager la ressource, voici deux propositions transversales à l’ensemble des objectifs :

Disposer d’un diagnostic, avoir une meilleure connaissance des consommations d’eau par usage afin de mieux piloter la gestion de l’eau et le partage de la ressource.

Cette action vise à connaître la répartition des consommations d’eau par usage (domestique, industriel, agricole) sur le territoire métropolitain. Cette connaissance a manqué au groupe de travail pour se positionner davantage sur le partage des usages de l’eau, notamment en ce qui concerne l’industrie et l’agriculture...

20

—

Améliorer la coordination des acteurs de l’eau au niveau local et démocratiser sa gouvernance.

En tant que bien commun, l’eau doit être gérée par l’ensemble de la société – y compris des citoyen·ne·s – et de manière coordonnée. Les différentes auditions et recherches nous ont donné à voir la complexité de la gouvernance de l’eau et la multiplicité des acteurs impliqués (Métropole, Ville, Agence de l’Eau, Région...). D’une part, il nous paraît essentiel d’organiser une coordination guidée par un chef d’orchestre et indépendante des lobbies agricoles et industriels. D’autre part, nous avons constaté que cette complexité empêchait une participation effective sur les sujets de l’eau, pourtant essentielle pour répondre aux enjeux de demain. De ce fait, il est nécessaire de favoriser la compréhension et la connaissance de la gouvernance actuelle et d’intégrer davantage de citoyen·ne·s dans ces instances.

OBJECTIF 1. Prioritaire

Réduire les consommations d'eau tout en garantissant un accès à tou·te·s.

Profil de mérite
du candidat

Prioritaire

La ressource en eau est amenée à diminuer sur le territoire, il est nécessaire de revoir les besoins et les usages de l'eau à la baisse. Il est toutefois essentiel de garantir un accès à l'eau, notamment à l'eau potable, à tou·te·s.

Nous avons partagé les constats suivants :

- Des personnes sont exclues de l'accès à l'eau potable (personnes migrantes, sans domicile fixe...) ;
- L'eau est un bien commun, son accès doit être donné à toutes et tous ;
- Les habitant·e·s ont une faible connaissance de leur consommation d'eau (toutes les copropriétés ne sont pas équipées de compteurs d'eau individuels).

Action 1.1

Réguler davantage, voire interdire certains usages de l'eau, sans en limiter l'accès aux personnes qui en ont besoin.

La multiplication des sécheresses nous oblige à prendre des mesures durables, plutôt que de perpétuer les actions ponctuelles liées aux arrêtés sécheresse.

Ces mesures peuvent être les suivantes :

- Encadrer la construction des nouvelles piscines (taille et volume), mieux contrôler le remplissage des piscines pendant les arrêtés sécheresse ;
- Reconsidérer la vente éventuelle d'eau à d'autres villes ou territoires (en 2008, un projet prévoyait l'acheminement d'eau potable du Rhône vers la Catalogne, projet qui a été abandonné depuis) ;
- Favoriser les dispositifs « à sec » pour les sociétés de nettoyage de véhicules (nettoyage réalisé à partir de solvants autre que l'eau), avec la mise en place de circuits fermés avec la réutilisation des eaux de lavage (après décantation) ;
- Fermer les douches sur les plages, ou en contrôler davantage l'usage (les fermer en l'absence de surveillants de baignade) ;
- Installer des toilettes sèches publiques.

Action 1.2

Réduire l'empreinte eau de nos consommations quotidiennes.

Il est essentiel de sensibiliser les habitant-e-s à « l'empreinte eau » de leurs consommations courantes, c'est-à-dire à la quantité d'eau utilisée pour des produits transformés (1L de Coca Cola consomme 70 litres d'eau). Un « Hydroscore » pourrait être développé afin d'indiquer la quantité d'eau utilisée pour produire ou fabriquer le produit vendu.

Nous avons identifié plusieurs actions à encourager :

- Encourager les repas végétariens/végans – notamment auprès des scolaires, de la restauration collective, qui sont moins consommateurs d'eau ;
- Encourager les pratiques agricoles moins consommatrices d'eau ;
- Par ailleurs, boire de l'eau du robinet est plus écologique que les boissons en bouteille plastique (d'un point de vue déchet plastique et émissions de gaz à effet de serre dû au transport et à la distribution).
- Accorder des « récompenses » décernées par les acteurs publics (telles que des remises, des bonus/malus, une place pour une visite de centre de potabilisation...), à ceux et celles qui ont fait des efforts de sobriété.

Action 1.3

Généraliser des compteurs d'eau individuels intelligents pour favoriser le suivi de sa consommation.

Cette mesure permettrait aux ménages de mieux connaître leur consommation d'eau afin de les inciter à la réduire. Pour cela, pourrait s'afficher les consommations et les dépenses en eau par jour sur le modèle des compteurs LINKY.

Les compteurs permettront :

- De comparer sa consommation par rapport à la consommation moyenne des autres habitant-e-s du territoire ;
- D'être alerté dans les 24h en cas de consommation excessive ou de fuite (par SMS par exemple) ;
- D'être récompensé en cas d'effort de sobriété.

En pratique cette mesure implique :

- D'intégrer un indicateur de performance sur le nombre de compteurs individuels installés dans le contrat avec le délégataire ;
- D'obtenir des subventions publiques (dans une démarche de sobriété) pour financer l'installation de compteurs individuels.

Toutefois ces compteurs ne devront pas détailler les consommations afin de respecter la vie privée.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Métropole Aix-Marseille-Provence
- La SEMM

Action 1.4

Étudier la mise en place d'une tarification coercitive pour les gros consommateurs.

La tarification progressive est perçue comme un levier important de changement des comportements ; elle doit être coercitive pour les gros consommateurs (particuliers et acteurs économiques), en définissant des seuils.

Cette mesure pose toutefois certaines difficultés :

- Elle doit prendre en compte le nombre de personnes dans le foyer (mais cette donnée n'est pas disponible, contrainte de la CNIL) ;
- Elle pourrait aussi prendre appui sur l'existence d'équipements particuliers (telle qu'une piscine).

Par ailleurs, la tarification progressive serait plus légitime en cas de régie publique (argent issu de l'augmentation du prix de l'eau revient à la collectivité et non à une entreprise privée), à moins que les bénéfices générés dans le cadre d'une Délégation de Service Public puissent être réinvestis dans des actions de sobriété ou sur un fond dédié à l'eau.

Le groupe propose que cette mesure soit étendue aux industriels et acteurs économiques.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Métropole Aix-Marseille-Provence
- La SEMM

Action 1.5

Lien avec l'action 7.2 du groupe
Tourisme et loisirs durables

Assurer un accès public et régulé à l'eau.

Une partie de la population a un accès limité à l'eau potable. La réduction des consommations ne doit pas exclure davantage ces personnes. Pour ce faire, parallèlement aux mesures de réduction, nous soutenons l'installation et la multiplication des points d'accès gratuit à l'eau potable, sous la forme de fontaines d'eau potable non décoratives, économes, ou de maisons de l'eau (comme à Milan en Italie).

Cette mesure peut être accompagnée d'une lutte contre les bouteilles en plastique.

Action 1.6

Actions de sensibilisation auprès des scolaires, des adultes, des entreprises.

Les actions de sensibilisation doivent aborder plusieurs aspects : « l'empreinte eau » lors des achats (textile...) ; la possibilité de réutiliser les eaux grises ; l'intérêt d'avoir de la végétation dans son jardin (choisir les bonnes essences...) et l'impact des déchets sur la qualité de l'eau (cours d'eau, mer...).

Nous proposons notamment la mise en place d'une journée citoyenne de nettoyage des cours d'eau et du littoral avec des entreprises, des écoles, des clubs de randonnée. Cette journée pourrait prendre la forme d'un « challenge » comme c'est le cas à Ensuès-la-Redonne.

OBJECTIF 2. Très prioritaire

Réduire les pertes et les fuites d'eau potable au niveau des réseaux.

Profil de mérite
du candidat

Très prioritaire

Sur le territoire, 12,5 % de l'eau potable prélevée est perdue à cause des fuites du réseau – contre 8 % à l'échelle de Paris. Ce chiffre, en %, est inférieur à la moyenne nationale, mais la quantité est importante en valeur absolue, vue la taille de la ville.

Par ailleurs, certaines fuites signalées sur le réseau collectif ne sont pas réparées dans des délais satisfaisants et conduisent à d'importantes pertes en eau.

Action 2.1

Limiter l'évaporation de l'eau dans les canaux d'acheminement.

Une partie des pertes est liée à l'évaporation de l'eau lors de son acheminement. Toutefois nous manquons de données sur l'importance de l'évaporation et souhaitons en obtenir davantage pour voir quelles actions seraient à mettre en œuvre.

Le recouvrement du canal avec des panneaux solaires a été évoqué et discuté mais risquerait d'augmenter la température de l'eau ce qui favoriserait le développement bactérien (risque sanitaire). C'est ce qu'a montré l'expérience du vallon d'Ol. À ce risque s'ajoutent des difficultés d'accès en cas de besoin de réparation.

Nous recommandons la poursuite des expérimentations et les recherches auprès de la Métropole et de la SEMM.

Action 2.2

Réparer le réseau de distribution de l'eau potable et les fuites.

La réparation du réseau permettrait d'éviter la perte de 12,5 % d'eau potable ; ce chiffre, pouvant paraître faible en %, représente des volumes conséquents.

Pour réparer le réseau d'eau il faut :

- Évaluer le potentiel de réduction des fuites pour se fixer des objectifs chiffrés et un calendrier.
- Obliger le gestionnaire à réparer les fuites dans les délais impartis.
- Utiliser de nouvelles technologies pour repérer les fuites (technologies acoustiques ; robots détecteurs actuellement en développement, drone le long du canal de Marseille...)

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Métropole Aix-Marseille-Provence
- La SEMM

Action 2.3

Inciter les grand propriétaires fonciers (APHM, bailleurs sociaux...) à moderniser et optimiser leurs réseaux internes aux bâtiments.

À l'instar des actions de sobriété de la Ville qui a permis de réduire de 30 % la consommation d'eau entre 2017 et 2018, il serait souhaitable d'accompagner les grands propriétaires fonciers afin qu'ils adoptent des plans de sobriété et de mutualiser les moyens.

Des mesures incitatives pourraient être envisagées : partage de retours d'expérience sur la sobriété en eau (notamment celui de la Ville de Marseille), adoption d'un plan d'économie d'eau, partage de bonnes pratiques sur la désimperméabilisation, création d'un label, autre système de gratification.

Ces mesures pourraient être élargies aux résidences privées, en identifiant les leviers adaptés.

OBJECTIF 3. Prioritaire

Diversifier les ressources en eau.

Profil de mérite
du candidat

Prioritaire

L'eau à Marseille reste encore mal connue. Jusqu'ici, il n'était pas utile de faire des études sur le sujet car la Durancévacheminée via le canal de Marseille – alimentait suffisamment la ville en eau. Avec le changement climatique, il serait intéressant d'avoir plus de données scientifiques sur les eaux souterraines du territoire marseillais. Au-delà de l'exploitation de nouvelles ressources, la récupération et la réutilisation des eaux pourraient être des solutions alternatives.

Nos propositions s'appuient sur les constats suivants :

- Un manque d'information sur la ressource en eau et sa disponibilité et la nécessité de poursuivre les études sur le sujet ;
- Une utilisation de l'eau potable pour des usages non alimentaires (arrosage, nettoyage voirie...).

Action 3.1

Fournir les ménages en récupérateurs d'eau de pluie.

L'installation de récupérateurs d'eau de pluie et de citernes doit être une nouvelle norme des permis de construire (condition pour la délivrance des permis de construire), au niveau des habitations individuelles mais aussi collectives.

Des aides étatiques (ANAH, etc.) pourraient accompagner les propriétaires dans la mise en place de récupérateurs d'eau de pluie pour les constructions anciennes et déjà existantes.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- La Métropole Aix-Marseille-Provence
- La Région PACA
- L'État

Action 3.2

Traiter et réutiliser les eaux grises pour les usages non alimentaires.

Les eaux grises concernent les eaux domestiques faiblement polluées ; une fois traitées, elles peuvent être utilisées pour des usages non alimentaires tels que l'arrosage des parcs, le nettoyage de la voirie, les bornes incendie, le lavage des voitures. Leurs réutilisations peuvent se faire au niveau des habitations individuelles et au niveau de la station d'épuration.

Au niveau des habitations individuelles :

- En installant par exemple des récupérateurs d'eau de douche, d'évier, pour réutiliser l'eau dans les toilettes ;
- En incitant financièrement à la récupération sur le modèle des crédits d'impôts pour les économies d'énergie.

Au niveau de la station d'épuration et du traitement des eaux :

- En créant des réseaux à destination des lieux d'utilisation, si l'équation budgétaire est tenable (retraitement des eaux, évaluation du risque sanitaire, réalisation d'un réseau...);
- En valorisant les boues pour produire de l'énergie.

Cette proposition s'adresse en particulier à la SERAM.

Action 3.3

Exploiter les eaux polluées pour des usages industriels (refroidissement).

Certaines eaux faiblement polluées pourraient être utilisées pour des usages industriels (tel que le refroidissement des data centers) – au lieu d'être retraitées directement. Il faut toutefois être vigilant au risque de rejets d'eau chaude dans les milieux naturels qui détruisent la biodiversité. Ces eaux chaudes pourraient davantage être réutilisées pour chauffer les logements.

Action 3.4

Accroître la connaissance des réserves souterraines à Marseille.

Cette mesure nécessite de débloquer des budgets significatifs pour faire des forages, mieux connaître les réserves souterraines, avant d'envisager leur exploitation.

OBJECTIF 4. Très prioritaire

Mieux protéger et restaurer les milieux naturels, améliorer la qualité de l'eau.

Profil de mérite
du candidat

Très prioritaire

Cet objectif porte sur l'eau en général et l'ensemble de son cycle qu'il est nécessaire de rétablir pour assurer un maintien de la ressource sur le territoire. En effet le changement climatique et l'artificialisation des sols dérèglent le cycle de l'eau provoquant des périodes de sécheresse (absence de pluie) de plus en plus longues en particulier l'été. À l'inverse, Marseille connaît des phénomènes de pluies diluviennes de plus en plus forts à l'automne. Le changement climatique dérègle la répartition de la quantité d'eau sur l'année. Nous nous sommes intéressé-e-s au concept de « villes éponges » présenté par Nicolas Roche : une ville perméable, capable d'absorber les eaux pluviales dans les sols afin de réguler les inondations et de restituer cette eau aux végétaux durant les périodes sécheresse.

Par ailleurs, la présence de végétaux favorise la formation de nuages (à travers le phénomène de l'évapotranspiration) et contribue au rétablissement du cycle de l'eau.

Sur le sujet, l'ADEME réalise de nombreuses ressources qu'il est utile de mieux partager et communiquer. Le groupe invite à s'inspirer du concept d'hydrologie régénérative de Charlène Descollonge¹.

¹ L'hydrologie régénérative est la science de la régénération des cycles de l'eau douce par l'aménagement du territoire. « L'inspiration vient de Masanobu Fukuoka, pionnier de l'agriculture naturelle au Japon*, avec cette phrase : C'est dans un désert américain, que je réalisais soudain que la pluie ne tombe pas des cieux ; elle provient du sol. La formation des déserts n'est pas due à l'absence de pluie ; mais plutôt, la pluie cesse de tomber parce que la végétation a disparu. » Il n'y a pas que le climat qui impacte l'occupation des sols. L'occupation de nos sols a un impact sur le climat. Ce sont des compréhensions émergentes du cycle de l'eau. »

Interview de Simon Ricard, co-gérant de PermaLab à Vitisphère, 2024

Action 4.1

Lien avec l'action 2.8
du groupe Ville-Nature

Reperméabiliser les sols, identifier et préserver les « chemins de l'eau », pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie.

La repermeabilisation des sols permet à l'eau de pluie de s'infiltrer. Les sols deviennent alors une zone de stockage de l'eau de pluie. Cette eau est ensuite disponible pour les végétaux (limitant ainsi les besoins d'apports en eau).

Différentes manières de repermeabiliser peuvent être envisagées (selon l'usage de l'espace) :

- Aménager avec des matériaux perméables ;
- Végétaliser avec des essences économes en eau.

Il s'agit d'identifier les endroits stratégiques qu'il est souhaitable de repermeabiliser (tels que les parkings en utilisant des revêtements perméables à la place du béton), notamment pour favoriser les « chemins naturels de l'eau » (les chemins que l'eau de pluie empreinte, en cas de ruissellement).

Par ailleurs, l'augmentation de la nature en ville présente plusieurs co-bénéfices sur le climat et la santé : lutte contre les îlots de chaleurs, préservation contre les inondations, maîtrise des pollutions des sols, proximité des espaces renaturés, augmentation de la qualité de vie, de l'air, de la santé mentale.

Enfin, il faudrait améliorer le suivi de l'état des nappes, des précipitations... en communiquant cette information aux habitants.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille, Service Écologie urbaine et résilience, Service Retour de la nature en ville
- La Métropole Aix-Marseille-Provence
- Copropriétés, promoteurs, propriétaires fonciers

Action 4.2

Restaurer les milieux naturels aquatiques.

Cette action vise à restaurer les cours d'eau et leurs berges (zones humides), pour favoriser la biodiversité. Elle peut passer par :

- La dé-bétonnisation des berges ;
- La restauration de la ripisylve (formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre) ;
- Le nettoyage et l'entretien des berges.

Parallèlement, il est nécessaire de limiter et contrôler les prélèvements, notamment industriels, à proximité des cours d'eau (prélèvements pratiqués par l'industrie Lafarge dans le ruisseau des Ayalades par exemple).

Action 4.3

Lien avec l'action 3.3 du groupe
Tourisme et loisirs durables |

Réduire les pollutions de surface.

De nombreuses pollutions et déchets finissent dans les cours d'eau et dans la mer. Ils nuisent à la qualité de l'eau. Le nettoyage et la protection des bassins de rétention (exemple : bassin de rétention en face du collège Jean Moulin) doivent être systématisés tout comme le nettoyage du littoral (port, plages...). Cette action est dépendante d'une amélioration de la gestion des déchets.

Action 4.4

Accorder un statut juridique aux cours d'eau (Huveaune, Durance...)

Un moyen de protéger les cours d'eau pourrait être de leur accorder un statut juridique, à l'instar de ce qui a été fait pour la Loire. Cela permet la défense de l'écosystème et de porter en justice – ou devant des instances nationales et internationales – des cas de pollution par exemple.

OBJECTIF 5. Prioritaire

Défendre le passage en régie publique pour la gestion de l'eau potable auprès de la Métropole.

Profil de mérite
du candidat

Prioritaire

La question du mode de gestion de l'eau potable a fait l'objet de discussions en plénière et a permis d'aboutir à cette position majoritaire. Il s'adresse aux élu·e·s municipaux chargé·e·s de porter cette position en Conseil Métropolitain pour assurer cette transition en 2029 – date de fin du contrat de délégation de service public (DSP) conclu entre la Société des Eaux de Marseille Métropole (SEMM) et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Considérant l'eau comme un bien commun auquel chacun·e doit pouvoir accéder, elle ne peut être gérée comme un bien commercial. L'ACF soutient un passage en régie publique tel que cela a été fait dans d'autres villes telles que Montpellier, Lyon ou encore Paris.

Cette position s'appuie sur différents arguments :

- Les bénéfices générés par la gestion et la distribution de l'eau potable – s'il y en a – doivent financer l'amélioration du service ou la préservation de la ressource et non enrichir des actionnaires privés ;
- Le contrat de DSP est inadapté aux objectifs de sobriété car rémunère la SEMM selon le volume d'eau vendu ;
- La gestion en régie assure plus de flexibilité et permet de s'adapter aux problématiques actuelles et futures de la ressource ;
- La régie publique permet de répondre aux enjeux d'inégalités d'accès à l'eau – c'est notamment la politique menée par Montpellier-Métropole qui a instauré une tarification incitative permettant de baisser les prix des premiers mètres cubes d'eau consommée au profit des ménages les plus précaires et d'augmenter le prix au-delà d'un certain volume consommé au détriment des très gros consommateurs) ;
- Le passage en régie publique est une opportunité pour intégrer davantage les citoyen·ne·s dans la gouvernance de l'eau. À ce titre, le conseil d'administration des Eaux de Paris (régie publique) est composé de 50 % +1 d'élue·s et de citoyen·ne·s pour l'autre moitié.

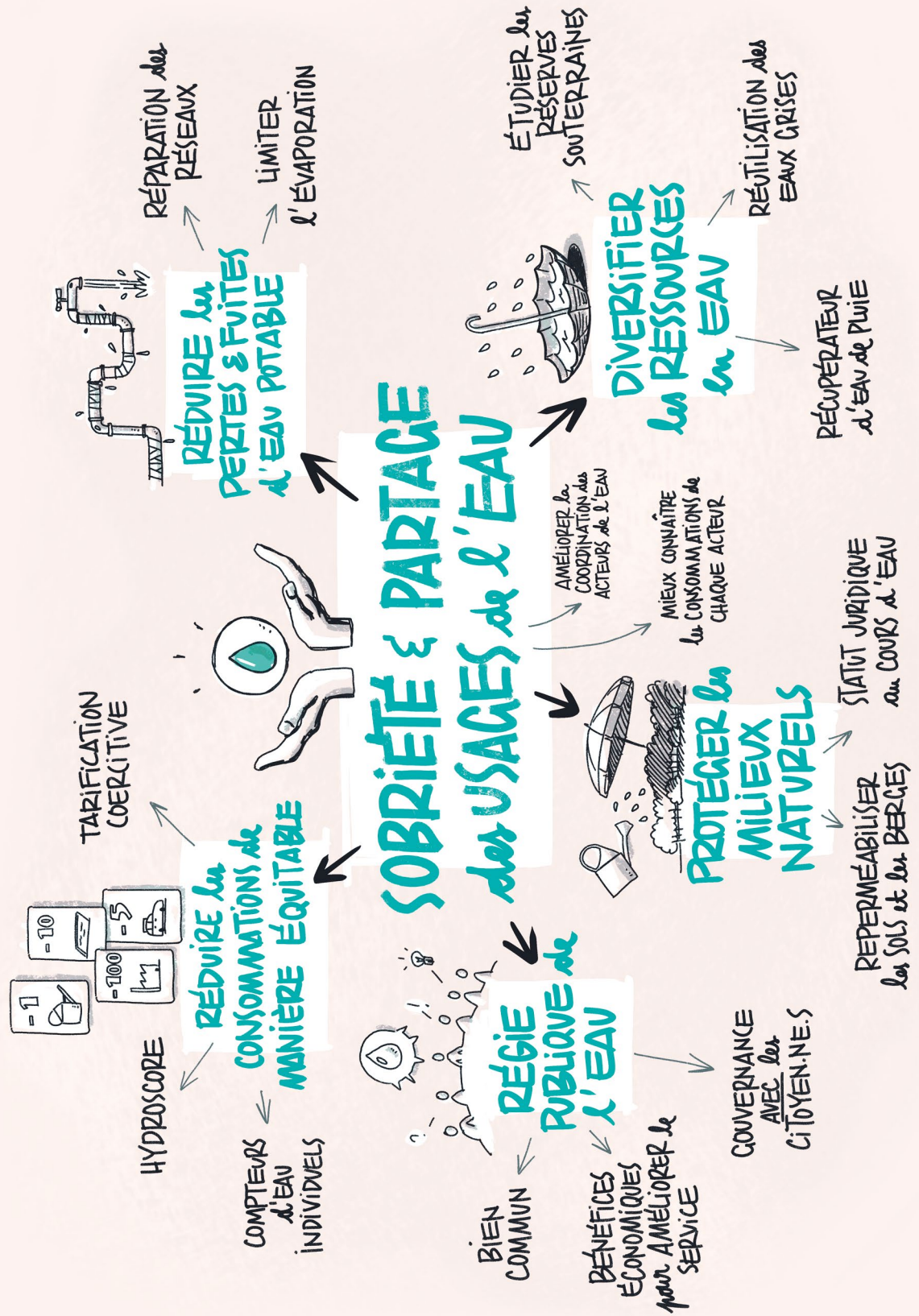
Toutefois, quelques réserves et points de vigilance ont été soulevés quant au passage en régie publique :

- Par ses nombreuses années d'expérience, la SEMM détient des compétences et savoir-faire en matière de gestion de l'eau, le passage en régie publique doit assurer la transmission de ces connaissances ou au moins la formation d'agent·e·s métropolitain·e·s pour assurer une transition dans les meilleures conditions ;
- La régie publique n'est pas exempte de pression et de lobbying de la part de groupes d'intérêt : il faut penser des garde-fous permettant de défendre le bien commun et d'anticiper les enjeux du futur. L'intégration de citoyen·ne·s dans la régie pourrait être une solution ;
- D'autres villes sont passées en régie publique, il faut s'appuyer de leurs retours d'expérience.

Nous considérons sincèrement que le passage en régie publique est la seule solution pour réduire les consommations et assurer un meilleur partage de la ressource. Si toutefois, le passage en régie n'était pas obtenu, voici quelques adaptations au contrat pour faire face aux défaillances actuelles :

- Modifier le modèle économique qui rémunère la SEMM sur la base des volumes d'eau consommés. Privilégier des objectifs en termes de réduction des consommations et de préservation de la ressource et de sa qualité ;
- Prévoir des clauses de révisions périodiques du contrat, facilement activables, afin de mieux s'adapter aux changements de circonstances et éviter les situations de blocage ;
- Définir des mécanismes de sanctions plus fermes en cas de non-respect des termes du contrat, mais aussi des incitations pour encourager une bonne performance ;
- Intégrer un comité citoyen dans le pilotage de la distribution de l'eau potable aux côtés de la SEMM (ou du futur délégataire) et de la Métropole.

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS



ASSEMBLÉE CITOYENNE DU FUTUR 2023 – 2024

Avis du groupe

2. Tourisme et loisirs durables

Table des matières

Tourisme et loisirs durables

- 36 Préambule
- 37 Constats généraux et vision commune
- 39 Propositions pour rendre les activités de tourisme et de loisirs durables et accessibles à tou·te·s
- 39 **Objectif 1 | Prioritaire**
 Limiter la pression sur les logements en réglementant les locations courtes durées et en diversifiant l'offre d'hébergement touristique.
- 40 • Action 1.1 : Réduire le nombre de logements en location courte durée à Marseille.
- 40 • Action 1.2 : Faire respecter la réglementation en place sur les locations courte durée en augmentant les contrôles.
- 41 • Action 1.3 : Modifier la fiscalité pour favoriser les locations longue durée.
- 41 • Action 1.4 : Créer une alternative d'hébergement qui répond aux critères des meublés touristiques.
- 42 **Objectif 2 | Très prioritaire**
 Agir sur l'offre de transport pour renforcer leur durabilité.
- 42 • Action 2.1 : Réduire et réglementer le tourisme de croisière.
- 43 • Action 2.2 : Réglementer les cars touristiques (*Color Bus...*).
- 43 • Action 2.3 : Favoriser les mobilités actives pour venir à Marseille et s'y déplacer.
- 44 • Action 2.4 : Proposer des alternatives à la voiture et promouvoir les transports en commun.
- 44 • Action 2.5 : Adapter l'offre de transport en commun adaptée au flux touristiques et aux déplacements quotidiens en période de forte affluence.
- 45 **Objectif 3 | Prioritaire**
 Garantir des pratiques touristiques respectueuses des Marseillais-es et de leur ville.
- 45 • Action 3.1 : Préserver les espaces publics et lutter contre les privatisations par les acteurs touristiques.
- 46 • Action 3.2 : Réaliser des actions de sensibilisation sur la préservation des espaces naturels à destination des Marseillais-es et touristes.
- 46 • Action 3.3 : Réduire la production de déchets et leur présence dans l'environnement.
- 47 • Action 3.4 : Réduire les nuisances sonores.
- 47 • Action 3.5 : Étudier la pertinence de restreindre l'accès des espaces naturels à certains espaces ou à certaines périodes de l'année.

- 48 **Objectif 4 | Moyennement prioritaire**
Favoriser l'accès à l'information sur les offres de loisirs,
notamment les offres gratuites.
- 49 • Action 4.1 : Aller à la rencontre des Marseillais-es pour partager l'information
sur l'offre de loisirs.
- 49 • Action 4.2 : Améliorer la communication de la Ville sur les offres de loisirs
et notamment les offres gratuites .
- 50 **Objectif 5 | Moyennement prioritaire**
Proposer de la gratuité et des tarifs réduits sur les offres de loisir
pour favoriser l'accessibilité financière.
- 51 **Objectif 6 | Prioritaire**
Garantir une offre de loisirs à destination des Marseillais-es
tout au long de l'année et sur l'ensemble du territoire.
- 51 • Action 6.1 : Limiter les offres culturelles accessibles uniquement sur réservation.
- 51 • Action 6.2 : Amplifier l'ouverture horaires et sur l'année des lieux sportifs
municipaux.
- 52 • Action 6.3 : Créer des salles polyvalentes pour proposer une offre de loisirs
toute l'année.
- 52 • Action 6.4 : Ré-étudier la pertinence des stratégies de désaisonnalisation et
de décentralisation.
- 54 **Objectif 7 | Prioritaire**
Le groupe ayant choisi de prendre en compte l'ensemble des personnes
de passage ou habitant sur le territoire, il est nécessaire de penser
la place de tou-te-s dans la Ville.
- 54 • Action 7.1 : Adapter l'aménagement de la ville et l'offre de loisirs pour les
personnes à mobilité réduite et porteuses de handicap.
- 54 • Action 7.2 : Augmenter et entretenir les sanitaires publics et les points d'accès
à l'eau potable.
- 55 **Objectif 8 | Prioritaire**
Adapter l'offre et les pratiques de tourisme et de loisirs aux impacts du
changement climatique (fortes chaleurs).
- 55 • Action 8.1 : Végétaliser la ville pour créer des îlots de fraîcheur.
- 56 • Action 8.2 : Garantir un accès à la mer à tou-te-s et aux espaces de baignade.
- 56 • Action 8.3 : Modifier les horaires des lieux de loisirs et de tourisme.
- 57 • Action 8.4 : Développer une offre de loisirs adaptées aux fortes chaleurs
estivales.
- 57 • Action 8.5 : Développer un réseau de solidarité pour permettre à chacun-e
de se rafraîchir.
- 58 Synthèse des propositions

PRÉAMBULE

Cet avis est le reflet de l'ensemble des auditions, débats et propositions formulées tout au long de l'année par le groupe « tourisme et loisirs durables » et validé par l'ensemble de l'Assemblée Citoyenne du Futur.

L'ACF a été saisie de ce sujet à l'occasion de l'inauguration de l'ACF, le 15 mars 2023 et a dû répondre à la question suivante :

Comment rendre les activités de tourisme et de loisirs durables accessibles à toutes et tous ?

Ce document s'adresse à la Ville de Marseille, aux élu·e·s – notamment Monsieur Laurent Lhardit, adjoint au Maire à l'Économie, l'Emploi et le Tourisme durable – et services compétents en matière de tourisme et de loisirs.

CONSTATS GÉNÉRAUX ET VISION COMMUNE

En réfléchissant à l'accessibilité et la durabilité des offres de loisirs et de tourisme, notre objectif est de :

- Réduire les nuisances des activités de tourisme sur le cadre de vie et l'environnement ;
- Rendre les loisirs accessibles à tou-te-s ;
- Développer une offre d'hébergement touristique accessible financièrement pour éviter l'explosion des locations courte durée dans le centre-ville ;
- Développer une offre de transports adaptée au flux touristique pour réduire les conflits d'usage.

Par « loisirs », nous considérons l'ensemble des activités en dehors du temps de travail rémunéré ou domestique dans une volonté de divertissement. Notre réflexion se concentre sur les activités dans l'espace public mais nous restons conscient-e-s que les enjeux sont différents selon les conditions de vie des habitant-e-s. Les loisirs comprennent les activités culturelles, sportives, gastronomiques, commerciales, artistiques, de bien-être...

Selon l'**Organisation Mondiale du Tourisme (OMT)**, le tourisme correspond aux « *activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs.* »

Les motifs peuvent être divers :
Loisirs, détente et vacances ; visites à des parents et amis ; santé ; affaires et motifs professionnels.

Au sens strict du terme, le « touriste » est « un voyageur qui fait un séjour d'au moins une nuit vers une destination principale située en dehors de son environnement habituel, pour une durée inférieure à un an et pour un motif principal non lié à l'emploi par une entité résidente dans le pays ou le lieu visité. » Le touriste se distingue de l'excursionniste qui fait l'aller-retour dans la journée.

Toutefois nous avons souhaité élargir cette catégorie à l'ensemble des personnes de passage sur le territoire marseillais (étudiant-e-s, stagiaires, travailleurs, visiteurs...).

Notre réflexion s'est appuyée sur la notion d'hospitalité qui vise à accueillir dans les meilleures conditions l'ensemble des personnes de passage sur le territoire marseillais.

Le « tourisme durable » est défini par l'OMT comme « *un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil* ». Il vise l'équilibre entre les trois piliers du développement durable (économie, environnement, social) dans la production et réalisation d'activités touristiques. En ce sens, l'économie générée par le tourisme doit être mise au service de l'environnement et du social.

Au-delà des objectifs et des propositions d'action à mettre en œuvre, nous avons posé quelques préalables permettant de comprendre l'essence des travaux :

L'inclusion des touristes et des habitant-e-s : un enjeu central de l'avis

Nous rappelons qu'il n'y a pas de mauvais tourisme, il faut être vigilant à l'usage du terme « tourisme de masse » connoté négativement. Il faut être attentif à assurer une offre accessible à tous les portefeuilles. Tout comme pour la « mal bouffe » dans la restauration, c'est le modèle économique de l'industrie touristique qui mène au tourisme de « masse » qu'il faut dénoncer.

En s'intéressant à l'ensemble des personnes sur le territoire, nous avons formulé des propositions portant sur l'aménagement global de la ville (accessibilité aux personnes à mobilité réduite, offre de transports en commun, disponibilité de sanitaires...).

L'aviation : un mode de transport incompatible avec un tourisme durable

La majorité d'entre nous a souhaité exprimer son opposition à l'égard du projet d'extension de l'aéroport Marseille-Provence qui prévoit la création d'un nouveau terminal en capacité d'accueillir des vols long courrier. Ce projet, et la hausse du trafic aérien de manière générale, est en totale opposition avec le pilier environnemental du tourisme durable – l'aviation représentant à elle seule 41 % des émissions de gaz à effet de serre du secteur touristique (ADEME, 2021)¹.

À la vue de l'urgence climatique, seule la réduction des émissions de gaz à effet de serre – et donc du trafic aérien – est compatible avec un tourisme durable. C'est également la conclusion de l'ADEME dans son étude « Élaboration de scénarios de transition écologique du secteur aérien »² qui indique « [la réduction du trafic] est le seul levier disponible à court terme, c'est-à-dire qui peut être appliqué rapidement à grande échelle et produire des résultats immédiats » (p.3 de l'infographie).

Toutefois, d'autres membres du groupe ont confiance dans les innovations scientifiques et techniques qui pourraient réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par un vol et limiter les impacts environnementaux de l'aviation même si à ce jour, aucune ne pourrait être déployée à grande échelle.

L'augmentation du nombre de touristes : une dynamique difficilement compatible avec un tourisme durable

Si au départ nous ne souhaitons pas nous exprimer sur le nombre de touristes accueillis, cette question est devenue centrale dans les discussions du fait de ses implications sur les stratégies à mettre en œuvre (stratégie de désaisonnalisation par exemple).

Marseille accueille en moyenne 5 millions de touristes par an (2019). Si la venue de touristes présente des intérêts pour la Ville – notamment en termes de retombées économiques –, leur augmentation a également généré de fortes pressions sociales et environnementales. De ce fait,

augmenter la fréquentation touristique tout en préservant la ville, ses habitant·e·s et son environnement n'est pas garanti et ne peut pas être un objectif visé.

¹ ADEME, « Bilan des émissions de gaz à effet de serre du secteur du tourisme en France », réf. 011470, 2021

² ADEME, « Élaboration de scénarios de transition écologique du secteur aérien », p.3 de l'infographie

PROPOSITIONS POUR RENDRE LES ACTIVITÉS DE TOURISME ET DE LOISIRS DURABLES ET ACCESSIBLES À TOU·TE·S

OBJECTIF 1. Prioritaire

Limiter la pression sur les logements en réglementant les locations courtes durées et en diversifiant l'offre d'hébergement touristique.

Profil de mérite du candidat

Prioritaire

Cet objectif vise à garantir un accès aux Marseillais-es à des logements abordables et dignes situés sur la totalité de la commune ; pour que Marseille demeure Marseille, et ses habitant-e-s des Marseillais-es.

Nous nous appuyons sur plusieurs constats :

- Une explosion des locations de meublés touristiques qui concurrencent le logement des Marseillais-es : le nombre d'annonces pour la location de meublés touristiques a augmenté de 23 % entre 2021 et 2022, passant de 9600 à 11 800 annonces à Marseille – selon la délibération du Conseil Municipal du 30 octobre 2023 ;
- Un phénomène de professionnalisation de la location courte durée : des propriétaires achetant plusieurs biens pour les louer uniquement en location courte durée ;

• Parallèlement, l'offre d'hébergement touristique (type hôtels) est inaccessible financièrement notamment du fait d'une hausse des hébergements de luxe (de nombreux hôtels qui étaient 1 ou 2 étoiles sont maintenant classés en 4 ou 5 étoiles) rendant l'offre d'hébergement touristique inaccessible pour une grande partie des visiteurs, et en favorisant une élite touristique. À l'inverse, il existe peu d'offres à bas coûts : seulement deux auberges de jeunesse municipales et aucun camping. Cette situation participe à la forte demande pour les logements de meublés touristiques (type *Airbnb*), qui sont généralement moins chers que les hôtels, offrent des services spécifiques (possibilité de cuisiner sur place...), et sont souvent prisés par les familles avec enfants ;

• Des cas de privatisation de certains espaces publics par des hôtels de luxe (cas du Parc Valmer, Hôtel Dieu).

39

Action 1.1

Réduire le nombre de logements en location courte durée à Marseille.

Plusieurs leviers pour la réduction des locations courte durée ont été identifiés :

- Restreindre le nombre de logements ouverts à la location courte durée par propriétaire – la loi actuelle permet aux propriétaires de louer leur résidence secondaire sans compensation. Une compensation est nécessaire à partir de la mise en location courte durée de la deuxième résidence secondaire ;
- Mettre en place un quota d'appartements en location courte durée par immeuble, résidence ou quartier ;
- Modifier les règlements de copropriétés pour limiter voire interdire les habitations en location courte durée.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- L'État (changement de la loi sur les locations courtes durées)
- Les Citoyen·ne·s propriétaires via les règlements de copropriété

Action 1.2

Faire respecter la réglementation en place sur les locations courte durée en augmentant les contrôles.

Une brigade de contrôle existe et va être renforcée en effectifs humains. Le groupe soutient et insiste sur la nécessité de renforcer significativement l'équipe et ses missions.

Cette brigade a actuellement pour mission de vérifier les demandes d'enregistrement et de vérifier l'application des lois. Son rôle doit être étendu à un rôle de médiation entre habitant·e·s, loueurs, plateformes de locations et touristes, pour prévenir ou gérer les conflits éventuels. Il est également nécessaire de déployer un numéro de contact pour signaler une problématique en lien avec les locations courte durée (éventuellement à travers le dispositif *Allô Mairie*).

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille notamment la cellule locations meublées

Action 1.3

Modifier la fiscalité pour favoriser les locations longue durée.

La location courte durée est aujourd'hui plus avantageuse fiscalement que la location longue durée : les propriétaires peuvent choisir le régime « micro-BIC » permettant de bénéficier d'un abattement fiscal de 50 %. Ils ne sont pas soumis au régime réel.

Le groupe soutient l'alignement de la fiscalité des locations courte durée sur les locations longue durée, actuellement discuté au Parlement.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille à travers un lobbying auprès du Gouvernement et du Parlement
- Les député·e·s et sénateur·rice·s

Le groupe a également discuté de la hausse des taxes d'habitation sur les résidences secondaires mais cette proposition n'a pas fait l'objet de consensus au sein du groupe et a été écartée.

Action 1.4

Créer une alternative d'hébergement qui répond aux critères des meublés touristiques.

Les locations courte durée (type *Airbnb*) sont attractives car elles sont moins chères que les chambres d'hôtels, disposent d'une cuisine pour faire les repas soi-même, et sont adaptées à l'accueil de famille avec enfants. Afin de réduire la pression induite par les meublés touristiques, il est nécessaire de proposer une offre répondant aux mêmes critères.

- En ouvrant d'autres auberges de jeunesse municipales (il en existe deux aujourd'hui) ;
- En développant l'hébergement chez l'habitant et les chambres d'hôtes (pour les touristes ou non touristes) ;
- En implantant des campings urbains (mobile-home, tentes...) et des aires de caravanning ;
- En développant le *Fairbnb*.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille, Direction Économie, Emploi, Tourisme Durable à travers le Schéma d'Hébergement touristique dont le diagnostic est en cours

OBJECTIF 2. Très prioritaire

Agir sur l'offre de transport pour renforcer leur durabilité.

Profil de mérite
du candidat

Très prioritaire

Les transports sont le premier poste d'émission de gaz à effet de serre dans le secteur touristique en France (68 % selon le rapport de l'ADEME³ publié en 2021, 41 % uniquement pour le transport aérien). Le développement des mobilités actives et des transports en commun vise à réduire cet impact climatique.

La question des transports pour venir à Marseille et s'y déplacer est également un enjeu sanitaire pour la population locale : émissions de particules fines des bateaux de croisière, des voitures et des cars touristiques.

Enfin, le déploiement des transports en commun et des mobilités actives est un enjeu de lutte contre la fracture sociogéographique en favorisant l'accès aux loisirs et la mobilité sur l'ensemble du territoire.

Cet objectif s'appuie sur les constats suivants :

- Les particules fines émises par les bateaux de croisière à quai menacent la santé des habitant-e-s ;
- Les espaces piétons et les pistes cyclables sont trop peu nombreux et de mauvaise qualité (trop étroits, trop encombrés, peu accessibles, discontinus, mal sécurisés, peu respectés...);
- Les axes routiers sont très engorgés, en particulier en période estivale (la Corniche, la route vers les Goudes...);
- Les cars touristiques nuisent au cadre de vie (moteurs allumés, occupation de l'espace public, surfréquentation de certains lieux...);
- Certains transports, tel que le train, sont inaccessibles financièrement pour les ménages les plus modestes.

Action 2.1

Réduire et réglementer le tourisme de croisière.

En 2023, Marseille a accueilli 2,5 millions de croisiéristes (La Provence, 12 février 2024) soit 1 million de plus qu'en 2022. Par ailleurs, le Grand Port de Marseille (industriel et touristique) est le port le plus pollué de France. Le tourisme de croisière génère des impacts négatifs sur la ville, son environnement et ses habitant-e-s : pics de fréquentation, émissions de particules fines, faibles retombées économiques pour le territoire.

À court terme, il est nécessaire de :

- Contraindre les bateaux de croisière à l'usage de « fioul non lourd » ;
- Créer une nouvelle taxe pour les bateaux de croisière, pour compenser le fait que les croisiéristes consomment peu sur le territoire et ne paient pas la taxe de séjour ;
- S'inspirer des Chartes réalisées dans d'autres villes pour réglementer le tourisme de croisière (exemple : Cannes) ;
- Planifier la décarbonation du secteur (amélioration de l'efficacité, et surtout réduction du trafic). À défaut de solutions pérennes, c'est l'interdiction des croisières qui devra être visée. L'électrification des quais a été discutée mais est jugée très énergivore et requiert une importante production d'électricité.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille à travers un lobbying auprès de l'État qui détient le grand Port Maritime

³ ADEME, « Bilan des émissions de gaz à effet de serre du secteur du tourisme en France », réf. 011470, 2021

Action 2.2

Réglementer les cars touristiques (Color Bus...).

Plusieurs leviers ont été identifiés afin de réduire les nuisances générées par les cars touristiques :

- Construire un parking pour les cars touristiques au niveau de l'esplanade du Mucem (actuellement les cars se garent souvent devant l'Hôtel de Ville et empiètent sur l'espace public) ;
- Déployer des cars électriques ou hydrogènes ; à moyen terme, exclure les cars touristiques thermiques ou de grande capacité de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) ;
- Identifier des places de parking pour les cars touristiques ;
- Déployer une communication et des actions de sensibilisation sur l'extinction des moteurs des cars touristiques à l'arrêt ;
- Étudier un système de contraventions à l'égard des compagnies de cars laissant leur moteur tourner.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Métropole Aix-Marseille-Provence pour la réglementation et la délimitation de la Zone à Faibles Émissions (ZFE)
- La Ville de Marseille en matière d'actions de sensibilisation et d'aménagement de la ville (parking destiné aux cars)
- Les compagnies de cars touristiques

Action 2.3

Lien avec l'action 2.11 et 3.5
du groupe Ville-nature

Favoriser les mobilités actives pour venir à Marseille et s'y déplacer.

Au-delà de la réglementation et de la réduction des modes de transports émetteurs en gaz à effet de serre et particules fines, il est nécessaire de développer les voies piétonnes et cyclables :

- À court terme, multiplier les bornes de vélo et proposer 1h gratuite de vélo à l'Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès pour inciter les touristes à utiliser les vélos ;
- Rénover les circuits existants et dégradés : par exemple, relancer l'activité du GR 2013 et communiquer sur le circuit ;
- Développer la signalétique piétonne et cycliste qui facilite l'usage des itinéraires (fil rouge, balisage...) ;
- Créer des circuits et itinéraires piétons et cyclistes confortables pour circuler dans Marseille et ses alentours ;

Précisément, il a été proposé de créer un circuit pédestre jusqu'à Notre-Dame de la Garde via cours Estienne d'Orves, rue Sainte, rue de la Taulière, Place de la Corderie, rue des Brusques, parc Pierre Puget et rue Vauvenargues (35 min, 2 km et 145 m de dénivelé positif).

À moyen terme, privilégier les rues piétonnes dans l'aménagement futur de la Ville (sens unique en cas de partage de l'espace avec les automobiles).

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Métropole Aix-Marseille-Provence
- La Ville de Marseille

Action 2.4

Lien avec l'action 2.11
du groupe Ville-nature

Proposer des alternatives à la voiture et promouvoir les transports en commun.

- Valoriser les circuits SNCF existants pour le tourisme local (Marseille-Aix, Blancarde-Estaque...);
- Développer une offre de bus desservant les villes autour de Marseille (Aubagne...);
- Lancer une expérimentation sur la gratuité (partielle ou totale) des transports ;
- Multiplier l'offre de transports en commun, l'amplitude horaire et la fréquence de passage (notamment les week-ends et les soirs) en priorité pour désenclaver les quartiers périphériques nord et est ;
- Maintenir toute l'année les navettes maritimes desservant l'Estaque, le Vieux-Port, Pointe Rouge, les Goudes.

=> L'acteur concerné est
la Métropole Aix-Marseille-Provence

Action 2.5

Adapter l'offre de transport en commun adaptée au flux touristiques et aux déplacements quotidiens en période de forte affluence.

La fréquentation touristique à Marseille est particulièrement forte l'été, rendant nécessaire d'adapter l'offre de transports au nombre de personnes sur le territoire. L'enjeu est de permettre aux touristes et visiteurs de se déplacer dans Marseille en transports en commun sans pour autant empêcher les habitant-e-s de s'y déplacer également.

L'augmentation de la taille des bus et de leur fréquence de passage est essentielle, notamment pour les bus desservant les plages. Cette mesure pourrait être accompagnée d'un aménagement des bus pour transporter le matériel de plage (jeux pour enfants...).

=> L'acteur concerné est
la Métropole Aix-Marseille-Provence

OBJECTIF 3. Prioritaire

Garantir des pratiques touristiques respectueuses des Marseillais·es et de leur ville.

Profil de mérite
du candidat

Prioritaire

La fréquentation touristique – en particulier les cas de surfréquentation de certains espaces à certaines périodes de l’année – génère des nuisances sur le cadre de vie des habitant·e·s et sur les espaces naturels. Il est essentiel de trouver des solutions pour réduire ces impacts négatifs et continuer d’accueillir dans de bonnes conditions.

Nos propositions s’appuient sur les constats suivants :

- La médiatisation de la ville influence les comportements touristiques : la médiatisation de Marseille aborde souvent le manque de propreté de la ville,

les déchets dans la rue, cette image influence le comportement des touristes qui n’ont pas la volonté de prendre soin de la ville et de faire attention à leurs déchets ;

- De même, la communication « idyllique » de la Ville (via les réseaux sociaux par exemple) peut participer à la très forte fréquentation de certains espaces. À l’inverse, les membres constatent un manque de valorisation de certains lieux (souvent excentrés) qui méritent d’être visités – telle que la *Cité des Arts de la Rue* ;

- L’organisation de soirées « coucher de soleil » en extérieur créent des nuisances (bruits, déchets, surfréquentation...) pour les habitant·e·s (vers la Corniche, le Vallon des Auffes...);

- Des entreprises privées (bars et restaurants notamment) tendent à occuper des espaces publics en étalant leur terrasse sur les plages (Escale Borély, Cours Estienne d’Orves, Place de Lenche...);

- La forte affluence touristique prive parfois les Marseillais·es de certaines offres (réservation de la calanque de Sugiton par exemple) ;

- La production et l’abandon de déchets (sur les plages, dans les calanques, sur le trottoir...) est particulièrement importante en période d’affluence touristique (l’été) – cette problématique est également due aux pratiques quotidiennes (marchés...);

- D’autres constats liés aux transports et à la mobilité en période de forte fréquentation touristique sont mentionnés dans l’objectif 2.

Action 3.1

Préserver les espaces publics et lutter contre les privatisations par les acteurs touristiques.

La préservation des espaces publics passe par plusieurs mesures :

- Contrôler les terrasses (vérifier le respect des conventions d’occupation d’espaces publics en sanctionner en cas de manquement) ;
- Limiter les autorisations d’extension de terrasses ;
- Rendre publiques les conventions d’occupation ;
- Faire respecter la loi Littoral.

=> L’acteur concerné est la Ville de Marseille

Action 3.2

Lien avec l'objectif 3
du groupe Ville-nature

Réaliser des actions de sensibilisation sur la préservation des espaces naturels à destination des Marseillais-es et touristes.

La préservation des espaces naturels repose sur les habitant-e-s ainsi que les personnes de passage sur le territoire (touristes, excursionnistes...).

Elle repose d'abord sur des actions de sensibilisation et d'information :

- Recenser les espaces verts dans Marseille pour mieux les mettre en valeur ;
- Promouvoir l'information environnementale (ressources à préserver sur les sites naturels) ;
- Développer des outils de sensibilisation tels que des panneaux photographiques avant/après pour montrer l'évolution, la transformation d'un espace.

La préservation des espaces repose également sur une amélioration du balisage des itinéraires piétons et motorisés.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- La Métropole Aix-Marseille-Provence
- Des associations partenaires :
Clean my Calanques,
France Nature Environnement...
- Des organismes publics
(Parc national des Calanques)

Action 3.3

Lien avec l'action 4.3 du groupe
Sobriété et partage des usages de l'eau

Réduire la production de déchets et leur présence dans l'environnement.

La présence de déchets dans l'environnement est due à la production même de déchets. Agir sur la production de déchets permet d'agir directement sur leur présence dans l'environnement.

- Développer les plages Zéro Déchets ;
- Rendre les sanctions effectives sur les infractions environnementales (déchets par terre...) ;
- Réduire la vente de plastique et de cartons – notamment à proximité des littoraux en développant une offre vrac sur les espaces littoraux accompagnée d'un système de caution pour disposer de matériel (écocup, couverts, récipients...) ;
- Augmenter les poubelles sur les plages – et les espaces publics en général –, augmenter les ramassages, et sensibiliser sur l'impact des déchets sur les mers et océans ;
- Installer des poubelles fermées avec couvercle et assurer une collecte plus régulière, notamment en période de pluie et de vent.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- La Métropole Aix-Marseille-Provence
- Les commerces et restaurateurs, notamment ceux à proximité des plages

Action 3.4

Favoriser les mobilités actives pour venir à Marseille et s'y déplacer.

Plusieurs sources de nuisances sonores ont été identifiées : les motos et voitures ainsi que les soirées et la musique en extérieur. Le groupe a réfléchi à la délimitation d'espaces avec des horaires dits calme. Le groupe a souligné la nécessité de ne pas sacrifier les quartiers avec une vie nocturne.

Cette action n'a pour autant pas pu être développée davantage et pourra faire l'objet d'échanges futurs.

Action 3.5

Étudier la pertinence de restreindre l'accès des espaces naturels à certains espaces ou à certaines périodes de l'année.

Le groupe a évoqué des mesures de sanctuarisation de certains espaces du Parc des Calanques pour permettre aux espèces de se réappropriier ces espaces naturels – comme cela a été constaté pendant le confinement. Il a notamment été évoqué :

- L'interdiction totale de certains espaces aux visiteurs ;
- L'interdiction ponctuelle de certaines espaces (fermeture sur quelques semaines/mois).

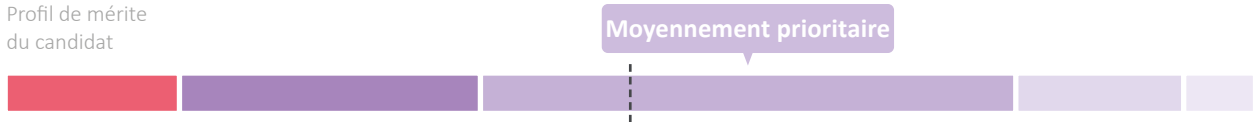
L'extension du système de réservation à l'ensemble des espaces naturels a été discutée mais le groupe a identifié plusieurs limites :

- Faisabilité : le système de réservation pour accéder à la Calanque de Sugiton est possible car il y a un seul point d'accès, cela est infaisable à une grande échelle où les points d'accès sont très nombreux ;
- Coût financier : déployer des gardiens dans tous les espaces naturels est très coûteux ;
- Accessibilité et justice sociale : au vu de l'impact bénéfique des espaces naturels sur la santé, il apparaît indispensable de pouvoir garantir un accès aux espaces naturels à tou-te-s et de manière spontanée. Le groupe constate que le système de réservation utilisé pour la Calanque de Sugiton entraîne l'exclusion de certaines catégories sociales (précaires, jeunes, locaux qui anticipent moins la réservation...)
- Effet rebond : le groupe identifie un risque de report sur l'arrivée en bateaux motorisés dont les passager-ère-s ne sont pas comptabilisés dans les quotas.

OBJECTIF 4. Moyennement prioritaire

Favoriser l'accès à l'information sur les offres de loisirs, notamment les offres gratuites.

Profil de mérite
du candidat



Cet objectif vise notamment les Marseillais-es : il a été constaté que les touristes se renseignent davantage, notamment via l'**Office du Tourisme, des Loisirs et des Congrès** en se rendant à Marseille. À l'inverse les locaux fréquentent très peu l'OTLC et ne sont pas informés des offres proposées (tel que *l'Été Marseillais*). Il apparaît nécessaire de penser d'autres lieux d'information.

Cet enjeu ne fait pas l'unanimité au sein du groupe. Pour une minorité, l'information existe et il suffit d'aller la chercher. Pour une majorité, il existe des freins (géographiques, culturels, financiers) dans l'accès à l'information que les propositions ci-dessous visent à dépasser.

Nous nous appuyons sur les constats suivants :

- Il existe une offre foisonnante : la multiplicité et la diversité de l'offre de loisirs a été identifiée comme un atout majeur de la ville : festivals, musées, espaces naturels, activités nautiques et sportives, villes à côté (Aix, Martigues...);
- Le programme de *l'Été Marseillais* était méconnu de la plupart du groupe (seules les affiches dans la rue ont été identifiées sans que le détail de la programmation ne soit mentionné);
- La multiplicité des sites internet dilue l'information (chaque musée, chaque lieu a son propre site internet et publie ses événements) : il manque une page rassemblant les informations;
- Une étude réalisée sur la fréquentation de l'Opéra et du Fond Régional d'Art Contemporain (article *Marsactu* du 21/12/2023) montre que ce ne sont pas les personnes qui habitent proches de ces lieux culturels qui s'y rendent. Cette étude démontre que les freins ne se limitent pas à la géographie.

Action 4.1

Aller à la rencontre des Marseillais-es pour partager l'information sur l'offre de loisirs.

Il a été constaté que les Marseillais-es se rendent peu à l'OTLC alors qu'une part importante de l'information sur les offres s'y trouve. Ce constat souligne la nécessité de développer d'autres moyens de communication à destination des Marseillais-es :

- Mener des interventions ou des actions (affichages...) dans les établissements scolaires ;
- Partager les informations sur l'offre de loisirs aux agents de la Ville ;
- Installer des stands éphémères d'information sur les offres de loisirs dans les lieux de vie des Marseillais-es (bureaux de proximité, écoles...). Ces stands pourraient être tenus par des personnes de l'OTLC (étendre le dispositif « hors les murs » proposé l'été) ;
- Inciter les structures culturelles à médiatiser leurs activités auprès des habitant-e-s du quartier. Il peut par exemple s'agir de l'organisation d'événements non culturels dans ces lieux (événement spectaculaire, événements de rencontres en lien avec la vie quotidienne).

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- L'Office du Tourisme, des Loisirs et des Congrès (OTLC)
- Les établissements culturels

Action 4.2

Améliorer la communication de la Ville sur les offres de loisirs et notamment les offres gratuites.

Plusieurs leviers ont été identifiés :

- Communiquer davantage en amont des événements – pour les événements – de *l'Été Marseillais* par exemple ;
- Utiliser l'affichage public pour communiquer sur les offres – pas d'écrans vidéo ;
- Valoriser l'application *Sortir à Marseille* en mettant le lien depuis le site de la Ville et en communiquant dessus.

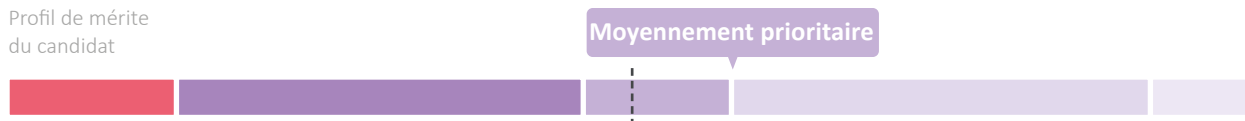
=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- L'Office du Tourisme, des Loisirs et des Congrès (OTLC)
- Les établissements culturels

OBJECTIF 5. Moyennement prioritaire

Proposer de la gratuité et des tarifs réduits sur les offres de loisir pour favoriser l'accessibilité financière.

Profil de mérite
du candidat



La notion de durabilité oblige à penser l'inclusion et la possibilité pour chacun·e – touristes comme habitant·e·s – de profiter des offres de loisirs. Cependant le groupe a constaté un manque de communication sur les offres gratuites (plateforme Marseille Experience sur le site de l'OTLC focalisée sur les offres payantes). De même, certaines offres ne sont pas accessibles financièrement – telle que la Grotte Cosquer.

Différents leviers sont activables pour favoriser l'accessibilité financière :

- Mettre en place des tarifs différenciés (sur critère d'âge, de revenu...) pour accéder à certaines offres. En pratique, créer un guichet unique auquel s'inscrire (justificatifs...) pour simplifier les démarches auprès des prestataires ;
- Mettre en place un « Pass » gratuit ou un système de chèque loisirs à destination des Marseillais-es ;
- Multiplier et communiquer sur les événements gratuits pour tou·te·s.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- L'Office du Tourisme, des Loisirs et des Congrès (OTLC)
- Le Ministère de la Culture pour les établissements nationaux

OBJECTIF 6. Prioritaire

Garantir une offre de loisirs à destination des Marseillais·es tout au long de l'année et sur l'ensemble du territoire.

Profil de mérite
du candidat

Prioritaire

Par cet objectif, le groupe insiste sur le public visé, à savoir les habitant·e·s de Marseille. En effet, l'offre de loisirs à destination des touristes et dans le centre-ville est décuplée l'été tandis que l'offre à destination des Marseillais·es s'arrête au mois d'août. Il est essentiel de penser une offre de loisirs pour les habitant·e·s ne partant pas en vacances (chiffre estimé à 40 % de la population française).

Action 6.1

Limitier les offres culturelles accessibles uniquement sur réservation.

La réservation est un système de plus en plus répandu (exemple de Paris) notamment depuis la crise sanitaire (systématisation des réservations pour respecter des jauges). La réservation obligatoire nuit à la spontanéité et à l'accessibilité de l'offre. Il est essentiel de garder de la spontanéité dans les loisirs en :

- Gardant un quota d'accès aux offres sans réservation nécessaire ;
- Gardant des jours accès libre sans réservation pour les habitant·e·s ;
- Instaurant un système de double file (file pour les personnes ayant réservé, autre file pour les personnes n'ayant pas réservé).

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- L'Office du Tourisme, des Loisirs et des Congrès (OTLC)
- Les établissements culturels

Action 6.2

Amplifier l'ouverture horaires sur l'année des lieux sportifs municipaux.

De nombreuses infrastructures de sport existent, certaines sont dédiées aux scolaires et sont inutilisées l'été. De ce fait, nous recommandons :

- D'ouvrir les stades et terrains de sport à destination des scolaires au grand public (le soir, les week-end...) ;
- D'élargir les horaires de piscine en semaine tout au long de l'année, d'embaucher davantage de maîtres-nageurs sauveteurs l'été pour garantir l'ouverture des piscines municipales malgré la surveillance des plages.

=> L'acteur concerné est la Ville de Marseille

Action 6.3

Créer des salles polyvalentes pour proposer une offre de loisirs toute l'année.

Cette action vise à ré-ouvrir des espaces polyvalents permettant l'organisation d'événements divers (concerts, expositions, repas partagés...) sur le modèle des salles des fêtes dans les villages.

Ces espaces doivent proposer une diversité d'offres, doivent avoir une programmation ouverte aux initiatives citoyennes et être répartis dans les différents arrondissements marseillais.

Pour cela, il est nécessaire de :

- Recenser ces lieux, assurer leur entretien voire leur rénovation pour les rendre utilisables ;
- Identifier les interlocuteurs à qui s'adresser.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille, notamment les mairies de secteur
- Les Conseil d'Intérêt de Quartier (CIQ)

Action 6.4

Ré-étudier la pertinence des stratégies de désaisonnalisation et de décentralisation.

Le tourisme à Marseille se caractérise par une forte saisonnalité (fréquentation estivale très importante et faible le reste de l'année) et une forte centralisation (quelques espaces sont fortement visités mais l'essentiel du territoire n'est pas touristique). Face à ces constats, la Municipalité s'oriente vers une stratégie de décentralisation et de désaisonnalisation de l'activité touristique (stratégie votée en Conseil Municipal le 15 février 2024).

Toutefois, le groupe a identifié plusieurs limites et risques causés par cette double stratégie. Sans pour autant être parvenu à un consensus au sein du groupe, différents arguments favorables et défavorables ont été identifiés au fil des séances.

La décentralisation

Si cette stratégie présente plusieurs intérêts :

- D'un point de vue économique, elle favorise des séjours plus longs à Marseille – donc une hausse des dépenses sur le territoire au profit des acteurs économiques (tels que les commerces et les restaurants) ;
- D'un point de vue social, la décentralisation de l'offre favorise l'accessibilité des loisirs en facilitant l'accès aux lieux de loisirs. De plus, la création de lieux culturels et sportifs en dehors du Centre pourrait être un levier pour le développement des transports sur le territoire ;
- Elle permet également de mettre en lumière certains lieux méconnus et de diversifier les offres de loisirs proposées.

Elle comporte toutefois plusieurs limites :

- Contrairement aux idées reçues, la stratégie de décentralisation ne permet pas de réduire la fréquentation des lieux très fréquentés car les touristes continueront d'aller voir les lieux les plus connus et médiatisés : Notre-Dame de la Garde, le Mucem, les Calanques ;
- Elle peut étendre les nuisances à d'autres quartiers jusque-là préservés et générer un phénomène de gentrification et de hausse des prix du logement comme cela a été le cas dans les quartiers du Panier et de la Plaine ;
- D'un point de vue faisabilité, la stratégie de décentralisation est conditionnée à l'objectif 2 consistant à développer le réseau de transport sur l'ensemble du territoire.

La désaisonnalisation : une stratégie contestée par la majorité des membres de l'ACF

Le groupe a souhaité réagir à la délibération sur le « tourisme responsable » votée en conseil municipal le 15 février 2024 qui prévoit la mise en place d'une stratégie de désaisonnalisation.

Cette stratégie a fait l'objet d'un débat avec l'ensemble de l'ACF :

À première vue, cette stratégie présente plusieurs intérêts :

- D'un point de vue socio-économique, la désaisonnalisation permet de pérenniser une partie des emplois saisonniers en maintenant une forte demande sur le reste de l'année ;
- D'un point de vue économique, elle permet aux acteurs touristiques (hôtels, restaurants...) de bénéficier d'une clientèle tout au long de l'année.

Toutefois, elle recouvre de nombreuses limites :

- D'un point de vue social, elle peut accroître les pressions sur le logement : des propriétaires alternant location étudiante (bail de 9 mois) et location saisonnière (sur les trois mois d'été) pourraient être tentés de louer en location courte durée tout au long de l'année ;
- Par ailleurs, les investissements en faveur du développement touristique ne bénéficient pas toujours aux Marseillais-es et tendent à accroître la fracture socio-spatiale (enrichissement et gentrification du centre) ;
- Les villes telles que Barcelone, Venise, Lisbonne ayant développé un « tourisme 4 saisons » se sont vidées de leurs habitant-e-s et les centres-villes sont dédiés à l'accueil de touristes ;
- Contrairement aux idées reçues, la désaisonnalisation ne diminue pas la fréquentation estivale car Marseille sera toujours attractive l'été (tourisme bleu, vacances scolaires l'été...).

La fréquentation touristique estivale pourrait diminuer du fait des conséquences du changement climatique et les fortes chaleurs estivales.

La désaisonnalisation conduit donc à une hausse du nombre de touristes sur l'ensemble de l'année. Cette hausse semble difficilement compatible avec un tourisme durable : comment garantir que la hausse de la fréquentation ne génère pas davantage de nuisances environnementales et sociales que celles connues actuellement ?

Par conséquent, la stratégie de désaisonnalisation pourrait être une stratégie durable seulement si elle permet d'étaler le nombre de touristes sur l'année et non si elle l'accroît.

À l'aune de ces deux stratégies, le groupe a également débattu de la pertinence d'accueillir de « grands événements » à Marseille (Coupe monde de Rugby, Jeux olympiques, expositions d'envergure internationale...). D'un côté, l'organisation de ces événements peut s'inscrire dans une politique de décentralisation et permettre aux Marseillais-es de bénéficier, ou de participer à ces dits événements. D'un autre côté, ces événements attirent un nombre très important de visiteurs au même moment (comme le week-end du 23-24 septembre 2023) et augmentent considérablement les impacts négatifs sur les habitant-e-s.

OBJECTIF 7. Prioritaire

Aménager la ville de sorte à favoriser son accessibilité et l'inclusion.

Profil de mérite
du candidat

Prioritaire

Le groupe ayant choisi de prendre en compte l'ensemble des personnes de passage ou habitant sur le territoire, il est nécessaire de penser la place de tou-te-s dans la Ville.

Sur quels constats il se base :

- Un manque d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite : voirie et infrastructures inadaptées ;
- Un manque de sanitaires qui génère une discrimination de genre ;
- Des lieux de loisirs non desservis par les transports en commun et une inégale répartition des offres de loisir sur le territoire.

Action 7.1

Adapter l'aménagement de la ville et l'offre de loisirs pour les personnes à mobilité réduite et porteuses de handicap.

Le groupe identifie cet axe comme essentiel mais n'a pas eu l'occasion de développer l'action.

Action 7.2

Lien avec l'action 1.5 du groupe
Sobriété et partage des usages de l'eau

Augmenter et entretenir les sanitaires publics et les points d'accès à l'eau potable.

Une ville accueillante est également une ville qui garantit à chacun-e un accès à des sanitaires et à l'eau potable.

Pour cela, nous proposons les mesures suivantes :

- Installer davantage de toilettes publiques ;
- Augmenter les points d'eau pour réduire l'usage de bouteilles en plastique ;
- Afficher une carte des toilettes publiques sur les portes des toilettes publiques (une toilette publique est HS : sur la porte on trouve l'indication des autres toilettes publiques) ; renseigner les sanitaires et fontaines d'eau publiques sur les fascicules et plans de la Ville ;
- Ouvrir les toilettes publiques la nuit.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille,
notamment les mairies de secteur

OBJECTIF 8. Prioritaire

Adapter l'offre et les pratiques de tourisme et de loisirs aux impacts du changement climatique (fortes chaleurs).

Profil de mérite
du candidat

Prioritaire

Les projections climatiques indiquent une hausse globale des températures – en particulier l'été. Ces vagues de fortes chaleurs seront de plus en plus longues et de plus en plus fréquentes. En cas de températures extrêmes, certaines activités et modes de vie ne seront plus faisables. Il est nécessaire de penser des lieux ainsi que des activités alternatives à la fois pour les touristes et pour les habitant-e-s.

Il s'agit d'un enjeu particulièrement important pour les personnes vivant dans la rue ou d'un logement mal isolé.

Nos propositions reposent sur les constats suivants :

- Un grand littoral mais peu d'espaces baignables (ports...);
- Une hausse des températures en région PACA avec une multiplication des phénomènes de canicule. Des études prospectives qui projettent 90° C au sol en été à Noailles en 2050.

Action 8.1

Lien avec l'action 4.3
du groupe Ville-nature

Végétaliser la ville pour créer des îlots de fraîcheur.

Plusieurs études ont montré l'impact de la végétation sur la baisse de la température en milieu urbain :

- Créer des parcours fraîcheur (itinéraires piétons abrités) ;
- Planter des arbres à feuillages ;
- Construire des ombrières (végétales ou non) ;
- Amener les citoyen-ne-s à entretenir les espaces verts et en créer (autorisation nécessaire).

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- La Métropole Aix-Marseille-Provence
- Les associations de renaturation, d'agriculture urbaine

Action 8.2

Garantir un accès à la mer à tou-te-s et aux espaces de baignade.

Marseille dispose d'un grand littoral ; pourtant, très peu d'espaces sont disponibles pour se baigner alors que la mer est source de rafraîchissement.

À court terme, il est urgent de :

- Créer un itinéraire piéton au sein du Port autonome pour accéder à la digue du large (comme lors des Journées du Patrimoine) ; pour commencer, ouvrir uniquement les week-ends ;
- Créer un itinéraire piéton d'Endoume à Malmousque ;
- Réaliser le projet d'espace baignade au niveau du Mucem (fréquentation importante) ;
- Étendre les horaires des piscines et ouverture l'été.

À moyen terme, il faut prévoir de :

- Réaménager les plages pour créer des espaces pour enfants, et assurer l'accès aux personnes à mobilité réduite (exemple des plages du Prado) ;
- Faire sauter les verrous d'accès à la digue du large (axes routiers, entrepôts, rails ferroviaires...) ;
- Réfléchir à l'aménagement espaces de baignade sur la Digue du large ;
- Augmenter les espaces de baignade.

À long terme, l'accessibilité de l'ensemble du littoral doit être pensée.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- La Métropole Aix-Marseille-Provence

Action 8.3

Modifier les horaires des lieux de loisirs et de tourisme.

- Ouvrir les lieux de loisirs et tourisme plus tôt, les fermer plus tard tout en laissant ouvert les espaces frais les midis et après-midis ;
- Modifier les horaires de check in et check out des hôtels (éviter aux touristes d'être dehors lorsqu'il fait très chaud 11h-16h).

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- Les musées et salles d'exposition
- Les établissements de loisirs
- Les hôtels

Action 8.4

Développer une offre de loisirs adaptée aux fortes chaleurs estivales.

- Aménager les plages pour créer des espaces d'ombre et de fraîcheur (végétation) ;
- Installer des équipements nautiques : brumisateurs (exemple : sur la Plaine) ; jeux gonflables de petite taille, gratuits et sécurisés pour enfants dans la mer (faibles prix) ;
- Rouvrir les lieux souterrains comme les bunkers pour y développer des activités. De manière générale, développer des activités d'intérieur (salons de thé, salles de jeux...) ;
- Proposer du matériel (parasols...) en location/prêt sur les plages pour permettre aux personnes de se protéger du soleil ;
- Développer les bars à sieste.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- La Métropole Aix-Marseille-Provence
- Les bars, restaurants et commerces

Action 8.5

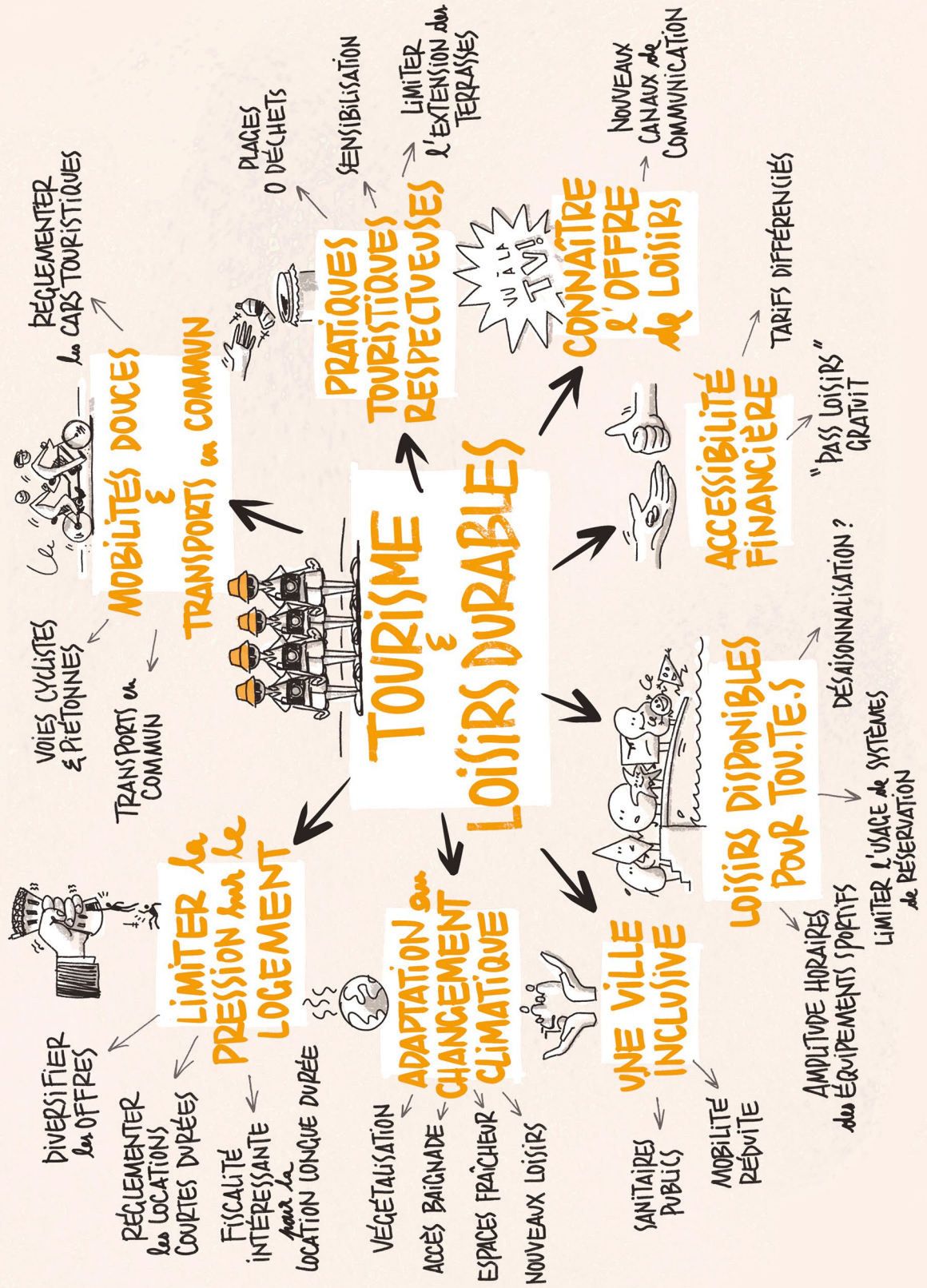
Développer un réseau de solidarité pour permettre à chacun·e de se rafraîchir.

- Ouvrir les espaces publics en cas de fortes chaleurs (exemple : accès libres aux bâtiments municipaux souvent frais si vieux) ;
- Sensibiliser à l'impact de la chaleur, à la vulnérabilité liée aux fortes chaleurs pour favoriser la solidarité.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- Les habitant·e·s
- Tout espace et lieu frais

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS



ASSEMBLÉE CITOYENNE DU FUTUR 2023 – 2024

Avis du groupe

3. Démocratie participative, éducation civique et citoyenne

Table des matières

Démocratie participative, éducation civique et citoyenne

61	Préambule
62	Constats généraux et vision commune
64	Objectif 1 Prioritaire Mieux former, sensibiliser à la citoyenneté.
65	• Action 1.1 : Un programme annuel autour de la citoyenneté célébré par un grand « Rendez-vous de la citoyenneté » commun.
65	• Action 1.2 : Sensibiliser les collégien·ne·s et lycéen·ne·s à la citoyenneté.
66	Objectif 2 Prioritaire Redonner confiance, améliorer le lien entre citoyen·ne·s et élu·e·s.
66	• Action 2.1 : Assurer une veille citoyenne de l'action municipale.
67	• Action 2.2 : Créer un statut de « citoyen·ne participant·e ».
67	• Action 2.3 : Former les élu·e·s et les agent·e·s à la démocratie participative.
68	Objectif 3 Moyennement prioritaire Améliorer les modes de participation et d'interpellation.
69	• Action 3.1 : Des outils de mobilisation et de communication engageante pour donner envie de s'engager.
69	• Action 3.2 : Un dispositif pérenne de concertation et de discussion dans chaque mairie de secteur.
70	• Action 3.3 : Une plateforme/application numérique d'échange citoyenne pour débattre, agir et former.
71	• Action 3.4 : Partager des moments conviviaux pour déclencher la participation
71	• Action 3.5 : Généraliser le tirage au sort.
72	Objectif 4 Prioritaire Donner les moyens financiers aux acteur·rice·s de la vie démocratique et développer le pouvoir d'agir sur le territoire.
73	• Action 4.1 : Inclure dans les appels à projet une clause à la coopération (entre acteurs) et à l'association effective des habitant·e·s à toutes les étapes du projet.
74	Synthèse des propositions

PRÉAMBULE

Cet avis rassemble l'ensemble des constats, objectifs et propositions travaillés par le groupe « démocratie participative, éducation civique et citoyenne » et validé par l'ensemble de l'Assemblée Citoyenne du Futur autour de la question suivante :

***Quels sont les freins
à la participation des habitants
à la vie de la société ?
Comment les dépasser et favoriser
la légitimité à participer, notamment
grâce à l'éducation civique et citoyenne ?***

Auto-saisine de l'Assemblée, ce sujet a été priorisé par l'ensemble de l'Assemblée lors de la séance du 17 juin.

L'avis est le reflet de l'ensemble des auditions, débats et propositions formulées tout au long de l'année de travail. Ce document s'adresse à la Ville de Marseille, aux élu-e-s et services compétents en matière de démocratie locale et d'éducation civique et citoyenne.

CONSTATS GÉNÉRAUX ET VISION COMMUNE

Si la démocratie est le pouvoir au peuple, la notion de **participation** entend élargir ce droit à un rôle d'engagement au quotidien dans la vie de la société.

Le citoyen doit être perçu de manière large, au-delà des droits associés au statut de citoyen, il convient de penser la participation des enfants, des jeunes, des personnes qui n'ont pas la nationalité française et qui habitent le territoire.

La participation prend alors **plusieurs formes** : le vote, l'engagement associatif, dans des collectifs ou l'auto-organisation, la participation à des décisions par des instances de démocratie participative telles que l'ACF, les concertations, les comités.

La participation des habitant·e·s et des citoyen·ne·s est **essentielle à la vie sociale et démocratique** parce qu'elle permet l'intégration des citoyen·ne·s aux décisions d'intérêt général, de prendre en compte les besoins exprimés et d'augmenter la capacité d'engagement. La parole des habitant·e·s et leur expertise sont au cœur même de la démarche. Ils en sont les premiers décideurs et les premiers acteurs.

Mais force est de constater qu'aujourd'hui de **nombreux freins à l'engagement et à la participation** se posent. Loin de considérer qu'il s'agit uniquement de freins individuels, les difficultés à les contourner sont structurelles et institutionnelles :

- Un **manque d'impact** et de prise en compte de la parole des citoyen·ne·s, un sentiment d'inutilité à participer. Quel est le pouvoir accordé aux participant·e·s ? La parole sera-t-elle écoutée ? Cela sera-t-il suivi d'effet ?
- Une inadaptation des dispositifs de participation : mobilisation, complexité des sujets, formats intimidants et codes à maîtriser, accueil non soigné... ;

Dépasser les freins à la participation des habitant·e·s apparaît alors comme une nécessité qui doit permettre de :

- Renforcer le pouvoir d'agir des Marseillais·es ;
- Favoriser l'émergence de nouvelles formes d'engagement ;
- Garantir une participation directe et effective des citoyen·ne·s pour faire face aux défis sociaux et environnementaux.

Pour **dépasser les freins à la participation et favoriser la légitimité à participer, notamment grâce à l'éducation civique et citoyenne**, le groupe a identifié 7 enjeux essentiels :

- Améliorer les actions et instances mises en place par la Ville de Marseille ;
- Faciliter la remontée de la parole des habitant·e·s, mieux la traiter et y répondre ;
- Imaginer de nouveaux formats de participation des habitant·e·s ;
- Se donner les moyens d'associer les habitant·e·s à chaque étape de la décision ;
- Améliorer le fonctionnement des structures et acteurs associatifs du territoire ;
- Renforcer la transparence et la communication de la part de la municipalité envers les habitant·e·s : il est essentiel de garantir que les informations concernant les actions, les décisions et les projets municipaux soient facilement accessibles et comprises par tou·te·s les citoyen·ne·s, afin de favoriser une participation informée et éclairée ;
- Encourager la diversité et l'inclusion dans les processus de participation citoyenne : il est important de veiller à ce que les différentes voix et perspectives de la communauté soient représentées et prises en compte dans les discussions et les prises de décision, en particulier en incluant activement les groupes marginalisés ou sous-représentés. Cela pourrait impliquer des efforts délibérés pour encourager la participation des jeunes, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des minorités ethniques, des femmes, etc.

En s'interrogeant sur les transformations souhaitables des instances de participation existantes, l'Assemblée citoyenne a exprimé différentes positions. Si les nombreux freins précités laissent à penser qu'il faut imaginer de nouveaux modes de participation, créer davantage d'instances pose toutefois des limites : multiplication du nombre de démarches, non résolution des freins individuels et non engagement dans la prise en compte effective de la parole citoyenne. Ainsi, l'objectif est-il de simplement proposer des modes de participation ou d'assurer une participation véritablement effective ?

La question de la démocratie directe versus la démocratie participative a aussi été débattue. Si les modes de démocratie directe permettent de réellement donner la parole aux citoyen·ne·s et une capacité d'action, des limites sont soulignées : difficultés d'échelle (comment la mettre en place sur un grand territoire ?), des difficultés d'expertise (comment s'approprier tous les sujets pour décider ?), reproduction de mécanismes de violences symboliques et de pression. Les dispositifs de démocratie directe et de délibération apparaissent complémentaires pour le groupe. Ainsi, l'avis intègre à la fois des propositions de démocratie directe (veille citoyenne, généralisation du tirage au sort) mais également des propositions destinées à améliorer les instances et dispositifs participatifs en place.

PROPOSITIONS POUR FAVORISER LA PARTICIPATION DES HABITANT·E·S

OBJECTIF 1. Prioritaire

Mieux former, sensibiliser à la citoyenneté.

Profil de mérite
du candidat

Prioritaire



L'éducation populaire est un levier potentiel pour diminuer le sentiment d'illégitimité et augmenter la capacité d'agir des citoyen-ne-s. Elle est nécessaire pour comprendre le système démocratique et politique dans lequel on évolue (comprendre), favoriser le vivre-ensemble dans la société (intégrer), accompagner le citoyen à s'exprimer (former).

Cet apprentissage de la citoyenneté doit se **faire à toute étape de la vie**, c'est une formation continue qui doit être assurée dès l'école mais aussi se poursuivre au cours de la vie adulte.

L'école est néanmoins le lieu majeur où l'éducation civique et citoyenne peut jouer un rôle important. C'est le lieu de transmission des valeurs et des bonnes pratiques du débat démocratique. Il est donc primordial de diffuser et ancrer la culture de la participation à l'école et dans le quotidien.

Néanmoins, une attention particulière doit aussi être portée aux collégien-ne-s et lycéen-ne-s.

Nous avons conscience que beaucoup d'actions sont déjà en cours sur le territoire, portées par des acteurs (musées, centres sociaux). Notre position est d'accompagner l'existant, tout en assurant un accès équitable sur le territoire à la formation et l'expérimentation de la citoyenneté.

Action 1.1

Un programme annuel autour de la citoyenneté célébré par un grand « Rendez-vous de la citoyenneté » commun

Le **Rendez-vous de la citoyenneté** marseillaise est le moment fédérateur où l'ensemble des écoles du territoire se retrouvent pour valoriser leurs initiatives citoyennes réalisées pendant l'année. Ce rendez-vous associerait les écoles, les parents, mais aussi les acteurs du territoire et l'ensemble des Marseillais-es intéressé-e-s par la question de la citoyenneté.

Cet évènement doit être annuel et organisé dans un lieu symbolique (le Vélodrome par exemple).

Il est le point d'orgue d'un programme annuel de sensibilisation autour d'une thématique proposée chaque année dans le cadre du projet d'école (exemple : faire-ensemble, vivre-ensemble, égalité, l'eau, la nature en ville, être citoyen en actes). Cela pourrait aussi être associé à des visites de la Ville.

L'ensemble des écoles participent au programme, qui est accompagné par des acteurs du territoire, mais aussi par les centres aérés.

Ce programme pourrait être accompagné par la réalisation d'un « cahier du citoyen » qui serait donné aux enfants.

Cette action répond à plusieurs objectifs : créer des ponts entre écoles et territoire et garantir l'égalité entre les territoires.

Elle doit pouvoir être réalisée à court terme, d'ici 2 ans (2025-2026) et être associée à un budget dédié.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille, les services d'actions des médiateurs musées, les animateurs périscolaires
- Les acteurs déjà impliqués : associations de médiation, universitaires...
- L'Éducation Nationale (écoles)

Action 1.2

Sensibiliser les collégien-ne-s et lycéen-ne-s à la citoyenneté.

Même si cela est hors compétence de la Ville, les collégien-ne-s et lycéen-ne-s sont des publics particuliers, à qui il faut prêter une attention particulière. Ce sont aujourd'hui des personnes qui sont peu écoutées et se sentent peu concernées par la citoyenneté, alors même qu'ils s'apprêtent à rentrer dans la vie active et notamment avoir le droit de vote. La sensibilisation à la citoyenneté doit permettre de :

- Comprendre le système démocratique et politique dans lequel on vit ;
- Assurer le vivre-ensemble dans la société ;
- Donner les clés de compréhension à l'individu pour lui permettre de s'exprimer et de participer à la vie de la cité. Pour se faire, le groupe préconise de :
 - Réaliser un « cahier de la citoyenneté » adapté à leur âge et à leurs questions (inscription listes électorales, vote, engagement associatif...)
 - Evènements et actions pour favoriser leur inscription sur les listes électorales ;
 - Avoir recours à des animations ludiques dans les établissements pour sensibiliser : théâtre forum par exemple.

OBJECTIF 2. Prioritaire

Redonner confiance, améliorer le lien entre citoyen·ne·s et élu·e·s.

Profil de mérite
du candidat

Prioritaire

Le frein structurel majeur est celui du motif et de l'impact de la participation ainsi que le pouvoir accordé aux participant·e·s.

Cela pose de nombreuses questions :
la parole sera-t-elle écoutée ?
Cela sera-t-il suivi d'effet ?

Il est alors nécessaire de redéfinir la répartition du pouvoir et d'assurer une réelle complémentarité entre démocratie participative et démocratie représentative. Il est aussi constaté que le lien élu·e·s/habitant·e·s est souvent très distendu ; les élu·e·s étant difficiles à mobiliser. Simplifier la relation, s'assurer de leur meilleure disponibilité et de leur capacité à entendre les attentes des habitant·e·s sont des éléments essentiels pour redonner confiance en la politique.

De fait, cela engage aussi à simplifier et fluidifier le processus de remontée de la parole citoyenne, son traitement et évidemment sa prise en compte.

Action 2.1

Assurer une veille citoyenne de l'action municipale.

Pour tout projet ayant fait l'objet d'une concertation ou d'une consultation citoyenne, la Ville doit s'engager à leur fournir des outils de suivi et un droit à l'information des évolutions du projet.

Concernant le suivi de projets, plusieurs hypothèses doivent être étudiées :

- Associer des associations et représentant·e·s des usagers aux comités de pilotage de la Ville. Un comité de suivi qui associe les citoyen·ne·s pour chaque projet par exemple ;
- Désigner des citoyen·ne·s dans les territoires qui vont contrôler l'instance citoyenne pour évaluer (groupe de contrôle) ;
- Faire de l'ACF une instance de suivi des projets.

Il est aussi nécessaire d'avoir accès à de l'information de qualité et mise à jour (open data).

Enfin, quand il y a une enquête publique, chaque citoyen·ne qui fait l'effort de participer devrait recevoir une réponse motivée.

Action 2.2

Créer un statut de « citoyen·ne participant·e ».

De notre expérience, il est nécessaire de conférer un statut spécifique permettant d'avoir accès à du temps, des moyens complémentaires, de la formation et un pouvoir de contrôle de l'action municipale.

Cela par un « statut » de citoyen·ne participant·e.

Pour être force de proposition et accompagner le contrôle/suivi des actions, un « statut » de citoyen·ne participant·e à Marseille permettrait l'exercice effectif d'un droit à la participation, de toucher le plus de situations et de catégories sociales possibles et de libérer le temps nécessaire pour que les citoyen·ne·s puissent s'investir sans contrainte sur une période donnée.

Pour être « citoyen·ne participant·e » il faudrait être désigné·e par tirage au sort et se voir attribuer des droits et devoirs afin de donner son avis sur des sujets donnés.

Il ne s'agit pas de créer une « caste » de citoyens professionnels représentant les autres citoyen·ne·s, mais bien de faciliter l'implication de chacun et la rotation des citoyen·ne·s participant·e·s. Il s'agit d'en reconnaître la valeur, en l'inscrivant dans un cadre légal, comme c'est le cas du tirage au sort des jurés d'assises.

Cela pourrait aussi être une reconnaissance des compétences acquises, une expérience à valoriser dans une vie professionnelle, une contribution nécessaire et non-utilitariste au bon fonctionnement de la société au même titre que l'engagement des bénévoles associatifs (validation des acquis de l'expérience par exemple). Il permettrait enfin de reconnaître la qualité du temps consacré à des démarches d'intérêt général.

Il s'agit en l'inscrivant dans un cadre légal à l'échelle municipale de reconnaître la valeur de cet engagement. Être citoyen·ne participant·e peut se faire sur 1 année, ou un temps donné.

Enfin, cela pourrait prendre plusieurs formes :

- Tirer au sort plusieurs milliers de citoyen·ne·s participant·e·s qui se réuniront pendant un temps donné pour donner leur avis dans plusieurs instances sur différents sujets ;
- Tirer au sort plusieurs milliers de citoyen·ne·s participant·e·s qui ont le statut, une contrepartie financière et du temps dégagé pour s'engager dans des structures du territoire (instances, associations).

Action 2.3

Lien avec l'objectif 1
du groupe Ville-Nature

Former les élu·e·s et les agent·e·s à la démocratie participative.

Généraliser un parcours de formation comprenant les sujets suivants :

- Coopération/co-construction des politiques publiques, à la démocratie participative (pratiques d'intelligence collective, décider ensemble, etc.) ;
- Pratiques de participation et d'intelligence collective (préparation d'un ordre du jour, d'un compte-rendu, d'accueil et facilitation de la parole, communication engageante, etc.) ;
- Savoir être en lien avec les habitant·e·s, être dans une posture d'écoute.

C'est une priorité pour assurer un changement des pratiques et cela doit s'adresser à tous les services et élu·e·s.

OBJECTIF 3. Moyennement prioritaire

Améliorer les modes de participation et d'interpellation.

Profil de mérite
du candidat



Si aujourd'hui de nombreuses instances et concertations existent déjà sur le territoire, ces dernières ne sont pas totalement efficaces. Manque d'engagement et faible participation, méconnaissance de l'existant, effet de « toujours les mêmes qui participent », laissent à penser que les cadres proposés ne sont pas les bons. Ils le sont d'autant moins qu'ils sont avant tout pensés par les élu·e·s et les services techniques parce qu'ils répondent à leurs interrogations.

Par exemple, si les instances existantes au sein des établissements scolaires (conseils de vie lycéenne par exemple) ont le mérite d'exister, leur fonctionnement et les modalités de participation qui les régissent ne favorisent pas réellement la participation et l'engagement des lycéen·ne·s. Le mode de participation, la forme devient alors essentielle pour assurer l'expression d'une parole diversifiée, plurielle et argumentée.

D'autre part, lorsqu'un groupe d'habitant·e·s se constitue et souhaite partager des attentes et des propositions aux institutions, ou lorsqu'un·e habitant·e formule une proposition dans le cadre d'une concertation, il est bien souvent difficile d'assurer cette transmission.

Il est alors nécessaire de reconnaître à l'échelle des quartiers une légitimité aux habitant·e·s à créer des collectifs, espaces, instances (déclarés en association ou non), organisés, animés, présidés par eux, en opposition à des conseils conçus et dirigés/institués par les pouvoirs. Il peut être aussi précisé dans un document contractuel (de type charte) les droits, les devoirs, les moyens, la place et le rôle éventuel des élu·e·s, des technicien·ne·s et des habitant·e·s dans ces nouvelles instances de quartier. Il pourrait aussi s'agir d'encourager la création de cafés-citoyens ou de forums permanents (numérique ou non), lieux de débats publics informels.

Développer la pratique des enveloppes financières de quartier permettant à ces instances de gérer un budget propre pour des investissements de voisinage, concrétisant ainsi une certaine autonomie financière et un pouvoir de décision de ces instances (différent du FPH politique de la ville) pourrait aussi apparaître comme un levier.

Enfin, adopter dans une charte locale de citoyenneté ou charte locale de démocratie (existantes ou à créer), affirmer les principes et détailler les outils du développement de la citoyenneté locale afin de s'engager concrètement dans une démarche de reconnaissance de la citoyenneté de tou·te·s les habitant·e·s est souhaitable.

Action 3.1

Des outils de mobilisation et de communication engageante pour donner envie de s'engager.

Pour mieux mobiliser et changer les comportements (participer davantage, limiter l'abstention), les théories de la communication engageante doivent devenir un principe clé. Il s'agit de sortir de la communication descendante, en appelant uniquement à participer ou s'investir dans la vie publique.

Il s'agit d'une méthode incitative pour accompagner à un changement de comportement en proposant de réaliser une action simple avant d'aller plus loin.

Par exemple :

- Utiliser davantage le concept de fresque (climat, eau) ;
- Proposer des actions de ramassage de déchets suivis d'un atelier de recherche de solution, ou bien un évènement.

Il s'agit d'une méthode basée sur l'engagement individuel pour poursuivre un objectif souhaitable et collectif. Pour favoriser l'engagement concret chez les citoyen·ne·s tel qu'aller voter, tenir un bureau de vote, porter une parole collective, cela peut être mené en recherche-action.

Cette théorie de l'engagement peut aussi se mettre en place pour des changements de comportements sur d'autres thèmes : consommations d'eau, pratiques durables.

Cela ne doit pas pour autant reporter les efforts uniquement sur les individus. Ce sont aussi aux élu·e·s de donner envie et de faire la démonstration de l'utilité/intérêt de la participation et de l'engagement citoyen.

Action 3.2

Un dispositif pérenne de concertation et de discussion dans chaque mairie de secteur.

Il est nécessaire de généraliser un espace de dialogue, physique ou virtuel à l'échelle de chaque mairie de secteur qui associe Ville et habitant·e·s dans leur diversité. L'objectif est de pérenniser un lieu d'information, de débat et d'échange.

Ce lieu peut aussi être un espace existant, à mutualiser, l'important n'est pas le lieu, mais plutôt le type de rencontres, qu'est-ce qu'on y fait ? (Débats démocratiques, veille sur les actions dans le quartier, interpellations, construction de projets, d'expériences...), le croisement des publics et la disponibilité des élu·e·s...

Il s'agit d'espaces publics neutres et ouverts à tou·te·s, permettant aux individus, groupes constitués, collectifs, de :

- Confronter leurs points de vue et de rechercher les bases d'un accord possible entre les habitant·e·s, les acteurs du territoire, les élu·e·s... ;
- Construire des dynamiques, projets...

Ces espaces permettent à la Ville de concerter/informer, mobiliser les citoyen·ne·s...

Pour quoi faire ?

- Démarche de concertation/construction qui partirait du vécu, des ressources, des colères et des envies d'agir des habitant·e·s des quartiers ;
- Faire décider et faire porter par les habitant·e·s – et non par des structures porteuses – des sujets à traiter, des objectifs à poursuivre ; ce sont eux qui mènent les actions.

Sur quels sujets ?

Principe de double ordre du jour :

- Sujets proposés par la Ville
- Sujets proposés par les habitant·e·s

Comment ?

- Utiliser la plateforme pour faire remonter sujets puis rendez-vous physique ;
- Des réunions régulières ;
- Le concept de Fabrique citoyenne : lieu dédié à ces espaces de discussion.

À quelle échelle pertinente ?

À l'échelle des quartiers.

Action 3.3

Une plateforme/application numérique d'échange citoyenne pour débattre, agir et former.

Créer une plateforme numérique/mobilisation virtuelle qui associe besoins de la collectivité et besoins des habitant·e·s.

La plateforme doit servir à :

- Informer (ressources, qui fait quoi, actus) ;
- Recueillir des propositions et débattre (forum...) ;
- Aider à faire et mettre en réseau : « J'ai une idée, qui veut le faire avec moi ? » La plateforme permet d'identifier les compétences requises, met en réseau les acteurs (associations, services), les moyens à dispositions, les aides ;
- Carte interactive pour connaître les initiatives et instances, sur laquelle on clique pour « en savoir plus » (exemple d'un google map) ;
- Formation et boîte à outils : fiches pratiques (organiser une réunion...), formation, aide à l'action... ;
- Outil d'interpellation comme pétition ;
- Suivre la mise en œuvre des actions.

Pour la mettre en œuvre, il faut :

- Partir des besoins locaux (pas dupliquer un modèle) ;
- Construire avec les habitant·e·s ;
- Être interactif et ne pas faire que de l'information descendante ;
- Accompagner à l'utilisation : médiation pour favoriser l'utilisation de la plateforme, la faire connaître ;
- Allouer un budget et des personnes dédiées à la modération/vie de la plateforme.

La plateforme peut aussi être une opportunité pour renforcer la démocratie locale, quartier, par quartier, territoire par territoire, en permettant et en initiant au plus près des citoyen·ne·s, dialogue, débat, concertation, information, mobilisation, etc. :

- Coconstruire le cahier des charges par territoire, quartiers avec les citoyen·ne·s ;
- Ville : met à disposition la plateforme, la modère, la maintient en vie ;
- Habitant·e : participe ;
- Réseau d'acteurs à engager (associations, centres sociaux, collectifs, institutions, bailleurs sociaux, commerçants...) ;
- Formation et accompagnement des acteurs locaux indispensable.

Action 3.4

Partager des moments conviviaux pour déclencher la participation.

Beaucoup de temps de concertation et de dialogues sont organisés sous formes de réunions. Pour mobiliser davantage, il est nécessaire de proposer des rencontres conviviales et festives, pour ensuite faire participer et demander l'avis du public : banquet, repas partagé.

Il s'agit aussi de prendre le prétexte de fêtes, d'évènements pour « faire quartier », mobiliser les habitant.e-s et favoriser les rencontres : créer des temps festifs pour motiver et accompagner la démarche de mobilisation (repas, évènement sportif ou culturel) qui amène à parler de question citoyenne.

Privilégier les évènements à l'échelle des quartiers et l'utilisation du jeu (chasse aux trésors).

Action 3.5

Généraliser le tirage au sort.

Le système du tirage au sort est de plus en plus souvent privilégié aujourd'hui. Il présente trois intérêts : avoir une représentation de la diversité de la population la plus large possible, aller chercher des personnes qui n'auraient pas envisagé de participer et donner une chance égale à toute personne de participer activement à la prise de décision collective.

Comme pour l'ACF, le tirage au sort doit être généralisé à l'ensemble des dispositifs de participation.

Généraliser le tirage au sort permet aussi d'améliorer la culture de la participation et l'habitude à ce type de sélection.

La personne tirée au sort conserve le droit de décliner ou d'accepter son rôle. Elle doit aussi savoir ce qu'il est attendu de sa participation (son mandat).

OBJECTIF 4. Prioritaire

Donner les moyens financiers aux acteur·rice·s de la vie démocratique et développer le pouvoir d’agir sur le territoire.

Profil de mérite
du candidat

Prioritaire

Le souci d’efficacité est largement partagé par l’ensemble des acteurs, dès lors, la question ne porte pas sur la procédure elle-même, mais davantage sur les conditions à mettre en œuvre pour qu’elle serve au mieux l’intérêt général. Pour s’en assurer, il est nécessaire de définir des clauses spécifiques.

Le code des marchés publics et des subventions aux associations, laisse des marges de manœuvre, par exemple par le biais des clauses sociales et environnementales, ou à travers la liberté laissée pour la détermination des critères de choix, un effort significatif doit être accompli par les décideurs publics pour qu’ils s’en saisissent. La coopération, la coproduction sur un territoire, l’échange de bonnes pratiques sont autant d’outils à mettre en place pour faire qu’au final les appels d’offres, les subventions et financements divers... ne soient pas des outils de mise en concurrence associative (en renforçant la précarité des associations par exemple), ou encore, un outil discrétionnaire au service de la puissance publique.

Sont concernés :

- Subvention ;
- Conventions pluriannuelles d’objectifs ;
- Appel à projet, marché public ;
- Délégation de service public...

Action 4.1

Lien avec l'action 4.2
du groupe Ville-Nature

Inclure dans les appels à projet une clause à la coopération (entre acteurs) et à l'association effective des habitant·e·s à toutes les étapes du projet.

Nous proposons l'introduction de critères positifs pour permettre de développer, renforcer, dynamiser la coopération, le partenariat et la coproduction à l'échelle du territoire d'une ville.

- Intégration d'objectifs de coopération, de partenariat et de développement durable à l'échelle d'un territoire ;
- Intégration d'objectifs d'implication, de participation et de coproduction avec les habitant.e.s à l'échelle d'un territoire ;
- Intégration d'objectifs de mutualisation et de coordination à l'échelle d'un territoire.

Le cadre du projet doit permettre une collaboration interacteurs effective dans la durée, et d'impulser de nouvelles façons de travailler entre eux et avec les habitant·e·s sur un territoire.

Modalités de transparence

Pour renforcer et rendre plus démocratique l'accès aux financements, la ville pourrait publier une lettre de cadrage (annuelle et pluriannuelle) par laquelle elle définirait les axes qu'elle souhaite privilégier dans son partenariat avec les associations.

L'intérêt pour les associations et divers acteurs

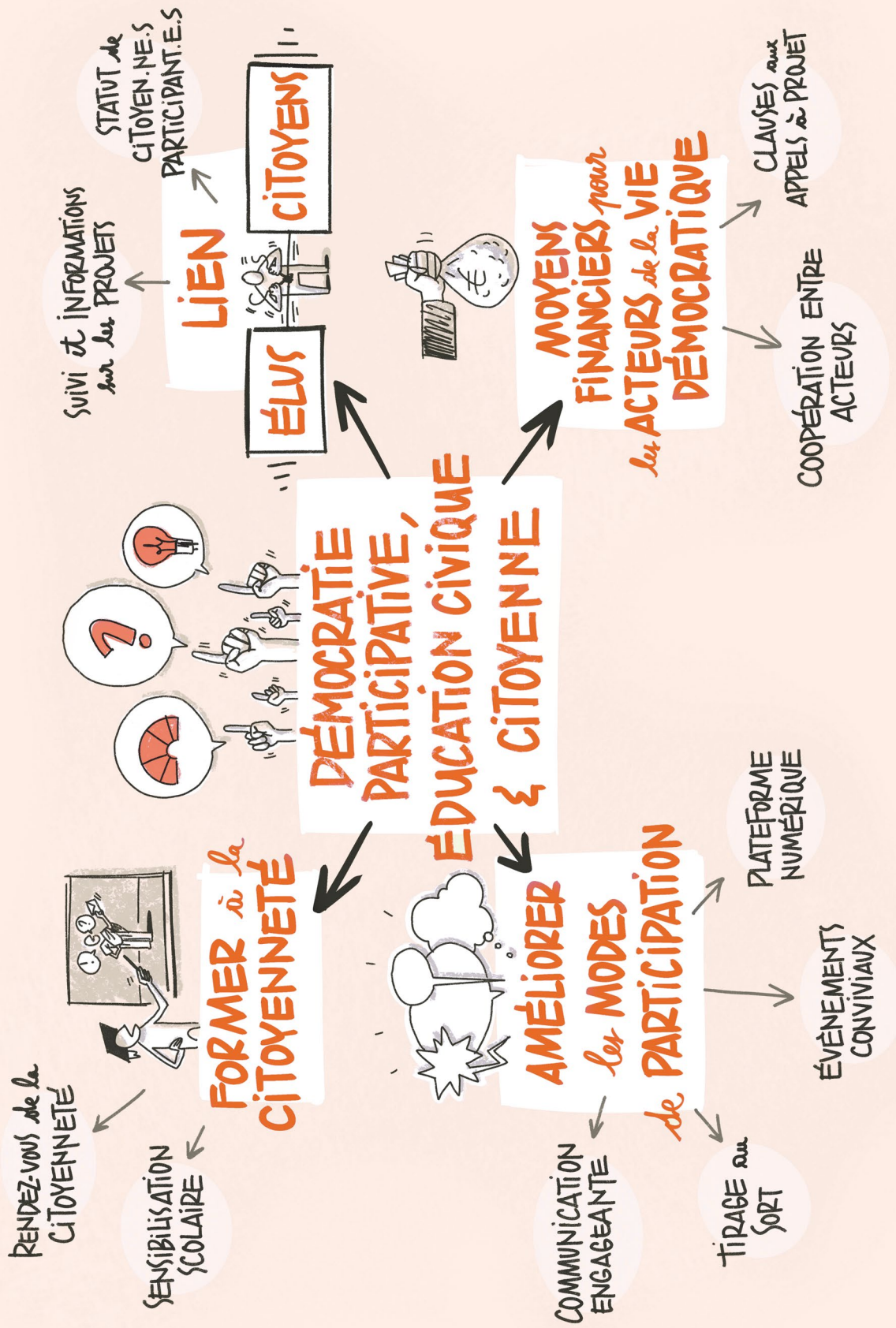
Se réunir à plusieurs structures permet de mener des projets de plus grande envergure qu'une association n'aurait pas forcément les compétences, la capacité financière ou l'énergie de mener seule. Coopérer, coproduire, peut donc être une bonne démarche, bénéfique pour plusieurs associations que ce soit pour solliciter une subvention sur un projet commun ou pour répondre à un marché public.

Se regrouper permet de rassembler les moyens matériels, financiers et humains, ainsi que les compétences pour envisager des projets plus ambitieux. Il peut s'agir de projets qui touchent un public plus vaste ou d'actions plus larges ou plus complètes. Si travailler avec d'autres nécessite un investissement humain, le fait de collaborer entre associations crée une synergie et une émulation qui « boostent » les équipes.

Cette coopération/coproduction sur un territoire (associations, acteurs divers et habitants) pourrait permettre de :

- Renforcer les coopérations inter-associatives pour mieux s'accorder sur les besoins et aspirations des habitant·e·s ;
- Développer des stratégies coordonnées et concertées entre associations pour prendre en compte les besoins des territoires carencés en termes de vie associative et d'action publique.

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS



ASSEMBLÉE CITOYENNE DU FUTUR 2023 – 2024

Avis du groupe

4. Ville-nature

Table des matières

Ville-nature

79	Préambule
80	Glossaire
81	Constats généraux et vision commune
84	Propositions pour faire de Marseille une Ville-nature source de santé et de bien-être pour tou-te-s en anthropocène
84	Objectif 1 Créer les conditions humaines d'une action écologique à la hauteur des enjeux : former, recruter, accompagner.
85	• Action 1.1 : S'engager, en tant qu'élu, à suivre une formation conséquente sur les enjeux liés au climat et à la biodiversité avant juin 2025, et à en rendre compte publiquement.
86	• Action 1.2 : Organiser la formation des directions générales adjointes et des principaux responsables aux enjeux liés au climat et à la biodiversité et en rendre compte.
87	• Action 1.3 : Recruter, valoriser, reconnaître et mieux former les jardiniers municipaux à la prise en compte des enjeux du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité.
88	• Action 1.4 : Mieux informer les citoyennes et les citoyens sur les enjeux de la préservation de la biosphère, notamment en soutenant les associations dédiées aux enjeux écologiques et les actions de diffusion de la culture scientifique des établissements d'enseignement supérieur.
89	• Action 1.5 : Généraliser auprès des publics scolaires la formation aux enjeux écologiques, en permettant notamment que toutes les classes puissent sortir dans les espaces verts du territoire.
90	• Action 1.6 : Créer une commission d'étude des « solutions fondées sur la Nature ».
91	Objectif 2 Viser de manière volontariste Zéro Artificialisation Nette au plus tard en 2029 sur le territoire communal.
92	• Action 2.1 : Créer le consensus autour de l'objectif Zéro Artificialisation Nette en 2029 au plus tard.
93	• Action 2.2 : Réviser le PLUI → Limiter l'espace constructible pour éviter l'artificialisation des sols et permettre l'objectif ZAN 2029.

- 93 • **Action 2.3** : Réviser le PLUI → Élever la proportion de végétalisation des parcelles non entièrement bâties pour chaque type de zonage.
- 94 • **Action 2.4** : Réviser le PLUI → Introduire l'obligation de compensation de tout arbre coupé par une revégétalisation présentant des fonctions écologiques similaires.
- 94 • **Action 2.5** : Réviser le PLUI → Veiller à ce que la ZAN permette de rééquilibrer le territoire, au profit des habitants des quartiers les plus défavorisés.
- 95 • **Action 2.6** : Veiller au plus strict respect des constructions en contrôlant mieux les chantiers et leur conformité avec le permis de construire.
- 95 • **Action 2.7** : Promouvoir activement auprès des propriétaires concernés la possibilité d'une contractualisation avec la Ville au titre de l'Obligation Réelle Environnementale.
- 96 • **Action 2.8** : Accélérer le rythme de désimperméabilisation et de revégétalisation des cours d'écoles et des espaces publics en tirant les leçons des expériences menées.
- 97 • **Action 2.9** : Réhausser les exigences environnementales en terme d'urbanisation afin de donner une place prépondérante à l'adaptation au changement climatique.
- 98 • **Action 2.10** : Cartographier et rendre public l'ensemble du patrimoine foncier municipal et mener une analyse systématique sur ses modes de gestion et affectations.
- 98 • **Action 2.11** : Développer des modes de transports en commun et doux pour réduire la place de la voiture en ville et reconquérir des espaces de voirie.

100 **Objectif 3**
Développer la qualité et la surface des espaces végétalisés et agricoles et leurs usages, dans un souci d'égalité.

- 101 • **Action 3.1** : Surveiller systématiquement et éradiquer les espèces végétales invasives, déstabilisatrice des écosystèmes (par exemple : nicotiana glauca, figuier de Barbarie, agave, luzerne arborescente).
- 101 • **Action 3.2** : Désimperméabiliser les pieds d'arbre quand cela s'avère pertinent et y introduire une végétation compatible avec le changement climatique.
- 102 • **Action 3.3** : Renforcer la signalétique en direction des espaces verts.
- 102 • **Action 3.4** : Développer les cheminements piétons et cyclables entre les espaces verts et les lieux de vie sur tout le territoire.
- 103 • **Action 3.5** : Créer des parcours ludiques, pédagogiques, sportifs, botaniques, équipés pour favoriser l'exploration des zones végétalisées peu fréquentées et développer en ces lieux des rendez-vous festifs (« colline en fête » par exemple).
- 103 • **Action 3.6** : Renforcer la propreté et la sécurité dans les parcs et jardins.
- 104 • **Action 3.7** : Rouvrir les cités sécurisées constituées de manière illégale afin de permettre un accès à tou-te-s aux espaces verts qui s'y trouvent.
- 105 • **Action 3.8** : Améliorer la gestion des milieux végétalisés en ville : logique de permaculture, suivi, optimisation de l'arrosage.

- 106 • **Action 3.9** : Établir un circuit court entre le compost désormais obligatoire et géré par la Métropole et les agriculteurs marseillais.
- 107 • **Action 3.10** : Renforcer les moyens des pépinières municipales.
- 108 • **Action 3.11** : Créer un label marseillais ou renforcer un dispositif existant permettant de favoriser les circuits courts entre épiceries locales, agricultures locales.
- 108 • **Action 3.12** : En plus des jardiniers municipaux, recruter des agriculteurs municipaux.
- 109 • **Action 3.13** : Végétaliser les façades et les toits et y développer de l'agriculture urbaine.

110 **Objectif 4**

Favoriser l'implication citoyenne et l'égalité dans l'entretien et le développement de la Ville-nature.

- 111 • **Action 4.1** : Veiller à ce que les bailleurs sociaux et privés se chargent effectivement du développement et de l'entretien des espaces verts, en s'appuyant sur des associations d'habitants ou des entreprises d'insertion.
- 112 • **Action 4.2** : Lancer des appels à manifestation d'intérêt et des appels à projets publics pour la gestion de lieux dédiés à la revégétalisation ou à l'agriculture, en privilégiant des pratiques inclusives, et les accompagner.
- 112 • **Action 4.3** : Associer les citoyens dans l'entretien et la gestion des espaces publics végétalisés.
- 113 • **Action 4.4** : Créer le dispositif « jardin ouvert », qui permet à un propriétaire de partager l'usage de ses espaces à des fins d'entretien, récréatives ou agricoles. Le sécuriser du point de vue juridique et humain (la Ville joue l'intermédiaire de confiance) et le promouvoir.
- 113 • **Action 4.5** : Promouvoir le dispositif « Rue Jardin » et l'étendre aux anciennes places de stationnement dans les situations où la désartificialisation n'est pas possible.
- 114 • **Action 4.6** : Lancer « Incroyables Comestibles – Marseille ».
- 114 • **Action 4.7** : Généraliser le dispositif éco-délégués à toutes les écoles publiques. Promouvoir et soutenir l'action des éco-délégués dans les collèges et lycées.

115 **Synthèse des propositions**

116-117 **Bon à savoir**

118 **Annexes**

- 118 • **Annexe 1** : Liste non exhaustive de services offerts par les végétaux
- 119 • **Annexe 2** : Liste non exhaustive de services offerts par la végétalisation des toitures et façades

PRÉAMBULE

Cet avis rassemble l'ensemble des constats, objectifs et propositions travaillés par le groupe « Ville-nature » et validé par l'ensemble de l'Assemblée Citoyenne du Futur. Ce sujet a été choisi par l'ACF parmi d'autres sujets identifiés à l'occasion de la 2^e séance de travail qui s'est tenue le 17 juin 2023.

Le groupe a travaillé autour de la question suivante :

***Quelles actions entreprendre et planifier
pour faire de Marseille une Ville-nature,
source de santé et de bien être pour tou·te·s
dans le contexte de l'anthropocène ?***

GLOSSAIRE

• Anthropocène :

Période la plus récente du quaternaire, qui succéderait à l'holocène, caractérisée par les effets de l'activité humaine sur la planète.

Source : Le Robert

• Îlots de chaleur urbain :

L'îlot de chaleur urbain (ICU) est en premier lieu un phénomène physique d'effet de dôme thermique créant une sorte de microclimat urbain au sein duquel les températures sont significativement plus élevées. Il est la conséquence des apports de chaleur naturels et anthropiques et des conditions météorologiques et climatiques des espaces où il apparaît. Il est le révélateur de la différence de température observée entre les milieux urbains et les zones rurales environnantes.

Source : AURAN

• Îlots de fraîcheur :

Ce sont des lieux d'accueil, de halte et/ou de repos, accessibles au grand public et repérés comme source de rafraîchissement par rapport à leur environnement proche en période chaude ou caniculaire.

Source : APUR

• Résilience alimentaire :

C'est la capacité, dans le temps, d'un système alimentaire à procurer à tous une alimentation suffisante, adaptée et accessible, face à des perturbations variées et même imprévues.

Source : CNRA

• Biodiversité :

La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux.

Source : OFB

• Biosphère :

Ensemble des organismes vivants qui se développent sur la Terre, dans le sol, l'eau et l'air.

Source : Le Robert

• Service écosystémique :

La notion de service écosystémique renvoie à la valeur (monétaire ou non) des écosystèmes, voire de la Nature en général, en ce sens que les écosystèmes fournissent à l'humanité des biens et services nécessaires à leur bien-être et à leur développement. Affirmer avec force (et chiffres à la clé) que l'humanité n'est rien sans des écosystèmes durables et de qualité, devrait renforcer la prise de conscience par les humains du plus que nécessaire besoin de protéger ces écosystèmes.

Source : SUPAGRO

• Solutions fondées sur la Nature :

Les Solutions fondées sur la Nature sont des actions qui s'appuient sur les écosystèmes pour relever les défis que posent les changements globaux à nos sociétés comme la lutte contre les changements climatiques, la gestion des risques naturels, la santé, l'approvisionnement en eau ou encore la sécurité alimentaire.

Source : UICN

CONSTATS GÉNÉRAUX ET VISION COMMUNE

Le thème Ville-nature résulte de la possibilité offerte à l'Assemblée Citoyenne du Futur de s'autosaisir. Sa formulation finale découle des échanges entre les membres du groupe.

Pourquoi ce sujet ?

Ce sujet a été identifié comme répondant aux enjeux de transition écologique, sociale et démocratique pour les raisons suivantes, que le groupe appréhende dans leur interdépendance :

- Il s'agit de prendre en compte sérieusement les enjeux du changement climatique et de la perte de biodiversité qui s'accroissent ;
- Les espaces de nature (parcs, jardins...) sont des lieux de rencontre, de sociabilité et de loisirs (lien social) ;
- La transition agricole et la résilience alimentaire sont une opportunité pour développer de nouveaux emplois, se reconnecter aux milieux naturels et réduire la précarité alimentaire ;
- La formation, l'éducation et le développement d'une culture partagée sur le vivant sont la condition d'une relation renouvelée à la ville.

Pourquoi ces propositions ?

• **Le changement climatique et ses effets délétères, ainsi que l'effondrement de la biodiversité, nous conduisent à demander l'accélération des opérations de végétalisation de la ville et de promotion de l'agriculture urbaine** tout en stoppant urgemment le mouvement d'artificialisation des sols. **L'esprit du document vise à promouvoir la Ville-nature**, notion posée dans le souci de ne plus opposer l'une à l'autre. Celle de **nature en ville**, utilisée dans tous les documents consultés, n'est en effet pas suffisante. D'une part, elle minore les défis auxquels il s'agit

désormais de faire face, en suggérant qu'il suffirait d'un peu plus de « nature » dans un espace lui-même de plus en plus artificialisé. D'autre part, elle entérine une opposition factice entre nature et culture (ou ville, civilisation, technique) : un arbre planté n'est pas simplement naturel, puisqu'il a été planté. Inversement, un bâtiment construit n'est pas seulement artificiel, puisque ses matériaux et l'énergie qu'il a demandée proviennent de la Terre.

• Malgré l'ambition de cet intitulé, les contraintes de temps nous ont conduit à centrer nos propositions sur **l'occupation du sol, ses pratiques et ses usages**, du fait de la centralité de cette problématique à Marseille. Il serait donc nécessaire de les compléter par un travail systématique sur les enjeux structurants relatifs à la mer, aux vivants et à l'air.

• **L'autonomie alimentaire est une utopie. Les surfaces agricoles à Marseille sont estimées à 2,3 % des besoins de la population¹. Cependant, il faut opérer de manière volontariste une reconquête des terres agricoles**, en abandonnant les projets d'urbanisation des surfaces existantes, et en favorisant l'installation d'agriculteurs. **Bien qu'elles soient appelées à demeurer très insuffisantes pour nourrir la population, elles doivent ainsi être augmentées** pour contribuer à lutter contre la précarité alimentaire et fournir les écoles en aliments biologiques et de saison.

• Les termes différents utilisés dans l'avis (par exemple : « biodiversité », « anthropocène », « enjeux écologiques », définis dans le glossaire) renvoient tous à ce concept de Ville-nature. L'idée est de prendre en compte les limites planétaires² dans leur ensemble, ainsi que l'interdépendance entre ces limites afin de garder une vision globale et biocentrée de la Ville-nature, laquelle doit prendre en compte les solutions basées sur la nature et valoriser les services écosystémiques du vivant, dont nous faisons partie. L'élément végétal offre, à lui seul, une multitude de services utiles (voire indispensables) à la qualité de vie dans les territoires (détaillés en annexe n°1).

• **Les espaces verts doivent être accessibles à tou-te-s :**

Tout habitant doit pouvoir disposer d'espace vert à proximité, en ayant conscience de la limite des effets nocifs de la sur-fréquentation des sites. Le groupe porte l'ambition de restaurer, à terme, la continuité entre les différents espaces végétalisés. Il défend que, sur le modèle de la ville du quart d'heure, les habitant-e-s doivent accéder à un espace vert de qualité en moins de 15 minutes.

• **L'un des objectifs posés ici est de parvenir à une artificialisation nette nulle en 2029.**

Un rapport de France Stratégie de 2023 permet de comprendre l'enjeu : « Chaque année, en France métropolitaine, plus de 20 000 hectares sont artificialisés soit l'équivalent de la ville de Marseille³ ». L'intérêt propre de Marseille est que la Ville cesse de participer à ce mouvement.

• **Ceci n'implique pas de cesser de bâtir, mais de bâtir mieux, plus sobrement, plus intelligemment, et de désartificialiser en proportion ce qui peut l'être.**

En particulier, de nombreuses actions complémentaires les unes aux autres sont à mener en matière de logement pour réhabiliter, requalifier, lutter contre les locations courte durée, surélever, densifier, en maintenant la priorité pour le logement social et intermédiaire. Inversement, améliorer les espaces non artificialisés, les végétaliser, les entretenir et les promouvoir, a fortiori au nord et au centre de la ville, est une mesure de justice sociale.

• **Les objectifs fixés en termes de calendrier peuvent, à première vue, paraître irréalistes. Cependant, c'est ne pas se donner de tels objectifs qui serait significatif d'un manque de réalisme, puisque les conséquences en seraient dramatiques.**

À titre d'exemple, les îlots de chaleur et l'imperméabilisation des sols posent déjà de graves problèmes écologiques et sanitaires à Marseille et nécessitent des adaptations (impossibilité de faire classe, alerte canicule, sécheresses, etc). Les lenteurs administratives et politiques, ainsi que la répartition éclatée des compétences entre les différents acteurs politiques et institutionnels ne peuvent plus servir de justifications à l'inertie collective. Également, les propositions qui suivent, si elles sont à mettre en œuvre à court terme, ont vocation à instaurer des évolutions durables, qui doivent donc permettre une continuité malgré les alternances politiques potentielles.

• **L'expression Ville-nature traduit surtout un refus de simplifier les problématiques. Il n'y a pas d'opposition entre la végétalisation et les espaces agricoles, d'une part ; ni avec le foncier économique, le logement ou les équipements publics, d'autre part. Ce point étant particulièrement sensible à Marseille, il mérite d'être détaillé.**

Tout l'enjeu est évidemment de rendre conciliables deux constats. Le premier est que l'accès à un logement décent pour tou-te-s, qui n'est pas effectif aujourd'hui, est une nécessité. Eu égard en particulier aux premiers effets du changement climatique à Marseille, qui seront démultipliés dans les prochaines décennies. Le second constat est qu'il est urgent de freiner autant que possible l'urbanisation des espaces non bâtis. En effet, l'artificialisation des sols est notamment responsable de l'abattage d'arbres, de perte de biodiversité, de la création d'îlots de chaleur et de l'augmentation du risque d'inondation. Elle détériore à la fois la santé, la sécurité, le confort de vie des habitants, mais est aussi responsable de la dégradation des biens matériels et des écosystèmes (pensons aux conséquences réitérées des épisodes de fortes pluies sur la pollution maritime). À plus court terme qu'on ne le pense, elle risque en outre d'augmenter fortement le coût des assurances, comme c'est déjà le cas dans de nombreuses communes en France. Consommer toujours plus d'espace avec du béton ou du goudron n'est pas une option.

La stratégie publique doit par conséquent conjuguer la fin de l'étalement urbain avec une réponse à la demande de logements, de foncier économique et public. Une donnée devrait servir de guide : Marseille comptait 908 600 habitant-e-s en 1975, contre seulement 873 076 en 2021, avec une consommation foncière bien moindre qu'aujourd'hui et une industrie plus développée. Cette donnée ne suggère pas que nous devrions retrouver les conditions sociales – y compris d'insalubrité et de sur-occupation – des modes d'habiter de l'époque. La décohabitation des jeunes adultes, les familles séparées et le célibat ont augmenté sensiblement depuis, et il ne nous appartient pas de spéculer sur un retour en arrière, encore moins de le souhaiter.

En revanche, compte tenu de l'évolution du nombre de logements construits depuis cette période, ces données confirment qu'il est possible de répondre à la demande de logements et de foncier économique (et public) autrement que par l'étalement urbain. Selon l'INSEE, la ville comptait en 2020, 458 032 logements contre 352 458 en 1975, soit environ de 106 000 logements supplémentaires⁴. Compte

tenu des progrès technologiques et des savoir-faire professionnels permettant la surélévation, de l'étendue des friches et délaissés urbains, des logements vacants, des résidences secondaires, mais aussi des multiples expériences de mutualisation des espaces de vie et d'intensification des usages de l'espace⁵, ce repère temporel indique que la compatibilité de toutes les problématiques qui s'adressent à la cité est à la fois possible et souhaitable.

Selon une étude du CEREMA, en 2021 la ville comptait 19 423 logements vacants depuis plus de deux ans (respectivement 8 % et 7,2 % du parc dans les 2^e et 1^{er} arrondissements), dont plus de la moitié étaient vacants depuis plus de 5 ans⁶. Autre donnée : en onze années, le nombre de logements vacants a augmenté de 7800⁷, en croissance de 26 % entre 2009 et 2020. La problématique de l'habitat insalubre est notoire et de nombreuses actions sont en cours pour y remédier : nous ne pouvons que demander leur amplification. Parallèlement, on dénombrait à Marseille 14 481 logements secondaires. Enfin, même si les informations factuelles concernant les friches à Marseille manquent, raison pour laquelle nous demandons un recensement exhaustif et une publication, il est évident qu'elles constituent un gisement important pour reconstruire la ville sur la ville. Pour l'ensemble de ces raisons, il est erroné d'opposer l'objectif ZAN 2029 avec le logement, l'activité économique et le développement des services publics et associatifs.

Dans cette perspective, le groupe Ville-nature a dégagé quatre objectifs.

Nous insistons sur le fait que ceux-ci sont complémentaires et tous nécessaires à l'adaptation du territoire en anthropocène.

• **Objectif 1 :**

Créer les conditions humaines d'une action écologique à la hauteur des enjeux : former, recruter, accompagner.

• **Objectif 2 :**

Viser de manière volontariste Zéro Artificialisation Nette au plus tard en 2029 sur le territoire communal.

• **Objectif 3 :**

Développer la qualité et la surface des espaces végétalisés et agricoles et leurs usages, dans un souci d'égalité.

• **Objectif 4 :**

Favoriser l'implication citoyenne et l'égalité dans l'entretien et le développement de la Ville-nature.

¹ Source : utopies.com/wp-content/uploads/2019/12/autonomie-alimentaire-des-villes-notedeposition12.pdf

² Les 9 limites planétaires identifiées pour le moment sont : le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, la perturbation des cycles de l'azote et du phosphore, le changement d'usage des sols, le cycle de l'eau douce, l'introduction d'entités nouvelles dans la biosphère, l'acidification des océans, l'appauvrissement de la couche d'ozone, l'augmentation de la présence d'aérosols dans l'atmosphère (J. ROCKSTRÖM et al., « Planetary boundaries: exploring the safe operating space for humanity », *Ecology and Society* 14(2), 2009, p. 32 ; J. ROCKSTRÖM et al., « A safe operating space for humanity », *Nature* (461), 2009, pp. 472-475). Six de ces limites sont désormais dépassées (Ridcharson et alli, « Earth Beyond six of nine planteray boundaries », *Science Advances*, vol.9, n°37, 2023).

³ Source : www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs_2023_-_na_128_artificialisation_des_sols_-_novembre_0.pdf

⁴ Source : www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-13055#chiffre-cle-3

⁵ Source : www.cerema.fr/fr/actualites/intensifier-usages-batiments-pratique-marginale-demarche-bon

⁶ Source : doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/594706/analyse-de-la-vacance-des-logements-de-la-ville-de-marseille

⁷ Source : www.lamarseillaise.fr/societe/en-onze-ans-7800-logements-vacants-de-plus-a-marseille-DD15341121

PROPOSITIONS POUR FAIRE DE MARSEILLE UNE VILLE-NATURE SOURCE DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE POUR TOU·TE·S EN ANTHROPOCÈNE

OBJECTIF 1. Prioritaire

Créer les conditions humaines d'une action écologique
à la hauteur des enjeux : former, recruter, accompagner.

Profil de mérite
du candidat

Prioritaire



Pourquoi cet objectif est important :

- L'action coordonnée et durable autour des enjeux de la Ville-nature présuppose une culture partagée et approfondie sur le contexte général ;
- Les personnels dédiés doivent être plus nombreux, mieux formés et mieux reconnus.

Sur quels constats il se base :

- Une compréhension différenciée des élu·e·s sur les enjeux de l'anthropocène et de ses conséquences à Marseille ;
- Une compréhension différenciée des personnels cadres administratifs sur les enjeux de l'anthropocène et de ses conséquences à Marseille ;
- Un manque de personnel qualifié et impliqué.

Action 1.1

S'engager, en tant qu'élu-e, à suivre une formation conséquente sur les enjeux liés au climat et à la biodiversité avant juin 2025, et à en rendre compte publiquement.

Les enjeux de la Ville-nature étant transversaux, complexes et nécessitant une culture partagée, tous les élu-e-s locaux (Ville, Métropole voire Département et Région) doivent être formés à ces enjeux :

- Le suivi de ces sessions de formation à destination des élu-e-s (y compris des Mairies de secteur) sur le changement climatique et la biodiversité doit être transparent et consultable au plus tard un mois après la formation ;
- Le suivi de ces sessions de formation doit intervenir dans les 12 mois suivant la remise des présentes propositions ;
- Les formations doivent *a minima* être d'un niveau équivalent au socle de connaissances et de compétences transversales sur l'anthropocène (S3C) de l'Université Virtuelle Environnement et Développement Durable qui fait désormais référence dans l'enseignement supérieur. Une telle formation minimale représente environ 3 jours de formation. S'il existe la même formation adaptée au territoire, elle doit être privilégiée. Le GREC SUD⁸ doit être chargé de proposer la formation la plus adaptée.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- La Métropole Aix-Marseille-Provence
- Le Département des Bouches-du-Rhône
- La Région PACA

⁸ Le Groupe régional d'experts sur le climat en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (GREC-SUD), projet phare de l'association AIR Climat depuis 2015, est financé pour son animation par la Région Provence-Alpes Côte d'Azur et l'Ademe Paca. Inspiré du GIEC, ce projet a vocation à centraliser, transcrire et partager la connaissance scientifique sur tous les aspects du changement climatique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les objectifs sont multiples : acculturer les acteurs du territoire sur les grands enjeux environnementaux ; renforcer les liens entre les scientifiques et les acteurs du territoire ; d'identifier les enjeux ; aider les acteurs locaux (décideurs et gestionnaires) à orienter leurs actions et politiques publiques vers une transition écologique, énergétique et sociale pertinente sur le long terme.

Action 1.2

Organiser la formation des directions générales adjointes et des principaux responsables aux enjeux liés au climat et à la biodiversité et en rendre compte.

Les enjeux de la Ville-nature étant transversaux, complexes et nécessitant une culture partagée, tous les chefs de service et les principaux responsables administratifs doivent être formés *a minima* à ces enjeux. La culture partagée des problématiques écologiques est un prérequis pour l'action :

- L'organisation des sessions de formation à destination des chefs de service et les principaux responsables administratifs sur le changement climatique et la biodiversité doit être transparente et directement suivie par la direction générale des services ;

- Elle doit intervenir dans les 24 mois suivant la remise de ces propositions ;

- Les formations doivent *a minima* être d'un niveau équivalent du socle de connaissances et de compétences transversales sur l'anthropocène (S3C) de l'UVED qui fait référence dans l'enseignement supérieur. Une telle formation minimale représente environ 3 jours de formation. Elles seront adaptées autant que possible aux métiers des agent-e-s. S'il existe la même formation adaptée au territoire, elle doit être privilégiée. Le GREC SUD doit être chargé de proposer la formation la plus adaptée ;

- La validation effective des formations doit figurer comme un critère significatif dans l'évolution des carrières ;

- La philosophie de cette démarche doit être étendue à tous les agent-e-s directement concernés par la problématique ;

- Pour faciliter la consolidation des connaissances et la transformation des pratiques, plusieurs Fresques du Climat Méditerranéen⁹ seront organisées entre les services. Afin de favoriser l'émergence de projets adaptés aux divers enjeux des services, ces fresques regrouperont des individus issus de différents services. La Fresque n'est en revanche pas substitutive à la formation.

=> L'acteur concerné est la Ville de Marseille

⁹ Projet sur lequel travaille le GREC SUD.

Action 1.3

Recruter, valoriser, reconnaître et mieux former les jardinier·ère-s municipaux à la prise en compte des enjeux du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité.

Le métier de jardinier·ère et de ses encadrants est crucial dans l'avènement de la Ville-nature : une attention très spécifique doit être portée aux personnels, à la revalorisation de leur statut, leur recrutement et leur formation. Augmenter sensiblement la masse salariale afin de permettre un repyramidage significatif (changements de catégories et de grades, primes) :

- Les jardinier·ère-s doivent être systématiquement recruté·e-s en régie interne ;
- Il importe de faciliter le processus de recrutement, de diagnostiquer les lenteurs et les obstacles (partie administrative notamment) et d'y remédier. Un diagnostic public doit être établi six mois après la remise de ces propositions ;
- L'enjeu est de développer significativement le nombre d'emplois de jardinier au fur et à mesure du déploiement de la Ville-nature, en garantissant les remplacements en deux semaines, la montée en compétence et les zones d'interventions : les jardinier·ère-s auront vocation à intervenir dans les espaces publics, au fur et à mesure des actions de désimperméabilisation des sols et de revégétalisation ;

- Il s'agit aussi d'assurer la montée en compétence des jardiniers en les formant systématiquement aux enjeux du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité. Parmi les formations proposées, des formations relatives à la permaculture et à l'agroforesterie sont à considérer ;

- La validation effective des formations doit figurer comme un critère significatif dans l'évolution des carrières ;

- Des accompagnements spécifiques seront assurés pour soutenir les agents dans leur évolution de carrière (préparation aux concours, fonctions, grades) grâce à un budget dédié.

=> L'acteur concerné est la Ville de Marseille

Action 1.4

Mieux informer les citoyennes et les citoyens sur les enjeux de la préservation de la biosphère, notamment en soutenant les associations dédiées aux enjeux écologiques et les actions de diffusion de la culture scientifique des établissements d'enseignement supérieur.

Dans un contexte d'urgence liée aux défis écologiques, la Ville doit concourir activement à la diffusion des savoirs issus du consensus scientifique :

- Pour ce faire, sous la supervision du GREC-SUD, une page d'information dédiée doit être systématiquement actualisée dans le magazine Marseille et, d'une manière générale, les principaux enjeux doivent être retracés d'une manière objective sur tous les supports de communication adaptés (site internet, panneaux d'information, etc.) ;
- Des formations soutenues par la Ville à disposition des habitant·e·s, ainsi qu'une diffusion de l'information lors des concertations citoyennes doivent être prévues ;

- Par ailleurs, la Ville est appelée à ouvrir une ligne budgétaire afin de doubler (et d'arriver à atteindre 1 million d'euros minimum) le montant alloué pour les structures associatives dédiées aux enjeux écologiques ainsi que les établissements d'enseignement supérieur public qui s'engagent à diffuser la culture scientifique relative à l'anthropocène sur le territoire marseillais ;

- Mobiliser les acteurs culturels, scientifiques, sociaux (centres sociaux) pour la réalisation de Fresques sensibilisant à la préservation du vivant et participant à la création d'imaginaires positifs et désirables en lien avec l'écologie.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- Les acteurs universitaires, scientifiques, culturels et sociaux

Action 1.5

Généraliser auprès des publics scolaires la formation aux enjeux écologiques, en permettant notamment que toutes les classes puissent sortir dans les espaces verts du territoire.

La sensibilisation des élèves en maternelle et en primaire aux enjeux de la biodiversité est une composante plus que jamais centrale de leur éducation, mais aussi de leur épanouissement personnel. Les parents doivent être associés à ces initiatives :

- Une intervention dans chaque classe de l'école publique – au moins une fois par cycle – par des personnes compétentes (professionnels du Parc National des Calanques, étudiant·e·s formé·e·s en biologie végétale, paysagisme, associations, etc.) doit être généralisée pour l'année scolaire 2025-2026. La Ville de Marseille devrait également inciter les écoles privées à mettre en place de telles formations afin que tous les enfants y soient sensibilisés. Le budget de la Ville de Marseille doit toutefois être réservé aux écoles publiques. Ce type d'intervention doit également avoir lieu dans les collèges et lycées ;
- De même, chaque élève de l'école publique doit bénéficier pour l'année 2025-2026 d'une sortie accompagnée dans le Parc National des Calanques ou dans l'un des massifs encerclant l'agglomération ;
- Les dotations des écoles seront augmentées à cet effet : il ne peut s'agir de rogner sur les budgets consacrés aux sorties culturelles ou sportives.

Ce budget peut venir du label des 100 villes neutres en carbone 2030.

La Ville de Marseille appuiera également les expérimentations de sensibilisation réalisées dans les crèches sur le même sujet.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- La Métropole Aix-Marseille-Provence
- Le Département et la Région pour les collèges et lycées

Action 1.6

Créer une commission d'étude des « Solutions fondées sur la Nature ».

Développer le réflexe d'étudier les Solutions fondées sur la Nature pour les problèmes rencontrés par la Ville. Les Solutions fondées sur la Nature sont des actions qui s'appuient sur les écosystèmes pour relever les défis que posent les changements globaux à nos sociétés comme la lutte contre les changements climatiques, la gestion des risques naturels, la santé, l'approvisionnement en eau ou encore la sécurité alimentaire. En effet, des écosystèmes préservés ou restaurés, qui sont résilients, fonctionnels et diversifiés accueillent une grande biodiversité et fournissent ainsi de nombreux services écosystémiques à nos sociétés¹⁰. Par exemple, les problèmes d'inondation du Vieux-Port, ou de certaines zones particulièrement bétonnées peuvent être en partie adressés en mobilisant des solutions qui s'appuient sur des écosystèmes naturels, plutôt qu'en important des éléments artificiels.

Dans un souci d'efficacité et afin de mobiliser le plus grand nombre autour de ces nouvelles manières de raisonner, cette commission réunira des acteurs variés : services de la ville, chercheur·euse·s, universités et étudiant·e·s, associations, citoyen·ne·s (...)

Il pourrait également être intéressant de nouer un partenariat avec une autre ville aux problématiques similaires afin de faciliter le partage de connaissances et d'accélérer l'accès et la mise en œuvre des solutions les plus pertinentes.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- La Métropole Aix-Marseille-Provence
- La Région PACA
- L'État, les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche

¹⁰ Pour aller plus loin : uicn.fr/solutions-fondees-sur-la-nature/

OBJECTIF ② Prioritaire

Viser de manière volontariste Zéro Artificialisation Nette au plus tard en 2029 sur le territoire communal.

Profil de mérite
du candidat

Prioritaire

Pourquoi cet objectif est important :

- Développer les espaces verts et adapter la Ville aux défis de l'anthropocène nécessite de définir un objectif simple, à la fois réaliste et ambitieux ;
- La Zéro Artificialisation Nette est la condition *sine qua non* pour répondre aux défis posés par l'adaptation de Marseille à l'anthropocène ;
- Certain·e·s expert·e·s rencontré·e·s ont également parlé d'un objectif de Zéro Artificialisation Brute afin d'éviter les conséquences des mécanismes de compensation de la ZAN et ainsi de préserver la qualité des services écosystémiques rendus par les sols et végétaux. En effet, les jeunes arbres rendent un service écologique plus faible que leurs homologues plus anciens, ils sont plus vulnérables aux aléas climatiques et consomment plus d'eau.

Sur quels constats il se base :

- Les révisions du PLUI (la concertation sur le dernier en date s'achevait le 7 février 2024) vont toujours dans le sens d'une extension de l'urbanisation. La formulation des questions du PLUI à destination des citoyen·ne·s est d'ailleurs à relever : tout semble fait pour influencer les citoyen·ne·s de façon à approuver l'urbanisation, ce qui pose, en plus des problèmes environnementaux, des questionnements en terme de démocratie et d'accès du public à une information pleinement éclairée ;
- L'urbanisme de la ville souffre de manière notoire et historique d'un manque de vision, de suivi, de cohérence, de qualité, et se caractérise par un étalement problématique à plus d'un titre ;
- Le nombre de mètres carrés d'espaces verts par habitant est très inférieur à celui recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé, particulièrement en centre-ville et dans les quartiers nord ;
- La ville a perdu 50 % de ses arbres en 75 ans¹¹.

91

¹¹ Source : www.marseille.fr/sites/default/files/contenu/environnement/PDF/rapport-developpement-durable-2023.pdf

Action 2.1

Créer le consensus autour de l'objectif Zéro Artificialisation Nette en 2029 au plus tard.

L'énoncé des motifs de la **Loi Climat et Résilience** concernant l'artificialisation des sols rappelle l'urgence de cesser d'étendre les constructions sur le territoire national : les enjeux portent sur les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité, la création de zones de fraîcheur, le ruissellement des eaux de pluie, la réduction des surfaces agricoles, ainsi que la limitation de nombreuses autres nuisances.

Alors que l'horizon national du « zéro artificialisation nette » est fixé à 2050, avec un jalon intermédiaire de réduction de 50 % en 2031, face aux urgences écologiques, la Ville de Marseille et ses partenaires doivent se donner des objectifs plus ambitieux, compte tenu de l'exposition très forte de la Ville aux effets du changement climatique.

L'objectif à partager est la zéro artificialisation nette au plus tard en 2029, avec un objectif intermédiaire d'une réduction de 50 % fixé pour fin 2027 au plus tard.

La proposition consiste à associer sous la forme la plus opportune la Métropole, l'établissement public Euroméditerranée, la Région et l'État dans le partage de cet objectif. Une conférence dédiée réunissant les partenaires pour sceller cette vision partagée du territoire pourrait se tenir fin 2024 suite au rendu des présentes propositions. Une révision du PLUI doit s'ensuivre.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- La Métropole Aix-Marseille-Provence
- L'Établissement public d'aménagement *Euroméditerranée*
- L'État
- La Région PACA

Action 2.2

Réviser le PLUI : Limiter l'espace constructible pour éviter l'artificialisation des sols et permettre l'objectif ZAN 2029.

L'objectif ZAN 2029 ne peut être atteint qu'à la condition de limiter strictement l'espace constructible.

Les critères devant être pris en compte dans cette perspective sont : la qualité environnementale des espaces, la proximité des services publics, la présence de transports en commun, la largeur des dessertes, l'accès aux réseaux (eau, énergie).

Inversement, cette action implique de geler la possibilité d'urbaniser les zones agricoles (A), naturelles et forestières (N).

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- La Métropole Aix-Marseille-Provence
- L'Établissement public d'aménagement *Euroméditerranée*

Action 2.3

Réviser le PLUI : Élever la proportion de végétalisation des parcelles non entièrement bâties pour chaque type de zonage.

Concernant les zones UA - UB - UC - UP - UM - UEt - AUH - AUM - AUT¹² – pour lesquelles le PLUI prévoit de planter au moins 1 arbre de haute tige par tranche de 100 m² d'espace de pleine terre, ce minima devrait être porté à 4 arbres de haute tige sur 100 m².

En zone UE le PLUI prévoit au moins 1 arbre de haute tige par tranche de 200 m² d'espace de pleine terre, ce minima devra être porté à 6 unités.

En zone UQ - AUE - AUQ - le PLUI prévoit au moins 1 arbre de haute tige par tranche de 300 m² d'espace de pleine terre, ce minima devra être porté à 8 unités.

En matière de dérogations : Le PLUI demande à végétaliser des surfaces à hauteur de 60 % de la surface du terrain (en zone UC par exemple), mais autorise quand même à ce que ce soit inférieur jusqu'à 40 %. Nous proposons de rehausser de 10 % les minimas (50 %) des espaces à végétaliser pour l'ensemble des zones concernées.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- La Métropole Aix-Marseille-Provence
- L'Établissement public d'aménagement *Euroméditerranée*

¹² UA : Centre ville ; UB : Noyaux villageois et hameaux ; UC : Habitat collectif discontinu ; UP : Habitat individuel ; UM : zone urbaine à maîtriser pour des raisons environnementales ; UEt : zone dédiée au campings, parcs de loisirs, hôtellerie et activités commerciales ; AUH : zone à vocation principale d'habitat ; AUM : zone ouverte à l'urbanisme mixte ; AUT : à vocation principale de tourisme et loisirs ; UE : zone d'activités économiques ; UQ : zone dédiée au développement d'équipements ; AUE : à vocation principale d'activités économiques ; AUQ : à vocation principale d'équipement ; PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Action 2.4

Réviser le PLUI :
Introduire l'obligation de compensation de tout arbre coupé par une revégétalisation présentant des fonctions écologiques similaires.

La coupe d'arbre, trop souvent constatée à Marseille alors même que des solutions alternatives existent, doit être limitée au strict nécessaire (par exemple : maladie avérée et non traitable, contrainte architecturale indépassable, sécurité) :

- Dans le cas d'une coupe inévitable, une revégétalisation présentant les mêmes fonctions écologiques doit être rendue obligatoire sur la même parcelle ;
- Les espèces plantées doivent être compatibles avec les hypothèses les plus sérieuses (les moins optimistes) concernant le changement climatique pour les cinquante à cent prochaines années ;
- Un contrôle strict doit être opéré par les services compétents.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- La Métropole Aix-Marseille-Provence
- L'Établissement public d'aménagement *Euroméditerranée*

Action 2.5

Réviser le PLUI :
Veiller à ce que la ZAN permette derééquilibrer le territoire, au profit des habitant-e-s des quartiers les plus défavorisés.

La disposition des espaces végétalisés à Marseille coïncide largement avec les inégalités socio-spatiales. D'une manière générale, les populations les plus défavorisées sont aussi celles qui disposent de la plus faible superficie d'espace vert par habitant.

La révision du PLUI veillera à lutter contre ces inégalités.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- La Métropole Aix-Marseille-Provence
- L'Établissement public d'aménagement *Euroméditerranée*
- L'État
- La Région PACA

Action 2.6

Veiller au plus strict respect des constructions en contrôlant mieux les chantiers et leur conformité avec le permis de construire.

Trop souvent, des constructions non conformes au permis de construire sont constatées.

La proposition vise à renforcer la vigilance sur le contrôle effectif de conformité, en procédant à des recrutements de personnels qualifiés si nécessaire.

=> L'acteur concerné est la Ville de Marseille

Action 2.7

Promouvoir activement auprès des propriétaires concernés la possibilité d'une contractualisation avec la Ville au titre de l'Obligation Réelle Environnementale.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a créé l'Obligation Réelle Environnementale, qui permet à un propriétaire de s'assurer que les qualités environnementales de son terrain ne seront pas altérées après une vente ou un décès.

La commune de Marseille est qualifiée pour signer un contrat avec les propriétaires volontaires, pour une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans.

La proposition consiste à promouvoir activement cette mesure auprès des propriétaires concernés et à créer une cellule chargée de la contractualisation et de son suivi.

=> L'acteur concerné est la Ville de Marseille
notamment la Direction du Foncier
et de l'Immobilier de la Ville

Action 2.8

Lien avec l'action 4.1 du groupe
Sobriété et partage des usages de l'eau

Accélérer le rythme de désimperméabilisation et de revégétalisation des cours d'écoles et des espaces publics en tirant les leçons des expériences menées.

La désimperméabilisation et la revégétalisation de quelques cours d'école a été engagée.

En tirant le bilan des difficultés rencontrées, mais aussi en s'inspirant des expériences réussies dans d'autres communes, il s'agit d'accélérer fortement le rythme :

- L'objectif est de parvenir à 90 écoles par an à partir de 2025 ;

- Cela doit être accompagné d'une campagne de communication à destination des parents afin que ces derniers comprennent qu'il en va de la santé et du bien-être de leurs enfants (insolation, déshydratation, impossibilité de sortir dans la cour à chaque épisode de grosses pluies et de canicules). Une désimperméabilisation mal expliquée peut engendrer des plaintes des parents face aux vêtements boueux, etc. ;

- Le dispositif doit être étendu aux collèges et lycées au vu de l'urgence ;

- La Ville de Marseille doit identifier avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, de nouveaux espaces publics à désimperméabiliser et à renaturer à Marseille, dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU...). Cette possibilité est prévue par la **Loi Climat et Résilience**, article 197.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- Le Département des Bouches-du-Rhône
- La Région PACA

Action 2.9

Réhausser les exigences environnementales en termes d'urbanisation afin de donner une place prépondérante à l'adaptation au changement climatique.

Les exigences environnementales de la charte de la construction durable doivent être rehaussées. La charte ainsi que le manifeste des espaces publics méditerranéens¹³ doivent être pris en compte dans l'évolution du PLUI de manière volontariste :

- À titre d'exemple, les espaces verts ayant pour unique but un aspect esthétique et dans lesquels il est impossible de se rendre, devraient être prohibés ou modifiés (accessibilité, pertinence écologique...). L'aspect social, écologique et sanitaire des espaces verts (publics ou résidentiels) devrait toujours être privilégié ;
- En conséquence, il s'agit aussi d'élever de manière significative et adaptée les exigences environnementales dans tout marché public que passe la Ville ou auquel elle participe, en allant au-delà de la loi.

Dans un objectif de sensibilisation des habitant-e-s, les aménageurs et les bailleurs sociaux doivent également favoriser l'association des habitant-e-s à la gestion des espaces végétalisés. Pour ce faire, ils pourront inclure dans les cahiers des charges des nouveaux projets immobiliers, une disposition relative à l'association des habitant-e-s dans l'entretien des espaces végétalisés et à leur accompagnement par une association compétente. Les aménageurs et bailleurs sociaux s'assureront de la réalisation effective dudit dispositif, et plus largement du respect des engagements environnementaux pris par les lauréats.

Pour les projets qui ne passent pas par un marché public, nous nous sommes interrogé-e-s sur la manière de renforcer les exigences environnementales sur les promoteurs immobiliers. Nous souhaitons que la Ville lance un groupe de travail constitué d'expert-e-s pluridisciplinaires qui puissent proposer des pistes techniques et juridiques à cet effet, en s'appuyant sur le droit de l'environnement et les nécessités de l'adaptation. La possibilité d'une action en justice, qui viserait à faire jurisprudence, doit être étudiée.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- La Métropole Aix-Marseille-Provence
- Les aménageurs, bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers de manière volontariste

¹³ Source : www.marseille.fr/logement-urbanisme

Action 2.10

Cartographier et rendre public l'ensemble du patrimoine foncier municipal et mener une analyse systématique sur ses modes de gestion et affectations.

L'objectif ZAN 2029 implique d'exploiter au mieux les ressources potentielles du patrimoine bâti et non bâti.

Dans cette perspective, une cartographie exhaustive du patrimoine municipal (bâtiments occupés, friches industrielles, délaissés urbains, voirie...) doit être établie :

- Cette cartographie doit être rendue publique : ce point est essentiel au développement d'une démocratie de l'usage des sols ;
- Elle doit comprendre des informations précises sur la pollution des sols ;
- L'enjeu est de disposer d'un schéma d'aménagement cohérent avec l'objectif ZAN 2029, permettant de faire coïncider logements, activités économiques, espaces végétalisés, agriculture urbaine et équipements publics.

=> L'acteur concerné est la Ville de Marseille

Action 2.11

Lien avec l'objectif 2 du groupe |
Tourisme et loisirs durables

Développer des modes de transports en commun et doux pour réduire la place de la voiture en ville et reconquérir des espaces de voirie.

Le développement des transports en commun et de leur usage est une priorité absolue à Marseille¹⁴. Par développement sont entendues une augmentation des transports dans de nombreuses zones encore isolées aujourd'hui, mais aussi une augmentation de la fréquence, de la qualité, et un élargissement des horaires des transports déjà existants. Le « plan vélo » porté par la Métropole doit permettre le déploiement de véritables pistes cyclables sécurisées pour tous les usagers. Il doit être accéléré et *a minima* respecté.

Corrélativement, l'objectif est de libérer de l'espace pour la revégétalisation, spécifiquement sur les places de stationnement, à commencer par les parkings. Si des contraintes techniques empêchent la désimperméabilisation, des opérations de végétalisation hors-sol doivent être entreprises. Cela doit être accompagné de créations de parkings relais, en particulier dans les quartiers les plus défavorisés. Ces parkings doivent être reconstruits sur base de mélange terre-pierre pour favoriser la perméabilité d'un maximum de sols.

La généralisation des potelets en centre-ville ne saurait constituer une politique publique satisfaisante. Des composteurs, du végétal, des pistes douces pourraient constituer une alternative aux potelets.

=> L'acteur concerné est la Ville de Marseille

¹⁴ Le sujet des transports avait d'ailleurs été retenu parmi les sujets potentiels d'auto-saisine.

Nous avons également eu un débat concernant la gratuité généralisée des transports en commun afin d'encourager leur utilisation.

Une partie du groupe souhaite leur gratuité généralisée. Leurs arguments sont :

- La simplicité de la règle, qui évite le caractère arbitraire des catégories d'usagers ;
- L'incitation à leur utilisation ;
- L'idée que les transports en communs doivent être payés par les impôts et non par les usagers.

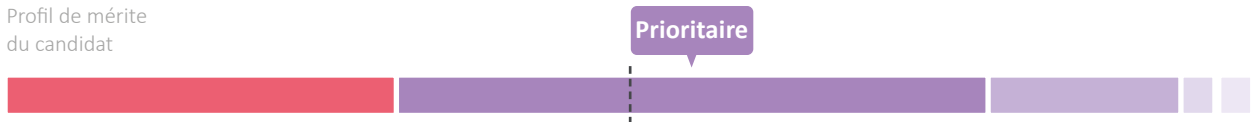
D'autres membres du groupe souhaitent une gratuité large des transports pour les lycéen-ne-s et étudiant-e-s, les bénéficiaires de minimas sociaux, les chômeur-euse-s et d'autres catégories éventuelles de la population, mais estiment que la gratuité n'est pas souhaitable à Marseille, compte tenu de la situation actuelle de l'offre de transports. Ils s'appuient en particulier sur le fait que les salarié-e-s bénéficient d'une prise en charge légale par leur employeur de leur abonnement à la RTM.

Y renoncer serait leur faire un cadeau et surtout amoindrir la capacité à investir dans le développement et le renforcement du service. Par ailleurs, les expériences menées montrent que le recours au transport en commun gratuit est parfois substitutif à la marche à pied ou au vélo de celles et ceux qui l'utilisent déjà, sans répondre aux besoins de celles et ceux qui attendent la construction d'un métro, d'un tramway ou d'une fréquence de bus adaptée aux besoins.

OBJECTIF 3. Prioritaire

Développer la qualité et la surface des espaces végétalisés et agricoles et leurs usages, dans un souci d'égalité.

Profil de mérite
du candidat



Pourquoi cet objectif est important :

- L'adaptation de la ville au changement climatique est la priorité des priorités ;
- Le développement des espaces végétalisés est source de résilience, de santé et de bien-être pour les humains et contribue à préserver la biodiversité ;
- Le développement de l'agriculture en ville est un levier pour diminuer la dépendance de la ville aux importations et sensibiliser la population à l'importance de l'alimentation saine.

Sur quels constats il se base :

- Les espaces végétalisés à Marseille ont considérablement reculé depuis 75 ans et les espaces agricoles se sont raréfiés ;
- La pression économique sur le foncier est défavorable aux espaces végétalisés et agricoles ;
- Il est impératif de reprendre la main sur le marché et de développer une politique publique protectrice des Marseillais-es.

Action 3.1

Surveiller systématiquement et éradiquer les espèces végétales invasives, déstabilisatrice des écosystèmes (par exemple : nicotiana glauca, figuier de Barbarie, agave, luzerne arborescente).

L'intervention humaine est porteuse d'une modification rapide des écosystèmes végétaux et de la diminution de la biodiversité.

À l'image des opérations menées dans le Parc National des Calanques, il s'agit de mener des opérations d'arrachage des espèces invasives dans l'espace public et de sensibiliser les particuliers à ce nécessaire effort.

=> L'acteur concerné est la Ville de Marseille

Action 3.2

Lien avec l'action 4.1
du groupe Ville-nature

Désimperméabiliser les pieds d'arbre quand cela s'avère pertinent et y introduire une végétation compatible avec le changement climatique.

Une grande partie des arbres plantés dans l'espace public ont un périmètre de terre et d'infiltration de l'eau très étroit à leur pied¹⁵.

Cela nuit à l'infiltration de l'eau, à l'enracinement profond, et empêche toute végétalisation complémentaire.

Les espèces végétales basses et moyennes sont celles que l'on voit d'abord. Elles contribuent à la biodiversité et au bien-être.

Il s'agit donc de planifier des opérations systématiques, rue par rue, pour désimperméabiliser les pieds d'arbre et y introduire de nouvelles espèces locales, compatibles avec le changement climatique, économes en eau et fournissant les meilleurs services écosystémiques.

Plusieurs outils existent pour faciliter l'accès aux connaissances et la sélection des meilleures essences en termes de services écosystémiques rendus et d'adaptation au changement climatique : Sésame (projet AVEC), Floriscope¹⁶ (...)

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- La Métropole Aix-Marseille-Provence

¹⁵ Sources : www.biochar.info/docs/urban/Planting_beds_in_Stockholm_2017.pdf
et www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/environnement/arbres/20111214_gl_chartearbre.pdf

¹⁶ Source : www.cerema.fr/fr/actualites/vegetaliser-villes-cerema-plantes-cites-ademe-concoivent?folder=10654

Action 3.3

Renforcer la signalétique en direction des espaces verts.

La connaissance des espaces végétalisés passe par une meilleure signalétique, très largement absente aujourd'hui, pour y accéder.

Afin de valoriser les espaces existants et peu fréquentés, le fléchage doit donc être repensé (du type « Massif de l'Étoile »).

La signalétique doit être harmonisée (problème récurrent à Marseille) et indiquer le temps d'accès pour un piéton et un cycliste.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- La Métropole Aix-Marseille-Provence
- L'Office du Tourisme, des Loisirs et des Congrès (OTLC)

Action 3.4

Lien avec l'action 2.3 |
du groupe Tourisme et loisirs durables

Développer les cheminements piétons et cyclables entre les espaces verts et les lieux de vie sur tout le territoire.

Les circulations piétonnes et cyclistes à Marseille sont souvent incertaines, si ce n'est dangereuses. L'accès aux espaces verts est souvent très difficile sans recours à la voiture individuelle.

La proposition vise à rendre effectivement accessibles les espaces verts :

- Les mairies de secteur doivent organiser un diagnostic territorial à partir de consultations citoyennes et d'expertises techniques et d'usages puis adresser à la mairie centrale et à la métropole leurs doléances ;
- Une planification des tracés doit être proposée en 2025 au plus tard et prendre en compte tous les quartiers, y compris les quartiers les plus défavorisés et enclavés ;
- Ces pistes doivent être continues et sécurisées.

Action 3.5

Lien avec l'action 3.2
du groupe Tourisme et loisirs durables

Créer des parcours ludiques, pédagogiques, sportifs, botaniques, équipés pour favoriser l'exploration des zones végétalisées peu fréquentées et y développer des rendez-vous festifs (« Colline en fête » par exemple).

La fréquentation des espaces peu fréquentés, au Nord de la Ville, est limitée par la méconnaissance mais aussi par la rareté des aménagements :

- Installer des parcours incitatifs (ludiques/sportifs/botaniques) dans les espaces verts, qui ne nuisent pas à leur qualité, et informer les écoles de l'existence de ces aménagements ;

- Parallèlement, à l'image de l'opération « Colline en fête » opérée par la Mairie du 9/10, d'autres opérations doivent être initiées, en particulier dans les secteurs 15/16 et 13/14, afin de renforcer la connaissance des massifs. Profiter des fêtes de quartier et de leur relance pour créer du lien entre

les diverses associations, notamment entre les associations environnementales et culturelles. Réinvestir l'espace public et les espaces végétalisés aussi en partenariat avec des associations culturelles qui promeuvent par exemple des spectacles vivants au sein des espaces verts (Cultures du Cœur par exemple) ;

- Piétonner régulièrement d'autres endroits que la Corniche (« La voie est libre »).

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille et les Mairies de secteur
- L'Office du Tourisme, des Loisirs et des Congrès (OTLC) en partenariat avec les associations du territoire

Action 3.6

Renforcer la propreté et la sécurité dans les parcs et jardins.

La fréquentation de certains parcs et jardins, en particulier dans les quartiers nord, est limitée du fait de l'insécurité (drogue, prostitution, racket) et de la qualité de l'entretien. Il est impératif de rendre ces lieux sûrs et agréables.

L'absence d'éducation et de sensibilisation aux espaces de nature à Marseille contribue au manque d'entretien et au développement des incivilités :

- La présence des forces de sécurité, quand cela s'avère nécessaire, et celle, permanente, de médiateur-riche-s et de maisons des associations, doivent restaurer la confiance des usagers et améliorer la pédagogie sur l'impact des dégradations ;

- La Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence doivent promouvoir les dispositifs *Allô Mairie* et *Engagés au Quotidien* auprès des citoyen-ne-s afin que ceux-ci puissent signaler tout dépôt sauvage ou matériel (signalisation, poubelles, etc.) dégradé dans les parcs et jardins.

• Parallèlement, l'effort doit se poursuivre pour améliorer la qualité et la propreté des espaces : augmentation du nombre de poubelles, mise en place d'actions de sensibilisation (exemple : ramassages collectifs), renforcement des moyens alloués à la Police de l'Environnement dans les espaces naturels (plages, parcs, jardins, etc.). Conformément au Décret n° 2029-1455 du 27 Novembre 2020 portant réforme de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP)¹⁷, une partie de ces actions visant à limiter les dépôts sauvages pourraient être financées par des éco-organismes comme Citéo¹⁸. Dans un souci d'efficacité et de participation à l'évolution des connaissances sur le thème du changement de comportement en matière de préservation de l'environnement, ce programme d'actions doit être établi, validé, suivi et évalué par des équipes de recherche en psychologie sociale.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille et les Mairies de secteur
- La Métropole Aix-Marseille-Provence
- La Police de l'environnement
- Le Département des Bouches-du-Rhône

Action 3.7

Rouvrir les cités sécurisées constituées de manière illégale afin de permettre un accès à tou-te-s aux espaces verts qui s'y trouvent.

Le phénomène des cités sécurisées, dont certaines sont illégales, pose à Marseille un problème de séparatisme social. Il se double d'un séparatisme écologique et a pour conséquence une privatisation de certains espaces verts.

La proposition vise à mobiliser l'administration pour contrôler et rationaliser le phénomène des cités sécurisées illégales et les rouvrir :

- Sur le modèle du dispositif *Allô Mairie* – ou à intégrer à *Allô Mairie* –, créer un système de signalement citoyen sur les appropriations privées illégales de l'espace public ;
- Veiller également à ne pas valider de nouvelles résidences fermées qui seraient préjudiciables à l'intérêt général.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- La Métropole Aix-Marseille-Provence

¹⁷ Source : www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042575740

¹⁸ Source : www.ordeec.org/fileadmin/user_upload/20210506-cadre_reglementaire_REP_loi_AGEC_VF.pdf

Action 3.8

Lien avec l'action 3.2 du groupe
Sobriété et partage des usages de l'eau

Améliorer la gestion des milieux végétalisés en ville : logique de permaculture, suivi, optimisation de l'arrosage.

- Développer l'arrosage intelligent. Cet arrosage doit permettre à l'arbre de développer ses racines profondes ;
- Les arbres de moins de 3 ans doivent avoir une dérogation en cas d'état de sécheresse pour permettre leur survie ;
- Usage de capteurs intelligents pour une bonne répartition de l'eau et une bonne économie. Cela permet aussi de cibler quelle plantation a besoin d'eau et d'éviter le stress hydrique sur le moment ;
- L'obligation d'un système d'arrosage qui consiste à cibler telle plantation au cas par cas afin d'éviter l'unique système d'arrosage pour tout un espace vert ;
- Des récupérateurs d'eau de pluie doivent être installés dans tous les espaces végétalisés et agricoles ;
- La Ville doit également faciliter les projets de réutilisation des eaux usées pour l'arrosage, lorsque cela est possible et pertinent ;

- La gestion de ces espaces doit être organisée dans une logique de permaculture et favoriser la fertilisation des sols par le biais de solutions comme la couverture des sols (copeaux de bois, broyat, miscanthus, fumier, méduses...), l'utilisation d'engrais écologiques produits localement (engrais azotés issus d'urine humaine, thé de compost...), l'entretien écologique des espaces (éco-pâturage...) et autres solutions fondées sur la Nature.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- La Préfecture

105

Action 3.9

Établir un circuit court entre le compost désormais obligatoire géré par la Métropole et les agriculteur·rice·s marseillais·es.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, tous les producteurs et détenteurs de biodéchets (y compris publics) doivent trier à la source leurs biodéchets en vue de leur valorisation¹⁹.

Les collectivités locales sont tenues de mettre en place des solutions pour :

- Favoriser le tri à la source et la valorisation sur place (exemple : mise à disposition de composteurs individuels ou collectifs) ;

et/ou

- Organiser une collecte séparée suivie d'une valorisation. C'est la Métropole Aix-Marseille-Provence qui détient la compétence de gestion de déchets sur le territoire. À l'heure actuelle, l'obligation n'est pas totalement remplie. Il s'agirait par conséquent avant tout de respecter la loi dans les meilleurs délais en favorisant le développement de solutions de valorisation pour tou·te·s.

Chaque habitant produit environ 83 kg de biodéchets/an²⁰. Marseille regroupant 873 076 habitant·e·s, elle produit ainsi, par l'intermédiaire de ses habitant·e·s, presque 72 500 tonnes de biodéchets/an.

Une partie des dispositifs de valorisation permettent de créer du compost. Celui-ci doit bénéficier en priorité aux agriculteur·rice·s marseillais·es et leur être mis à disposition gracieusement.

Le compost doit également profiter à la Municipalité et aux habitant·e·s pour l'entretien des parcs, jardins et autres espaces végétalisés. Selon les quantités disponibles, il peut également être utilisé pour renaturer une partie des espaces naturels dégradés voire reboiser des vallons. À titre illustratif et selon certains procédés de valorisation, si l'on compostait l'ensemble des biodéchets des Marseillais·es, on pourrait produire plus de 13 000 tonnes de compost chaque année²¹.

Les compétences étant éclatées au sein de différentes collectivités et services, il est nécessaire de mettre en place une commission dédiée à la gestion des biodéchets en circuit-court. Pour faciliter la coopération, celle-ci devra être animée par un acteur tiers. Elle réunira *a minima* : les services Cadre de vie, Agriculture, Alimentation durable et Aménagement de la Ville de Marseille, les services Agriculture (Plan d'Alimentation Territorial), Prévention des déchets, Achats et Aménagements de la Métropole Aix-Marseille-Provence, les prestataires détenant le marché actuel de gestion des biodéchets de la Métropole, les têtes de réseaux agricoles locales (exemple : Cité de l'agriculture), des expert·e·s du sujet (exemple : ADEME, GREC-Sud, ARBE, CEREMA...).

¹⁹ Article L 541-21-1 du Code de l'environnement

²⁰ Source : www.zerowasteFrance.org/demarche-zero-waste/composter-et-trier-les-biodechets/

²¹ Source : www.alchimistes.co/foire-aux-questions-compostage/

Il s'agira entre autres :

- De dresser un état des lieux des enjeux de chacun-e ;
- De définir les moyens de partage de l'information (exemple : ajout d'un item « compost » au dispositif existant BoursoVert) ;
- De définir les modalités logistiques du circuit, les actions de communication associées, les pistes de développement, etc.

Cette commission accordera une attention particulière à la qualité du compost concerné par l'opération de facilitation du circuit court.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- La Métropole Aix-Marseille-Provence

Action 3.10

Renforcer les moyens des pépinières municipales.

Il n'y a qu'une seule pépinière municipale, située sur la route de La Légion, avant Aubagne. Cette structure est à revoir dans son mode de production, totalement insuffisant pour répondre au « Plan arbres » de la ville. Deux autres grandes pépinières sont indispensables pour Marseille, au plus tard en 2026. Les pépinières participatives ne combleront pas le déficit.

Dans le cadre de sa politique d'achats et de marchés publics, la Ville de Marseille doit privilégier le recours :

- à une typologie de végétaux variée (arbres, buissons, vivaces...);
- à des essences locales, adaptées aux spécificités du territoire et surtout aux conséquences du changement climatique à venir ;
- aux pépiniéristes locaux.

Les marchés publics dédiés aux achats d'essences végétales doivent être allotés, afin d'éviter les monopoles et de minimiser l'achat auprès de grands pépiniéristes non locaux.

=> L'acteur concerné est la Ville de Marseille

Action 3.11

Créer un label marseillais – ou renforcer un dispositif existant – permettant de favoriser les circuits courts entre épiceries locales et agricultures locales.

Mettre en place un dispositif favorisant les circuits courts entre producteurs locaux et citoyen·ne·s marseillais·es :

- Exemple : Utiliser et renforcer la monnaie locale complémentaire déjà existante sur Marseille à cette fin (www.larouemarseillaise.org) ;
- Une monnaie locale complémentaire a plusieurs avantages : elle permet de labelliser et d'encourager les circuits courts et les commerces répondant à une charte de bonnes pratiques environnementales, avec pour objectif de stimuler une économie locale et durable, de réinstaurer de la solidarité dans les échanges, de créer davantage de liens et de contrer les effets néfastes de la spéculation financière. C'est une démarche participative de réappropriation de la monnaie comme vecteur de changement économique et social.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- Le secteur associatif

Action 3.12

En plus des jardinier·ère·s municipaux, recruter des agriculteur·rice·s municipaux.

Recruter en régie publique des agriculteurs qui pourraient travailler les trop rares terres agricoles appartenant à la Ville.

Les produits de ces terres agricoles municipales devront être vendus uniquement à des épiceries locales appartenant au label précité et un pourcentage de ces produits être directement distribué dans des banques alimentaires municipales pour subvenir aux besoins alimentaires des Marseillais·es les plus défavorisé·e·s.

Ces agriculteurs municipaux doivent aussi participer aux actions de sensibilisation scolaires. La pratique du jardinage à l'école permet d'ailleurs d'accroître les résultats scolaires des enfants, en sciences naturelles (Klemmer, Waliczek et Zajicek, 2005 ; Smith et Motsenbocker, 2005)²².

=> L'acteur concerné est la Ville de Marseille

²² Source : www.dunod.com/sites/default/files/atoms/files/9782100570560/Feuilletage.pdf

Action 3.13

Végétaliser les façades et les toits et y développer de l'agriculture urbaine.

Le développement des espaces végétalisés ne se limite pas qu'au sol. En Occident, en moyenne, la surface de toiture des villes est supérieure à 30 % de la surface de la ville. Les toitures constituent donc, une réserve de surface exploitable pour contribuer au confort environnemental urbain.

Les avantages apportés par la végétalisation des toitures sont multiples (détaillés en annexe n°2).

Pour bénéficier de ces avantages, il serait intéressant d'étudier le gisement en toiture terrasse de Marseille, afin de développer un plan de végétalisation du patrimoine public adapté au climat méditerranéen. À titre illustratif, quelques exemples de projets entrepris en Région PACA : étude niçoise²³, projet de l'IUT²⁴ d'Avignon, jardin méditerranéen à Sanary²⁵. Cet objectif, inscrit dans la charte de construction durable concerne autant les toits existants par la réhabilitation que tous les projets à venir soumis aux services d'urbanisme.

Concernant les bâtiments publics, notamment les écoles municipales, la Société publique des écoles marseillaises doit mettre les toits végétalisés en expérimentation surtout dans le cadre des réhabilitations où les jardins pédagogiques n'existent pas. Il est également essentiel de prévoir des toitures végétalisées dans les projets neufs n'ayant pas suffisamment de surface au sol pour disposer d'un jardin.

La Ville de Marseille devra porter une attention particulière à ce que ces projets respectent les préconisations scientifiques et soient bien adaptés au climat actuel et à venir.

La Ville de Marseille facilitera également la végétalisation des toitures des bâtiments privés. Afin de favoriser l'émergence de ce type de projets et sur la base de ses expérimentations et recherches, elle éditera un guide de bonnes pratiques (ressources techniques, possibilités financements, liste de partenaires associatifs locaux), notamment à destination des particuliers.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- Les acteurs du secteur associatif
- Les promoteurs immobiliers
- Les citoyen-ne-s
- L'AGAM

²³ Source : www.nice.fr/uploads/media/default/0001/02/Etude_sur_les_toitures_vegetalisees_1.pdf

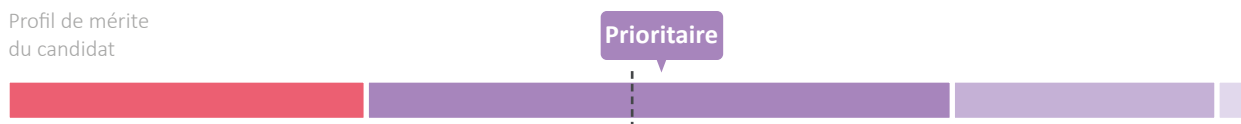
²⁴ Source : www.arbe-regionsud.org/7548-le-toit-de-liut-davignon.html?parentId=1006

²⁵ Source : www.adivet.net/realisations/un-jardin-mediterraneen-en-toiture

OBJECTIF 4. Prioritaire

Favoriser l'implication citoyenne et l'égalité dans l'entretien et le développement de la Ville-nature.

Profil de mérite
du candidat



Pourquoi cet objectif est important :

- L'implication des Marseillais-es est une condition de réussite de l'avènement d'une Ville-nature ;
- La justice environnementale est une composante majeure de la justice sociale.

Sur quels constats il se base :

- D'un point de vue historique, les Marseillais-es ont été peu impliqués-e-s dans les politiques d'urbanisme, la concertation n'ayant souvent été qu'au mieux formelle ;
- L'accès aux espaces verts à Marseille est marqué par de fortes inégalités.

Action 4.1

Veiller à ce que les bailleurs sociaux et privés se chargent effectivement du développement et de l'entretien des espaces verts, en s'appuyant sur des associations d'habitant·e·s ou des entreprises d'insertion.

L'entretien des espaces verts au pied des bâtiments dédiés au logement social est souvent négligé :

- La Ville et la Métropole doivent prendre attache avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et les bailleurs sociaux et intervenir publiquement dans ce contexte ;
- Les habitant·e·s, les associations locales et les entreprises d'insertion doivent être associées en priorité au développement et à l'entretien de ces espaces verts ;
- La Ville de Marseille doit inciter les grands propriétaires fonciers (APHM, bailleurs sociaux, universités...) à végétaliser, revégétaliser, désimperméabiliser et entretenir les espaces qui leur appartiennent. À cet effet, les premières assises du cadre de vie écologique à Marseille doivent être convoquées au premier semestre 2025 pour convenir d'un objectif partagé et d'engagements pluriannuels ;
- L'accès à des espaces verts non pollués à proximité de son lieu d'habitation doit devenir une priorité dans le cadre de la politique de la Ville.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- La Métropole Aix-Marseille-Provence
- Les bailleurs sociaux
- L'Agence Nationale pour la Rénovation urbaine (ANRU)
- L'État
- Les promoteurs immobiliers
- Les syndicats de copropriétés

Action 4.2

Lancer des appels à manifestation d'intérêt et des appels à projets publics pour la gestion de lieux dédiés à la revégétalisation ou à l'agriculture, en privilégiant des pratiques inclusives, et les accompagner.

La transparence doit être instaurée dans la politique de l'urbanisme :

- Créer une plateforme digitale publique pour centraliser, recenser et rendre visible les zones éligibles aux appels à manifestation d'intérêt et appel à projets ;
- Créer une cellule d'ingénierie de projet pour accompagner la gestion des surfaces par des projets associatifs et citoyens. La dimension juridique de celle-ci est déterminante dans la qualité de l'accompagnement ;
- S'inspirer des expériences réussies (tels que *Le Talus*, la *Bastide à Fruits* du 11^e), étudier et promouvoir leurs conditions de généralisation ;
- Agréer, sur la base d'un cahier des charges concerté, et soutenir, y compris financièrement, les structures de l'économie sociale et solidaire concourant au développement de la végétalisation des espaces publics et de l'agriculture en ville.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- La Métropole Aix-Marseille-Provence
- Les bailleurs sociaux
- L'ANRU
- L'État

Action 4.3

Associer les citoyen·ne·s dans l'entretien et la gestion des espaces publics végétalisés.

Développer les modalités de chantiers participatifs : faire évoluer les pratiques dans les institutions, associer des citoyen·ne·s volontaires aux jardiniers volontaires pour l'entretien des espaces :

- Sensibiliser les jardiniers à leur rôle de passeurs de savoirs et de savoir-faire ;
- Instaurer une culture du parrainage des espaces végétalisés et en particulier des arbres.

=> L'acteur concerné est la Ville de Marseille

Action 4.4

Créer le dispositif « jardin ouvert », qui permet à un propriétaire de partager l'usage de ses espaces à des fins d'entretien, récréatives ou agricoles.

Le sécuriser du point de vue juridique et humain (la Ville joue l'intermédiaire de confiance) et le promouvoir.

De nombreux propriétaires seraient disposés à accorder gratuitement l'usage de leurs espaces privés à des Marseillais-es si une relation de confiance était établie.

Cet usage des espaces végétalisés privés peut être récréatif ou à vocation agricole :

- La Ville doit susciter ou opérer le dispositif « jardin partagé » en jouant le rôle d'un tiers de confiance, en s'inspirant de l'expérimentation menée sur les piscines, élaborée avec le soutien de la *Fabrique du Nous* et de *Marseille Solutions* ;
- Ce dispositif doit prioritairement bénéficier aux publics socialement défavorisés.

=> L'acteur concerné est la Ville de Marseille

Action 4.5

Promouvoir le dispositif « Rue Jardin » et l'étendre aux anciennes places de stationnement dans les situations où la désartificialisation n'est pas possible.

Le dispositif « Rue Jardin » a permis de rationaliser le phénomène spontané de végétalisation des rues.

À ce stade, il ne concerne cependant que quelques rues dans quelques quartiers.

La proposition consiste à en faire une promotion active sur tout le territoire, notamment en s'appuyant sur des ambassadeurs (bénévoles ou salariés).

Il doit pouvoir s'étendre aux espaces libérés par la voiture pour lesquels une désartificialisation des sols n'est pas possible pour des raisons techniques.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- La Métropole Aix-Marseille-Provence

Action 4.6

Lancer « Incroyables Comestibles – Marseille ».

Lancer un appel à projet pour la constitution d'Incroyables Comestibles – Marseille :
www.lesincroyablescomestibles.fr

Faciliter la mise en œuvre d'Incroyables Comestibles Marseille, en autorisant les citoyen·ne·s à transformer certains espaces municipaux en espaces de plantation participatifs et en jardins partagés. Demander à la Métropole que certains espaces lui appartenant puissent également être dédiés à cela.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- Les associations de citoyen·ne·s

Action 4.7

Généraliser le dispositif éco-délégués à toutes les écoles publiques. Promouvoir et soutenir l'action des éco-délégués dans les collèges et lycées.

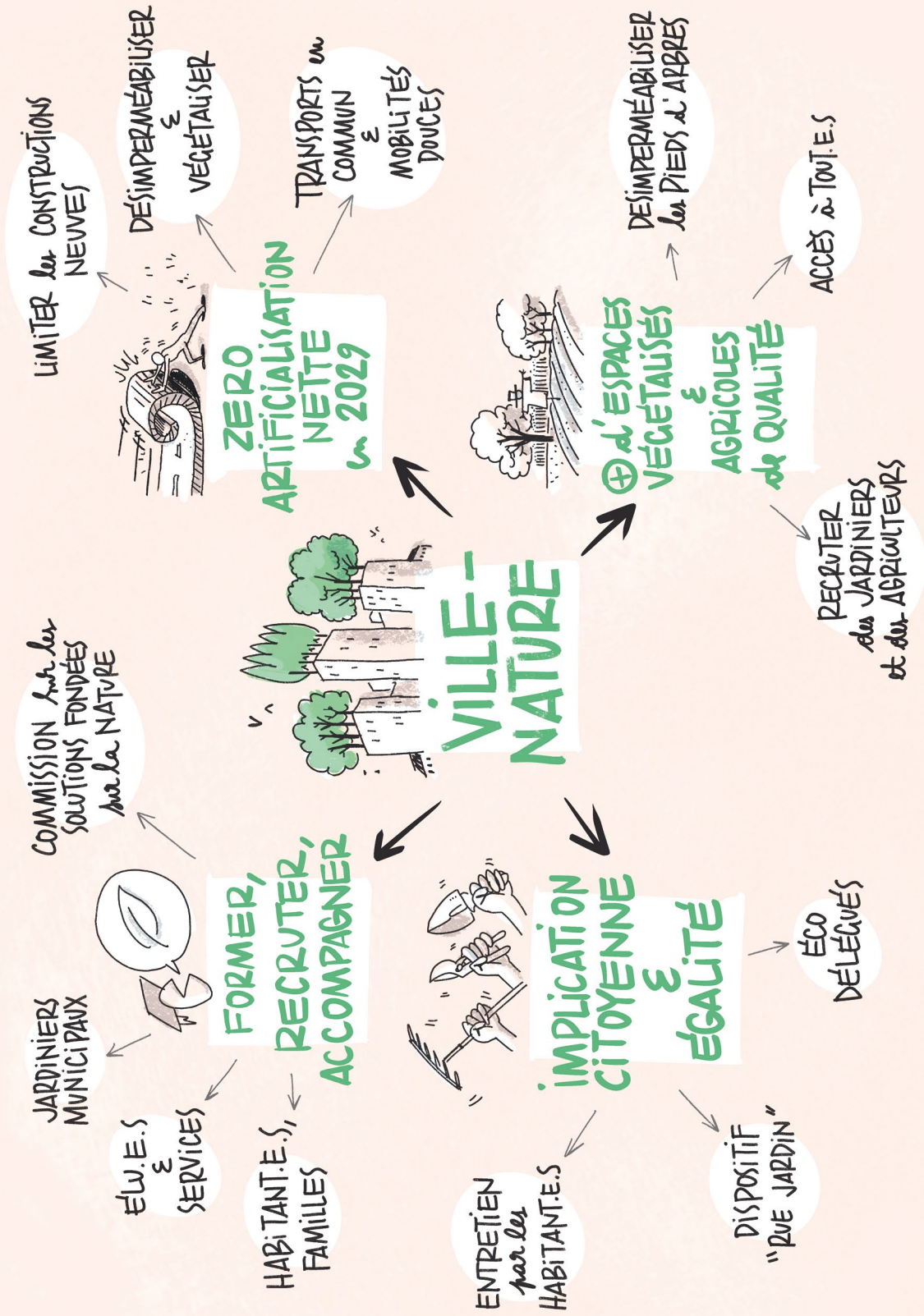
Généraliser le rôle des éco-délégués aux écoles publiques à Marseille :

- Proposer un partenariat entre la Ville et le Rectorat pour faire participer les éco-délégués des collèges et les lycées à des actions d'information et de promotion des enjeux environnementaux ;
- Créer un conseil marseillais des éco-délégués pour harmoniser leur rôle et leurs actions sur la ville ;
- Associer les éco-délégués dans les processus d'appel à projet impulsés par la Ville sur les sujets de ville-nature, au travers d'un conseil municipal des éco-délégués.

=> Les acteurs concernés sont les suivants :

- La Ville de Marseille
- Le Rectorat
- Le Département des Bouches-du Rhône
- La Région PACA

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS



BON À SAVOIR

L'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE) a établi des outils pour faciliter le travail des acteurs publics et l'implication de diverses parties prenantes sur les projets de nature en ville²⁶.

La ville de Marseille est lauréate de l'Appel à Projets européen des 100 villes décarbonées. Le slogan de sa candidature : Marseille, ville plus verte. Toutes nos propositions vont dans ce sens. Elles permettent à la fois le verdissement (mesure phare) et la réduction des émissions carbone (objectif final) via l'absorption par les végétaux et le sol.

117
—

Les actions proposées dans le cadre de nos travaux ont – certes – un coût non négligeable à court terme. Cependant, il faut garder à l'esprit que ce coût reste négligeable face à celui de l'inaction, ainsi que le rappelle le Groupe International d'Experts Climatiques (GIEC).

²⁶ Source: www.arbe-regionsud.org/30324-developper-la-nature-dans-votre-village-votre-ville-un-projet-collectif.html?parentId=1409

ANNEXES

Annexe 1 – Liste non exhaustive de services offerts par les végétaux

L'élément végétal offre, à lui seul, une multitude de services permettant d'améliorer la qualité de vie dans les territoires.

Pour n'en citer que quelques exemples :

• **Rafraîchissement des espaces**

Les arbres permettent de réduire de 2°C à 8°C la température dans les rues grâce aux actions d'ombrage et d'évapotranspiration²⁷. C'est là un service particulièrement important pour la Ville de Marseille, compte-tenu des prévisions climatiques (augmentation des vagues de chaleur et de sécheresse).

• **Réduction des pollutions**

Un arbre mûr peut absorber 20 kg de particules par an²⁸ et donc améliorer la santé des habitant·e·s. Cet enjeu est crucial pour une ville comme Marseille, particulièrement touchée par les décès liés à la mauvaise qualité de l'air qui ont été estimés à 2500 décès/an²⁹. À noter que certaines configurations (talus végétalisés par exemple) permettent également de réduire les pollutions sonores, notamment ceux issus de la circulation. La végétalisation d'un espace peut également pallier des problèmes de pollutions visuelles.

• **Amélioration de la santé physique et mentale des personnes**

La couleur verte des feuilles et certains composés organiques volatils (phytoncides) diminuent par exemple la pression artérielle des personnes, et donc leur niveau de stress³⁰. La beauté de la nature quant à elle participe à l'évasion de l'esprit et

contribue à la réduction de la fatigue mentale³⁰. Les balades en forêt renforcent le système immunitaire (Li, 2010)³¹. Une vue sur des arbres facilite la récupération en cas d'hospitalisation (Ulrich, 1984)³¹. Le jardinage améliore la santé physique et mentale des personnes âgées (Park, Shoemaker et Haub, 2008)³¹.

• **Amélioration du cadre de vie**

Pour plus de 8 français sur 10, habiter à proximité d'un espace vert est un critère important. 6 français sur 10 estiment d'ailleurs que créer de nouveaux espaces verts devrait être la priorité n°1 des municipalités (Études Astères, 2016)³².

• **Réduction des incivilités**

La participation de jeunes à des programmes de sensibilisation à l'horticulture et à l'interaction avec les plantes réduit leur propension à détruire des plantes ou polluer des espaces naturels (Flager, 1995)³³. Cet enjeu est également particulièrement important pour une ville comme Marseille qui connaît d'importants problèmes de dépôts sauvages et d'incivilités. La participation de prisonniers à des programmes de travail sur des espaces verts réduirait quant à elle le risque de récidives (West, 1986)³³.

• **Amélioration de la cohésion sociale**

Le degré de verdure environnante est corrélé positivement avec le niveau de relations sociales (Mass et al., 2009)³³. La simple vue de la nature (scènes de nature, présence de plantes dans une pièce) a un effet positif sur la générosité des individus (Weinstein, Przybylski et Ryan, 2009)³³.

• **Réduction des risques liés aux aléas climatiques (inondations etc...)**³⁴

²⁷ Source : www.fao.org/forestry/urbanforestry

²⁸ Source : www.agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/elus-mandat-agir/cadre-vie/vegetalisation-urbaine

²⁹ Source : www.marcelle.media/pollution-de-lair-des-capteurs-pour-le-grand-public-enfin/

³⁰ Source : www.aurav.org/documents/publication_nature_en_ville.pdf?153B534483-481

³¹ Source : www.dunod.com/sites/default/files/atoms/files/9782100570560/Feuilletage.pdf

³² Source : www.aurav.org/documents/publication_nature_en_ville.pdf?153B534483-481

³³ Source : www.dunod.com/sites/default/files/atoms/files/9782100570560/Feuilletage.pdf

• Augmentation des performances des individus

La présence de plantes dans un environnement de travail augmente la productivité (Bringskimark, Patil et Hartig, 2008)³³. La vue sur des espaces partiellement naturels augmente les performances (Tenessen, Cimprich, 1995)³⁴.

• Contribution à la création d'emplois

Les espaces verts nécessitent de l'entretien et sont donc vecteurs d'emplois. Le secteur du paysagisme crée d'ailleurs 3,5 fois plus d'emplois que les autres secteurs de l'économie, dans le cadre d'un investissement de 200 000 €³⁵.

• Services écologiques

- Absorption de carbone : un arbre absorbe 150 kg de CO₂/an, l'équivalent d'un parcours de voiture de plus de 1000 km³⁶ ;
- Régulation et la filtration des eaux pluviales par l'intermédiaire des feuilles et branchage ;
- Maintien des sols et limitation de l'érosion grâce aux systèmes racinaires des végétaux ;
- Maintien de la biodiversité en ville en servant de « zone refuge ».

Annexe 2 – Liste non exhaustive de services offerts par la végétalisation des toitures et façades

• Gestion des eaux pluviales

La rétention des eaux pluviales offerte par la végétalisation permet d'écrêter le débit dans le réseau lors des épisodes pluvieux intenses³⁷.

• Qualité de l'air

Amélioration de la qualité de l'air par l'évapotranspiration ; rafraîchissement de l'air ambiant de -3 à -5°C³⁷.

• Réduction de l'effet Albédo

(Capacité d'un élément à réfléchir l'énergie solaire³⁸) Les plantes absorbent les rayons du soleil pour leur photosynthèse ce qui réduit la réflexion lumineuse du soleil³⁷.

• Isolation thermique

Réduction de de la température interne de 5 à 7°C, évitant le recours à la climatisation³⁸. En hiver, les murs végétalisés permettraient de réduire la déperdition de chaleur de 30 %³⁹. A contrario, en été la végétalisation permet de réduire drastiquement le nombre de C° : en effet, une toiture végétalisée ne dépasse pas 15 à 20°C alors qu'une toiture en béton peut atteindre 60 à 70°C⁴⁰.

• Isolation phonique

L'absorption acoustique d'une façade végétalisée peut atteindre 14 dB et l'affaiblissement acoustique 61 dB³⁷.

• Stockage de carbone

Mais aussi stockage de certains polluants comme le cadmium, le cuivre, le plomb, le zinc³⁷.

• Accueil de la biodiversité

Faune, flore et micro-organismes du sol, interaction de ces 3 groupes d'êtres vivants, entre eux et avec leur environnement³⁷ :

- Protection du bâti (en particulier l'étanchéité) ;
- Santé : développement du lien social, bien-être physique et mental.

• Agriculture urbaine

Des potagers répondant à l'alimentation locavore. Deux exemples de projets de ce type :

- la Brooklyn Grange sur les toits de New York⁴¹ ;
- le Potager de l'Opéra de Bastille à Paris⁴².

³⁴ Source : www.uicn.fr/wp-content/uploads/2020/01/sfn-light-ok.pdf

³⁵ Source : Observatoire des villes vertes, 2016

³⁶ Source : www.fao.org/forestry/urbanforestry

³⁷ Source : www.adivet.net/fonctions-et-benefices-environnementaux

³⁸ Source : www.geo.fr/environnement/canicule-faire-baisser-les-temperatures-des-villes-avec-leffet-albedo-210944

³⁹ Source : www.geo.fr/environnement/les-murs-vegetaux-pourraient-aider-a-reduire-la-perde-de-chaleur-des-batiments-de-plus-de-30-207293

⁴⁰ Source : www.nice.fr/uploads/media/default/0001/02/Etude_sur_les_toitures_vegetaliseses_1.pdf

⁴¹ Source : www.uneseuleplanete.org/Brooklyn-Grange-la-plus-grande-ferme-urbaine-sur-les-toits-de-New-York

⁴² Source : www.adivet.net/realisations/a-l-opera-bastille-le-plus-grand-potager-de-paris



A S S E M B L É E
C I T O Y E N N E
D U F U T U R



VILLE DE
MARSEILLE